



MISSION D'ACCOMPAGNEMENT À L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE DU PARC NATIONAL DU MERCANTOUR

RAPPORT D'ÉVALUATION - JUIN 2024
RAPPORT FINAL

SOMMAIRE

1	CONTEXTE DE L'ÉVALUATION	3
1.1	CONTEXTE DE LA MISSION	4
1.2	MÉTHODE ÉVALUATIVE.....	7
2	RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES.....	9
2.1	PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION DE L'ANALYSE ÉVALUATIVE.....	10
2.2	FICHE ÉVALUATIVE N°1 : ACCUEIL DU PUBLIC COHÉRENT AVEC LES ENJEUX DE PROTECTION.....	11
2.3	FICHE ÉVALUATIVE N°2 : PROTECTION ET VALORISATION DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE CULTUREL..	32
2.4	FICHE ÉVALUATIVE N°3 : PRÉSERVATION ET AMÉLIORATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOSYSTEMES, CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET DES ESPÈCES EMBLÉMATIQUES.....	44
2.5	FICHE ÉVALUATIVE N°4 : ÉCONOMIE DURABLE.....	62
2.6	FICHE ÉVALUATIVE N°5 : COOPÉRATION ET GOUVERNANCE.....	82
3	CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION.....	88
4	RECOMMANDATIONS.....	92



1 CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.1 CONTEXTE DE LA MISSION

UNE CHARTE POUR LE TERRITOIRE DU MERCANTOUR

La réforme des Parcs nationaux en 2006 a créé un nouveau mode de relations entre l'établissement public et les acteurs de son territoire, fondé sur la co-construction d'une charte. La charte du Parc national du Mercantour définit le projet de territoire à porter de manière partenariale et contractuelle. Elle détaille les objectifs de protection par les modalités d'application de la réglementation et fixe des orientations de développement durable dans divers domaines en proposant des mesures à mettre en œuvre par les différents acteurs. Elle a pour objectif de faciliter l'accompagnement des projets du territoire.

LA CHARTE APPROUVÉE PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT ET LE PREMIER MINISTRE

Le Premier Ministre et la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ont approuvé la charte du Parc national du Mercantour par décret en Conseil d'État le 28 décembre 2012, puis modifié par le décret du 29 août 2018. Cette approbation représente l'aboutissement de la phase d'élaboration de la charte qui constitue une première dans l'histoire du Parc national du Mercantour depuis sa création en 1979.

Ce décret consacre 4 années intenses d'une concertation sans précédent conduite par le Parc national avec les acteurs locaux, au premier rang desquels figurent les 28 communes du parc, pour la construction de cet ambitieux projet valorisant un territoire d'exception.

DEUX PÉRIMÈTRES À DISTINGUER POUR LE PARC NATIONAL

Le décret de création du Parc national du Mercantour, modifié en 2009, fixe un périmètre optimal étendu sur 28 communes. Celles-ci ont été appelées à se prononcer sur leur adhésion à la charte du Parc. Leur vote est intervenu entre début mars et fin juin 2013 et 75% de ces communes ont alors choisi d'adhérer. A la fin 2015, les communes qui n'ont pas souhaité s'engager sur cette charte, à ce stade de leur relation avec le Parc et de leurs projets de développement, avaient la possibilité de faire un nouveau vote en faveur d'une adhésion. En particulier, la commune de Barcelonnette, à l'origine hors du périmètre du parc, a demandé son adhésion à la charte. Il s'agit par conséquent de la seule commune du parc à ne pas avoir une partie de son territoire en cœur de parc. Ainsi, depuis 2018, le nombre de communes adhérentes est de 23 sur 28, soit plus de 80% du territoire du parc qui adhère à la charte.

L'adhésion traduit la volonté des communes d'entrer dans une relation de partenariat pérenne avec le Parc, afin de mettre en œuvre le projet de territoire que constitue la charte.



Cette charte a ouvert une nouvelle ère pour le Parc national du Mercantour et ses habitants, d'une part vers une meilleure synergie entre la protection du cœur et le développement durable de son aire d'adhésion et d'autre part vers un nouveau mode de relation de l'établissement public du Parc avec les acteurs du territoire.

UN NOUVEAU MODE DE RELATIONS

La charte confirme et amplifie un nouveau mode de relations entre l'établissement public du Parc national et les communes de son territoire, davantage construit sur une base partenariale et contractuelle. La portée de la charte est distincte et spécifique en cœur et en aire d'adhésion :

En cœur (espace réglementé) :

- > La charte détaille les objectifs de protection par les modalités d'application de la réglementation ;
- > Elle rend transparentes les règles de sa gestion et précise leur mise en œuvre, y compris via des partenariats.

En aire d'adhésion :

- > Elle fixe des orientations de développement durable dans divers domaines (gestion des paysages, patrimoines culturel et naturel, tourisme, activités de pleine nature, agriculture, ressources forestières, ressources en eau, énergies renouvelables, éducation à l'environnement, lutte contre la pollution lumineuse, ...) ;

- > Elle propose des mesures contractuelles à mettre en œuvre par les différents acteurs, dont les communes adhérentes et le Parc : loin d'être une nouvelle réglementation, il s'agit de faciliter ou d'accompagner ces projets.

Les communes ayant adhéré et inscrites dans cette dynamique bénéficient, en aire d'adhésion, de moyens dédiés de l'établissement public du Parc national. Cet appui se traduit par l'implication des agents du Parc au service des communes, la réalisation d'animations pédagogiques, l'attribution de subventions, l'organisation d'événements, la promotion et la valorisation du territoire, ...

De manière opérationnelle, les actions partenariales sont co-construites dans le cadre d'une convention d'application d'une durée de trois ans renouvelables entre chaque commune signataire et le Parc.

ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

Le Parc national du Mercantour (PNM) a entamé en **2023** un processus d'évaluation de sa charte, avec tous les signataires, afin de mesurer l'**atteinte des objectifs** de la charte, au regard des **moyens mobilisés** sur le territoire, pour obtenir les **résultats** et produire les **effets** attendus. Ainsi, à son terme, l'évaluation permettra au conseil d'administration du Parc de se prononcer sur l'**opportunité de la révision de la charte**, ou bien sur les **mesures à mettre en place** pour en améliorer l'application.

Le Parc national du Mercantour, avec l'appui du **Comité de suivi et d'évaluation de la charte**, a choisi de mener cette démarche en faisant appel à un **évaluateur externe spécialisé dans l'évaluation des politiques publiques**, favorisant ainsi un **regard objectif et externe** du travail réalisé, mais aussi l'**indépendance des conclusions** et la **libre expression des acteurs**.

Également, le Parc a désiré s'entourer de ses **différentes instances** afin qu'elles soient associées régulièrement aux différentes étapes du processus : le **Conseil scientifique**, le **Comité économique, social et culturel** et le **Conseil d'administration**.

L'évaluation s'articule autour de **3 grandes questions évaluatives transversales**, complétées d'une **vingtaine de sous-questions évaluatives**. Ces questions ont été construites avec l'appui du Conseil scientifique, puis validées au départ de l'évaluation avec le Comité de suivi et d'évaluation.

QUESTIONS ÉVALUATIVES TRANSVERSALES :

- > **Le projet de territoire instauré par la charte a-t-il atteint ses objectifs ?**
- > **Le projet de territoire a-t-il permis de renforcer les synergies entre les différents acteurs et partenaires ? Dans quelle mesure la charte a-t-elle renforcé leurs actions et leurs complémentarités dans le périmètre ?**
- > **Dans quelle mesure les moyens (humains, financiers, organisationnels) mobilisés sur le territoire du parc ont-ils été à la hauteur des enjeux ?**

1.2 MÉTHODE ÉVALUATIVE

Pour répondre à ces questions, l'évaluation s'est articulée autour de **4 grandes phases** :

PHASE 1 (MAI À JUIN 2023) : PRÉPARATION DE L'ÉVALUATION ET ADAPTATION DE LA MÉTHODOLOGIE

L'évaluateur a pu prendre connaissance d'un corpus documentaire afin de s'imprégner des éléments relatifs à la mise en œuvre de la charte durant les 12 dernières années, puis par la suite finaliser le référentiel évaluatif, concentrant les questions et sous-questions évaluatives associées à des critères d'évaluation. Une plaquette de communication a ensuite été élaborée à destination du territoire, présentant l'exercice d'évaluation. Cette dernière a largement été distribuée auprès des élus et partenaires du territoire afin que chacun et chacune puisse comprendre et participer au mieux à cette étape mémorable dans l'histoire du Parc.



PHASE 2 (JUIN À DÉCEMBRE 2023) : CONDUITE DE L'ÉVALUATION

L'évaluateur a par la suite entrepris la réalisation de **20 entretiens** qualitatifs avec les agents du Parc ainsi que **90 entretiens** auprès des élus, partenaires et forces vives du territoire, afin de recueillir le regard de toutes les parties prenantes sur la vitalité et l'efficacité du partenariat instauré par la Charte. Pour compléter la consultation du territoire, une **enquête grand public** a été menée à destination des habitants, usagers, acteurs socio-professionnels et associatifs du territoire. Cette dernière a obtenu **plus de 1 200 réponses**, démontrant un intérêt certain autour de ce sujet.

A partir de tous les éléments récoltés (corpus documentaire, entretiens, enquête & analyse des ressources humaines et financières du Parc), un **bilan évaluatif** a pu être réalisé au travers d'une analyse Atouts-Faiblesses-Menaces-Opportunités, permettant ainsi d'établir le **niveau d'atteinte des objectifs et orientations de la charte**.

Pour clôturer cette phase, un **séminaire interne** a été organisé, réunissant une **trentaine d'agents du Parc**, afin de partager les premiers éléments du bilan évaluatif et de travailler collectivement aux problématiques soulevées par celui-ci.

PHASE 3 (JANVIER À AVRIL 2024) : FORMALISATION DES RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS

Deux séminaires ont eu lieu à Nice et à Digne-les-Bains afin de concerter l'ensemble des acteurs du territoire des Alpes-Maritimes et des Alpes de Haute-Provence, regroupant respectivement **60** et **30 participants** (élus, associations, fédérations, services de l'État, collectivités, acteurs du tourisme, etc.). Ces journées ont été l'occasion de travailler collectivement à l'identification de pistes d'amélioration de la mise en œuvre de la charte pour les années à venir.

Dans un même temps, le bilan évaluatif a permis d'apporter des éléments de réponses aux questions évaluatives, venant ainsi **alimenter les recommandations** pour tendre vers une meilleure mise en œuvre de la charte.



PHASE 4 (AVRIL À JUILLET 2024) : RESTITUTIONS ET PROPOSITION D'UN DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION PÉRENNE

Des **recommandations** ont alors pu être construites, grâce aux contributions des participants des différents séminaires et aux réponses aux questions évaluatives. Un dernier séminaire a été organisé afin de restituer au territoire les grands enseignements de l'évaluation et présenter les recommandations. Les **55 participants** ont ainsi pu travailler collectivement à la **priorisation des recommandations** identifiées pour les années à venir.

Ce rapport final se concentre en particulier sur les réponses aux questions évaluatives, ainsi que les recommandations pour améliorer la mise en œuvre de la charte dans les années à venir, et enfin les enseignements à retenir de l'évaluation, de manière à éclairer le Conseil d'administration du Parc sur l'opportunité d'une révision de la charte ou de mesures pour perfectionner son application.



2 RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES

2.1 PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION DE L'ANALYSE ÉVALUATIVE

Afin de structurer l'analyse évaluative, le périmètre de la charte a été scindé en **5 grandes fiches évaluatives** au sein desquelles les **axes et orientations du cœur et de l'aire d'adhésion** ont pu être rapprochés, dès lors qu'ils traitaient des mêmes domaines d'intervention (ex : patrimoines naturels, paysages, ...).

Chaque fiche évaluative regroupe plusieurs **questions évaluatives**, qui s'appuient sur des **critères d'évaluation**, permettant ainsi d'évaluer le **niveau d'atteinte** des objectifs et orientations de la charte. Tous ces éléments constituent ainsi le **référentiel évaluatif** sur lequel se base cette évaluation.

En introduction de chacune de ces fiches évaluatives, dans le corps du présent rapport, sont rappelés les **objectifs de protection pour le cœur de parc et les orientations de développement durable pour l'aire d'adhésion** qui sont concernés. Les **questions évaluatives** sont également présentées, ainsi que la **synthèse des niveaux d'atteinte** des objectifs et orientations de la Charte, et un **résumé du propos évaluatif** de la fiche évaluative.

Dans les pages suivantes, est apportée, par fiche évaluative, une **réponse argumentée de synthèse à chacune des questions évaluatives du référentiel**, qui s'appuie à chaque fois sur les **critères d'évaluation** qui ont permis d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs et orientations de la charte.

5 FICHES ÉVALUATIVES:

FICHE ÉVALUATIVE N°1: ACCUEIL DU PUBLIC COHÉRENT AVEC LES ENJEUX DE PROTECTION

FICHE ÉVALUATIVE N°2 - PROTECTION ET VALORISATION DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE CULTUREL

FICHE ÉVALUATIVE N°3 - PRÉSERVATION ET AMÉLIORATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOSYSTÈMES, CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET DES ESPÈCES EMBLÉMATIQUES

FICHE ÉVALUATIVE N°4 - ÉCONOMIE DURABLE

FICHE ÉVALUATIVE N°5 - COOPÉRATION

2.2

FICHE ÉVALUATIVE N° 1 : ACCUEIL DU PUBLIC COHÉRENT AVEC LES ENJEUX DE PROTECTION

Rappel des objectifs (cœur) et orientations (aire d'adhésion) de la charte

Objectif I (♥)

Protéger le cœur de parc comme espace de découverte, de quiétude, de ressourcement et d'inspiration

Objectif II (♥)

Protéger l'image du Parc et promouvoir l'écoresponsabilité des activités s'exerçant dans le cœur

Orientation 11 (AA)

Sensibiliser aux enjeux environnementaux et au développement durable

Orientation 12 (AA)

Accompagner les activités de pleine nature pour un environnement préservé

RAPPEL DES QUESTIONS ÉVALUATIVES

- 1** - Dans quelle mesure le cœur du Parc National du Mercantour a-t-il été préservé comme espace de quiétude, de découverte et de ressourcement ?
- 2** - Dans quelle mesure l'accompagnement proposé aux professionnels des activités de pleine nature a-t-il contribué à renforcer leur caractère respectueux de l'environnement et des usages en aire d'adhésion ?
- 3** - Dans quelle mesure les acteurs de la charte valorisent-ils ensemble, l'image et les valeurs du parc ?
- 4** - Dans quelle mesure les acteurs du territoire sont-ils sensibilisés aux enjeux environnementaux et du développement durable ?

SYNTHÈSE DES NIVEAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE LA CHARTE

Objectifs (cœur) et orientations (aire d'adhésion) de la charte, concernés par la fiche évaluative n° 1		Niveaux d'atteinte ¹		
		1	2	3
Objectif I (♥)	Protéger le cœur de parc comme espace de découverte, de quiétude, de ressourcement et d'inspiration			
Objectif II (♥)	Protéger l'image du Parc et promouvoir l'écoresponsabilité des activités s'exerçant dans le cœur	← →		



¹ 1 = L'objectif sera loin d'être atteint d'ici 2024.

1<->2 = L'objectif ne sera pas atteint d'ici 2024.

2 = L'objectif devrait être presque atteint d'ici 2024.

2<->3 = L'objectif sera atteint d'ici 2024, voire avant.

3 = L'objectif sera dépassé d'ici 2024

Orientation 11 (AA)	Sensibiliser aux enjeux environnementaux et au développement durable	
Orientation 12 (AA)	Accompagner les activités de pleine nature pour un environnement préservé	

RÉSUMÉ DU PROPOS ÉVALUATIF AU NIVEAU DE LA FICHE

Le Mercantour attire de plus en plus de visiteurs (+20 % entre 2011 et 2018). Les souhaits d'usage de l'espace évoluent, avec une tendance récréative en hausse, impactés par la proximité des pôles urbains et l'arrivée de nouveaux types de publics, moins avertis sur les comportements à adopter. Les communes et le Parc ont pris conscience de ces évolutions et des mesures adaptées ont été prises (cadrage des activités, accueil renforcé, gestion des sites, ...). Les sentiers restent d'une qualité reconnue par tous, malgré le coût croissant de leur gestion (pour le Parc en cœur, le CD06 en aire d'adhésion) et ceux imputables aux travaux de réparation (qualité des sentiers très impactés par les aléas climatiques).

La quiétude et l'état de conservation du cœur ont pu être maintenus, au prix d'une mobilisation importante de moyens humains et financiers, et au détriment d'autres priorités, comme l'appui au développement local par exemple.

La qualité des relations entretenues entre le Parc et les multiples partenaires (associations, Département, fédérations, usagers, etc.) est variable selon les acteurs et selon les sujets concernés. Sur ce sujet, l'accent a été mis sur la mise en réseau et la structuration. A ce titre, la majorité des acteurs témoignent d'une amélioration de leurs relations et de la communication avec le Parc et ses équipes et ont aujourd'hui une bonne connaissance de la réglementation du Parc et des intérêts en termes de protection des espaces.

Les acteurs de la charte valorisent l'image et les valeurs du Parc à différents niveaux, avec pour autant une forte emphase sur les logiques touristiques et d'activités de pleine nature. La qualité et l'exemplarité des acteurs touristiques, centrés sur le déploiement de la marque Esprit Parc national, est reconnue. La notoriété du Parc est établie et l'adhésion générale à ses valeurs est bonne. La transcription de ces principes dans des projets locaux reste à parfaire, et le Parc peut parfois être encore perçu comme un acteur contraignant au développement et éloigné des préoccupations du territoire. La promotion de l'écoresponsabilité des activités s'exerçant en cœur de parc reste faible, avec par exemple des communes et/ou des intercommunalités qui communiquent peu autour des valeurs de la charte.

Enfin, les actions en faveur de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable sont dynamiques sur le territoire, avec la mise en œuvre d'outils pédagogiques innovants et la sensibilisation d'une part significative de la population, même s'il reste difficile d'en mesurer l'impact sur les actions quotidiennes réalisées.

QUESTION ÉVALUATIVE N° 1 - DANS QUELLE MESURE LE CŒUR DU PARC NATIONAL DU MERCANTOUR A-T-IL ÉTÉ PRÉSERVÉ COMME ESPACE DE QUIÉTUDE, DE DÉCOUVERTE ET DE RESSOURCEMENT ?

La réponse à cette question s'appuie notamment sur les critères d'évaluation suivants :

- 1 - Niveau de couverture des espaces à enjeux par des mesures de quiétude et de limitation des dérangements
- 2 - Propension des actes réglementaires à intégrer / protéger les enjeux patrimoniaux
- 3 - Niveau d'adaptation des usages des espaces au maintien de leur quiétude
- 4 - Niveau d'entretien et état de conservation (signalétique) du réseau de sentiers et des infrastructures d'accueil

RÉPONSE DE SYNTHÈSE À LA QUESTION ÉVALUATIVE

UNE RÉELLE PROGRESSION DANS LE DÉPLOIEMENT DE MESURES DE TRANQUILLITÉ, UN SUIVI À CADRER / SYSTÉMATISER

Globalement, le cœur de Parc bénéficie d'un bon voire très bon niveau de préservation comme espace de quiétude, de découverte et de ressourcement. Pour autant, il convient de distinguer des niveaux de pression / enjeux de préservation et quelques fragilités subsistantes en fonction des typologies d'espaces et d'espèces concernés.

Si on se concentre sur les mesures de tranquillité de la faune, ces dernières ont eu pour objectif de protéger les zones stratégiques nécessaires à la quiétude des grands rapaces et ongulés notamment pour leur reproduction (gypaètes barbus, aigles royaux, circaète jean Leblanc, bouquetins, ...). Sur ce type d'action, et même si quelques incidents ponctuels restent à lever (voir réponse à la question évaluative Question évaluative n° 10 - Dans quelle mesure la mise en œuvre de la charte a-t-elle permis de suivre et d'assurer la conservation des espèces emblématiques ?) le travail a été fait à l'échelle du Mercantour.

Plus récemment, engagé initialement au sein de secteurs précurseurs (ex : Haut-Var-Cians, Roya-Bévéra), le déploiement de mesures de quiétude complémentaires, au bénéfice d'espèces non ciblées dans la charte, telles le tétras-lyre ou le lagopède alpin, est désormais effectif ou en projet au sein de la quasi-totalité des secteurs territoriaux du PNM (hors Vésubie). Les zones de nidification les plus fortement exposées ont été identifiées et font l'objet d'actions de sensibilisation des usagers et, plus globalement, de protection. Depuis 2014, le PNM a assuré le déploiement de mesures prioritaires (dont Quiét'Attitude, tétras, lagopède) sur plusieurs secteurs avec un premier bilan positif : les zones de quiétude sont respectées et le suivi mis en œuvre par les agents du Parc national fait état d'une convergence d'observations d'impacts positifs (retours sur les zones impactées, fréquentation en hausse, reproduction).

Un exemple de mesure : « Tetra quiet »

Il s'agit concrètement de matérialiser, au sein de zones à enjeu (présence du tétras et de skieurs), un espace avec des piquets, cordes et panneaux informatifs qui invitent à ne pas pénétrer dans la zone. Ce n'est pas une interdiction et il ne peut pas y avoir de sanction. Cela joue en rôle de sensibilisation, notamment en hiver. La fonction de prévention est bien assurée du fait de travail en partenariat avec les acteurs (stations) et de signalétiques installées à l'entrée des zones. Selon les agents du Parc national, les actions de sensibilisation menées auprès des skieurs ou des responsables des stations commencent à porter leurs fruits, améliorant les relations de travail avec ces derniers. L'objectif de sensibilisation est atteint en termes d'actions menées même si ses effets sont difficiles à mesurer.

A noter que le déploiement de ce type de zones de quiétude fait l'objet d'un travail de fond à l'échelle alpine et se met en place dans d'autres territoires. Cela contribue donc à faire rentrer dans les mœurs que des zones de sensibilité sont à respecter, y compris au sein d'espaces en partie dédiés aux sports d'hiver. La plateforme Biodiv'Sport, animée par la LPO, recense toutes les zones de quiétude existantes (ZSM & Tetras/Lago Quiet) afin de concilier les pratiques de sports de nature et la préservation de la biodiversité.

Les sites de reproduction des grands rapaces, en particulier du Gypaète barbu dans le Mercantour, font également l'objet chaque année d'une protection en période de reproduction à travers la mise en place de zones de sensibilité majeure (ZSM). Ces dernières sont établies dans le cadre de Plan National d'Action et comprennent une zone cœur où toutes les activités humaines sont à proscrire (escalade, affûts photographiques, ...) et une zone tampon où les activités bruyantes et les survols à moins de 1000 m du cœur de parc (et 700 m en aire d'adhésion) sont interdits. Ainsi, plusieurs ZSM ont été mises en place progressivement depuis 2015 dans les secteurs de la Haute-Ubaye, de la Haute-Tinée et du Haut-Var.

Le Parc participe activement à l'information des usagers sur l'activation des ZSM et à la mise en place de conventions nationales avec différents partenaires, notamment au travers du Réseau Gypaète Mercantour. Il organise également des formations à destination des pilotes pour les sensibiliser à la protection de l'espèce. Par ailleurs, les différentes ZSM sont disponibles sur le site internet des services techniques de l'aviation civile, attestant ainsi d'une réelle prise en compte de ces enjeux de protection spécifique.

A noter également le travail réalisé en partenariat avec la LPO-PACA, ENEDIS, RTE, et en relation avec les gestionnaires des domaines skiables afin d'équiper des câbles de balises anti-collisions pour l'avifaune.

Si le bilan de ces mesures est globalement positif, des points de progrès peuvent être identifiés :

- Les mesures de quiétude ciblant les espèces arctico-alpines prises ne couvrent que certains sites et les vallées sont inégalement couvertes (aucun site en Vésubie par exemple pour les galliformes) ;
- Pour les galliformes, si des suivis sont assurés sur certaines zones, l'absence de comptage sur longue période et d'un protocole de suivi harmonisé ne permet pas d'objectiver les effets de ces mesures ;
- Dans certains secteurs, des mesures de quiétude ont pu être mises à mal, de manière plus ou moins problématique, par des projets locaux type évènementiels motorisés, chantiers d'aménagements, ... considérés comme importants à l'échelle locale et pour lesquels les modalités d'évitement des incidences environnementales n'ont pu être trouvées.

Toutefois, les dynamiques entretenues avec les différentes structures et associations environnementales (Conservatoire botanique national Méditerranéen, Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, etc.) assurant protection, suivi, etc. des espèces et écosystèmes ciblés dans la charte sont qualitatives et permettent d'installer de véritables démarches partenariales et collaboratives sur le territoire.

Outre ces travaux spécifiques sur l'installation de zones de quiétude, l'effort plus global porté par les équipes du Parc a permis de réunir les conditions *sine qua non* garantissant la préservation des espèces ciblées dans la charte.

En effet, l'engagement du Parc au sein des différents programmes/réseaux ciblant la préservation spécifique de certains espèces (programme Life GypHelp pour le Gypaète barbu et le tétras-lyre, programme Alcotra LEMED IBEX pour le bouquetin des Alpes, POIA Espèces arctico-alpines 2020-2022 pour le lagopède alpin et le livre variable, etc.) permet le développement d'actions sur des points stratégiques du cœur afin de préserver ces espaces.

Plus globalement, le fort positionnement du Parc sur le sujet agro-pastoral, en cœur de parc, afin de concilier cette pratique extensive aux enjeux de protection, s'inscrit dans les efforts de préservation du cœur de parc. Via les conventions de pâturage et le déploiement des MAEC, de nombreuses mesures sont mises en œuvre afin de préserver la faune et flore du territoire (exemple : mesures de report de pâturage pour favoriser la reproduction des tétras-Lyre, mise en défens pour le lagopède alpin et de zones humides, etc.). Pour autant, sur certains territoires, l'activité pastorale garde une incidence sur les milieux et peut menacer à certains instants la quiétude des lieux (*les éléments en lien avec la conciliation de la pratique agricole aux enjeux de préservation sont plus amplement abordés au sein de la réponse à la QEQquestion évaluative n° 13 - Dans quelle mesure le parc et ses partenaires ont-ils pris des initiatives de nature à favoriser un secteur agricole viable et durable ?*).

DES ACTES RÉGLEMENTAIRES AFFÉRENTS À LA FRÉQUENTATION ET AUX USAGES DES ESPACES EN ZONE CŒUR QUI ASSURENT LEUR FONCTION DE PROTECTION

La mobilisation des actes réglementaires afférents à la fréquentation et aux usages des espaces en zone cœur par Parc a permis de faire respecter la réglementation et maîtriser les pratiques pouvant présenter des incidences notables sur l'environnement. On note par exemple une diminution significative du nombre d'autorisations accordées à des fins de circulation ou de camping dans la zone cœur ces 10 dernières années). La mobilisation de ce cadre permet ainsi d'œuvrer à la quiétude du cœur de parc.

La réglementation est plutôt bien connue et acceptée par le grand public puisque 54% des répondants à l'enquête déclarent très bien la connaître (en particulier les habitants du territoire du parc). Les organisateurs de manifestations publiques ont désormais connaissance de la réglementation et les relations de travail entretenues restent bonnes avec la plupart des fédérations. Certains points de tension subsistent cependant concernant le cadrage de certaines pratiques et activités (alevinage, pastoralisme, vol libre, etc.)² qui peuvent rester incomprises.

² Ces éléments sont étayés au sein des questions évaluatives traitant plus spécifiquement de ces sujets.

A noter pour autant, qu'avant la charte et la clarification de certains points réglementaires, les incertitudes quant aux pratiques autorisées jouaient en faveur d'une déprise de ces pressions anthropiques. Les clarifications qui s'en sont suivies concernant la réglementation de certaines activités ont pu ponctuellement favoriser le retour de pratiques quasiment disparues et le développement de nouvelles. Dans le Haut-Var par exemple, la clarification réglementaire relative à la cueillette du gènepi a engendré une hausse de la pratique, qui jusque-là était plutôt réservée aux locaux et avait par conséquent un moindre impact. Ce nouvel engouement a entraîné le piétinement de zones et la destruction d'espèces, l'érosion et une fréquentation accrue des habitats estivaux du lagopède et du bouquetin. De nouvelles pratiques sont également apparues, entraînant par exemple la délivrance de premières autorisations liées au VTT à assistance électrique à partir de 2020 (et en augmentation depuis).

Plus globalement, certains comportements du public restent inadaptés au caractère exceptionnel du cœur de parc avec par exemple en 2023 plus de 90 contraventions pour violation flagrante de la réglementation en vigueur. A noter qu'en 2024 le PNM est le 4^{ème} Parc national métropolitain dont les agents de police de l'environnement ont le plus relevé d'infractions (timbres-amende et procès-verbaux), et le 1^{er} des parcs alpins³. La proximité de la métropole de Nice apporte potentiellement un public urbain et littoral qui ne connaît pas toujours les codes de la montagne, d'autant plus suite à la crise du COVID-19, et qui impacte par conséquent le nombre d'infractions commises.

Le rôle joué par les garde-moniteurs est primordial pour faire respecter la réglementation sur le territoire mais également pour sensibiliser et informer afin de permettre une meilleure préservation des patrimoines. Leur présence tout au long de l'année, le recrutement de maraudeurs lors des pics de saisonnalité et les opérations de police conjointes avec les services de l'OFB ou de la Gendarmerie permettent de garantir un niveau satisfaisant de surveillance. Toutefois ce rôle est parfois méconnu et incompris par le territoire. A noter que les moyens humains relatifs aux missions police représentent presque 15% des moyens humains de l'établissement du Parc sur la période 2013-2022.

En outre, les élus du territoire rencontrés témoignent d'une amélioration notable des relations partenariales avec le Parc. La présence et la proximité des responsables de secteurs notamment sont appréciées par la plupart des élus et ont largement contribué à renforcer la relation de confiance avec les communes. Pour autant, pour la plupart, les élus expriment des besoins et attentes vis-à-vis du PNM et de ses agents. Certains regrettent souvent sur la forme, parfois sur le fond, la manière dont l'établissement se positionne notamment sur des projets afférents aux activités humaines sur la zone cœur.

Ils déplorent principalement que les décisions du Parc ne soient :

- Trop systématiquement défavorables à la maintien des activités humaines en cœur de parc ;
- Pas toujours très objectivement étayées par des éléments de preuves indiscutables ;
- Pas le fruit, même si le Parc reste décisionnaire en dernier lieu, de décisions plus fortement coconstruites et ce faisant, partagées ;
- Pas plus systématiquement porteur de solutions « alternatives » qui permettraient de maintenir l'activité tout en répondant aux enjeux de préservation.

³ Source : Tableau de bord interparcs, Édition 2024 - OFB

Malgré tout, il est à noter également que la très grande majorité des élus du territoire estiment que l'exemplarité de l'action du Parc sur le sujet de la préservation de la biodiversité est louable.

UN USAGE DE L'ESPACE ÉVOLUTIF, AVEC UNE TENDANCE RÉCRÉATIVE EN HAUSSE, IMPACTÉ PAR LA PROXIMITÉ MÉTROPOLITAINE ET L'ARRIVÉE DE NOUVEAUX TYPES DE PUBLICS, MOINS AVERTIS

Le Mercantour attire de plus en plus de visiteurs (+ 20% de visiteurs entre 2011 et 2018⁴). Des évolutions, exacerbées, depuis 2020 avec la crise du COVID-19, s'observent également en termes de typologie de fréquentation (variable selon l'accessibilité des secteurs) avec le constat d'un changement de public récent. Le Mercantour est ainsi de plus en plus fréquenté par des personnes moins habituées à la montagne et aux risques associés, présentant une méconnaissance du milieu et privilégiant une approche récréative et de consommation d'espaces naturels. Cela engendre des modifications de pratiques avec des publics moins soucieux de la nature, ne disposant pas des « codes » de la montagne et notions / règles de base (ex : ramener ses déchets, ...). Cela peut également avoir des incidences en termes de sécurité en montagne du fait d'un manque de maîtrise des conditions environnementales (enneigement tardif). S'observe également un renouveau du bivouac avec un nouveau public de campeurs qui n'utilisent pas les hébergements classiques (ex : au Lac d'Allos, plusieurs dizaines de tentes s'installent les soirs d'été). Enfin, sans pouvoir le mesurer avec précision, est observé un renforcement de la notoriété du Mercantour⁵ et de sa fréquentation en randonnée notamment du fait de l'important travail engagé par les partenaires de la charte autour de la mise en lumière du Mercantour comme une terre de randonnée et une destination d'itinérance (ex. guides Randoxygène du Département des Alpes-Maritimes, promotion de la Grande traversée du Mercantour, forte exposition sur les différentes plateformes de randonnée). Les réseaux sociaux peuvent engendrer, à travers leur exposition, une sur-fréquentation et des dégradations de certains sites qui n'étaient pas ou peu fréquentés auparavant. Il est toutefois à noter que, selon des données de 2018, le PNM est le Parc national le moins fréquenté en France métropolitaine⁶ (hors Parc national de Forêts créé en 2019) et que les situations de sur-fréquentation sont rares et se limitent à quelques sites majeurs lors de pics de saisonnalité estivaux.

Le PNM s'inscrit toutefois dans un contexte territorial où l'influence de la zone métropolitaine de Nice en tant que bassin de vie, d'emploi mais également touristique tend à lui donner une fonction récréative inadaptée à sa vocation d'espace préservé. Le territoire est, de fait, exposé à l'émergence de nouvelles activités de pleine nature. Le Parc n'est pas toujours suffisamment armé pour anticiper les impacts sur les milieux et poser un cadre adapté, avec la réactivité nécessaire. Par exemple, le survol en cœur de parc par les drones a été interdit de manière préventive – selon le principe de précaution – les impacts réels sur la faune n'ayant pas été finement étudiés en premier lieu (bien que la nuisance sonore qu'ils génèrent semble évidente). Ainsi cette décision n'a pas forcément été comprise et acceptée. Autre exemple, le développement des usages de vélos à assistance électrique loués par des magasins en zone de montagne facilite l'accessibilité au grand public d'espaces qui auparavant nécessitaient un niveau de pratique avancé. Même si cela n'est autorisé dans le parc qu'en aire d'adhésion, cela vient de fait percuter les enjeux de maintien de la quiétude et de la tranquillité des espèces. De telles évolutions peuvent aussi

⁴ Source : *Les parcs nationaux de France, Chiffres clés, Édition 2021 - OFB*

⁵ En 2020, l'étude de notoriété des parcs nationaux auprès du grand public réalisée par l'OFB a démontré que 55 % des personnes enquêtées étaient capables de citer spontanément le nom d'au moins un Parc national français. Parmi ces personnes, les trois parcs nationaux cités spontanément étaient le Mercantour, la Vanoise et les Cévennes

⁶ Source : *Les parcs nationaux de France, Chiffres clés, Édition 2021 - OFB*

engendrer des dégâts sur les sentiers, avec une baisse de qualité de l'expérience et une certaine déception des randonneurs.

Par ailleurs, un travail spécifique est réalisé depuis sur la mise en place des compteurs piétons afin d'identifier les zones très fréquentées (système de comptage sur 8 principaux sites), dans un objectif de suivi des évolutions et pour en déduire des mesures de gestion à mettre en place. Malgré cela, la fréquentation totale du territoire du parc ne peut être connue précisément. En cœur, elle est néanmoins estimée à 500 000 visiteurs par an. Le récent projet BiodivTourAlps devrait permettre de se doter d'un plan d'action de suivi de la fréquentation. Le Parc et l'ensemble des acteurs assurant l'accueil du public sur le territoire diffusent des messages de sensibilisation et organisent des formations pour sensibiliser les pratiquants aux enjeux de la biodiversité (ex : formation enjeux avifaune auprès des pratiquants de vol libre et vol à voile).

Pour autant, la réponse aux besoins accrus liés à ces nouveaux publics et usages ne peut se faire que dans la limite des moyens d'intervention de l'établissement et de ses partenaires. L'enjeu de maîtrise des impacts liés à la fréquentation humaine tend donc à s'amplifier depuis 2012, la fréquentation ayant augmenté, ce qui vient interroger la stratégie et les moyens d'interventions associés.

UN EXCELLENT ÉTAT DES SENTIERS EN ZONE CŒUR DONT LA TENUE SUR LE LONG TERME INTERROGE AU REGARD DES RISQUES CLIMATIQUES ET COÛTS D'ENTRETIEN

La pratique de la randonnée est très répandue dans le Mercantour, avec par exemple 98% des répondants à l'enquête grand public qui déclarent avoir déjà randonné sur le territoire, dont la majorité de manière fréquente. Des efforts importants sont dédiés à l'entretien des plus de 550km de sentiers en cœur de parc, et au renouvellement et l'actualisation de la signalétique afférente.

Cette mission est assurée dans le cadre, notamment, d'un partenariat spécifique avec le CD06, gestionnaire du PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée), et le PNM, gestionnaire des sentiers en zone cœur. A noter que cela n'est pas forcément le cas dans les autres parcs nationaux.

Le développement puis la mise en œuvre d'une technique de reconstruction pérenne des sentiers en pierre sèche, tout comme le travail réalisé avec la DREAL et la DRAC sur l'intégration paysagère des ouvrages, font par ailleurs partie des réussites du Parc.

Le grand public, les acteurs de la charte et les élus font état d'une satisfaction partagée sur la qualité de l'entretien du réseau de sentiers et de la signalétique du Mercantour. En particulier, 84 % des répondants de l'enquête qualifient les sentiers et le balisage comme étant de bonne à très bonne qualité.

Pour autant, les moyens financiers et humains nécessaires à l'atteinte de ce niveau d'entretien sont très importants. En particulier, depuis la tempête Alex de 2020, le budget annuel investi par le Parc national sur les sentiers est 10 fois supérieur à ce qu'il était entre 2012 et 2020. Il s'agit désormais du 2^{ème} poste de dépenses du Parc, après celui dédié au personnel. Toutefois le budget affecté par le PNM sur fonds propres est resté stable et cette hausse a été compensée par une recherche active de cofinancements externes pluri-fonds et un soutien accru du Département 06 pour la réalisation de travaux en zone cœur. En termes de moyens humains, l'entretien des sentiers et plus largement du territoire constitue la fonction thématique la plus consommatrice de ressources humaines⁷.

Ceci, dans un contexte de réduction globale des moyens du Parc national et d'augmentation des risques d'aléas climatiques pouvant, comme dans le cas de la tempête Alex, dégrader une partie importante du réseau (160 km en quelques heures), mais aussi avec une pression d'érosion liée à la fréquentation dans certains secteurs.

C'est pourquoi certains partenaires, notamment les élus, s'interrogent sur l'ampleur des moyens consacrés à cet entretien (en relation avec le manque de moyens sur d'autres enjeux) avec des résultats parfois supérieurs à un niveau d'entretien qui serait jugé « satisfaisant » et/ou évoquent d'autres pistes / sentiers (en aire d'adhésion) qui nécessiteraient un entretien. En effet, certaines pistes en zone cœur, revêtant un rôle fonctionnel mais également des dimensions patrimoniales (pistes historiques, militaires, ...), présentent des niveaux de dégradation importants, sans qu'une ligne conductrice en termes de vocation et d'usage n'ait pu être définie. Enfin le CD 06 interroge également l'opportunité de maintenir l'intervention du PNM dès lors que ses financements servent à sous-traiter l'entretien des sentiers.

UNE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL, RECONNUE ET APPRÉCIÉE, AU SEIN DES MAISONS DU PARC

Le territoire compte 5 maisons de Parc (MDP) et 12 Relais Point Info Parc en période estivale. En 2023, le PNM est le deuxième Parc national à proposer le plus de maisons de Parc et points infos sur son territoire (après le Parc national des Écrins)⁸. D'importants travaux ont été réalisés sur les maisons de Parc (MDP de Tende et de Saint-Etienne-de-Tinée pesant pour 8% des dépenses liées aux actions du Parc - hors frais de fonctionnement courants et de personnel) ou sont en cours de réalisation (projet de Maison de l'Environnement et de l'Observation à Valberg en partenariat avec le CD06 par exemple). Ces travaux restent toutefois très dépendants de l'obtention de cofinancements externes. Par ailleurs, un nombre élevé de subventions aux communes pour les lieux d'accueil a été octroyé (29 subventions pour un montant total de 180 k€ sur la période de mise en œuvre de la charte).

La qualité de l'accueil s'est améliorée avec la formation des agents d'accueil depuis 2019 et une offre de qualité (expositions, muséographie, ...). Elle est par ailleurs appréciée par les élus et par le grand public puisque, selon l'enquête, 98% des répondants sont satisfaits de la qualité de l'accueil dans les MDP et des informations disponibles, et 96% de l'offre d'animation proposée et des expositions à découvrir. En outre, plus de 75% des répondants déclarent s'être déjà rendus dans une maison de Parc, démontrant ainsi leur visibilité. Les mutualisations avec les offices de tourisme permettent d'apporter une vision des patrimoines du parc auprès d'agents externes à l'établissement et de toucher un public plus vaste. L'équipement d'opérateurs touristiques en mobilier et en documentation relative au parc contribue aux mêmes objectifs.

Pour autant doivent être notées :

- ✓ des périodes de fermeture liées à des travaux ou encore à la tempête Alex. Une problématique persiste par ailleurs concernant le maintien de l'ouverture à l'année de ces maisons, en particulier liée à la contrainte des plafonds d'emploi du Parc qui limite les durées d'ouverture ;
- ✓ des difficultés à mobiliser les crédits de mise aux normes et d'amélioration des bâtiments ;
- ✓ des disparités dans les rénovations des maisons de Parc dans les différentes vallées, certaines étant plus attractives que d'autres ;

d'exploitation et de coordination de la mission) de l'établissement sont dédiés à l'entretien des sentiers et du territoire sur la période 2013-2022.

⁸ Source : Tableau de bord de suivi de la politique des Parcs nationaux de France, 2024 - OFB

- ✓ l'accessibilité des maisons de Parc aux publics en situation de handicap a fait l'objet d'améliorations significatives mais reste imparfaite (3/5 MDP) en raison du coût considérable que cela engendre. Plus largement, le PNM est l'un des parcs nationaux les moins pourvus en infrastructures d'accueil du public en situation de handicap⁹.

Enfin il est à noter que l'accueil dans les maisons de parc et les points infos, conjugué aux missions d'animations et d'éducation à l'environnement, est la plupart du temps assuré par des saisonniers. Le secteur du Haut-Var/Cians est le seul qui dispose d'agents permanents (2,2 ETPT), garantissant ainsi l'ouverture, à l'année, de la maison du Parc de Valberg et l'accueil d'un nombre élevé de scolaires dans le cadre notamment des sorties nature ou des classes vertes et blanches. Le calibrage des moyens humains affectés par vallée à l'accueil au sein des maisons de Parc et des points d'infos est toutefois cohérent avec la fréquentation des différentes structures. Ainsi, sur cette thématique, après le Haut-Var, les vallées de l'Ubaye et de la Roya-Bévéra sont les plus dotées en moyens humains car leurs maisons de Parc sont les plus visitées chaque année.

⁹ *Ibidem.*

QUESTION ÉVALUATIVE N° 2 - DANS QUELLE MESURE L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ AUX PROFESSIONNELS DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE A-T-IL CONTRIBUÉ À RENFORCER LEUR CARACTÈRE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DES USAGES EN AIRE D'ADHÉSION ?

La réponse à cette question s'appuie, notamment, sur les critères d'évaluation suivants :

- 1 - Niveau de professionnalisation et de mise en réseau des acteurs des sports de pleine nature
- 2 - Niveau de prise en compte de l'environnement et des autres usagers par les activités de pleine nature

RÉPONSE DE SYNTHÈSE À LA QUESTION ÉVALUATIVE

NIVEAU DE PROFESSIONNALISATION ET DE MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS DES SPORTS DE PLEINE NATURE

Tout d'abord, le parc constitue un espace naturel permettant la pratique individuelle libre de certaines activités en cœur de parc : trail, ski de randonnée, raquette, etc. Il demeure également un espace où il est possible d'organiser des manifestations publiques en cœur, de façon exceptionnelle et sous autorisation et, hors du cœur, en bénéficiant de la notoriété du Mercantour. Ainsi, le Parc entretient une relation de travail avec la plupart des acteurs structurants des pratiques de plein air dans le Mercantour. Certains partenariats ont vu le jour comme, en 2017, entre le Parc national, le Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne et/ou la Fédération Française de Randonnée Pédestre, à travers la signature d'une convention de partenariat pour structurer un réseau d'accompagnateurs en montagne (AEM). Au préalable, le Parc national avait signé des partenariats individuels avec certains accompagnateurs du territoire qui souhaitaient être identifiés en tant que partenaires du Parc. Le déploiement de la marque Esprit Parc national n'a pas permis de pérenniser ce partenariat individuel. Ainsi, sur les 76 AEM partenaires du Parc en 2017, seuls 17 d'entre eux sont marqués Esprit Parc national en 2023.

Les échanges concernent majoritairement la bonne information des usagers sur la réglementation en vigueur, les conditions pour les demandes d'autorisation ou l'entretien des voies pouvant nécessiter une coopération. Le rôle du Parc en matière de mise en réseau des acteurs entre eux reste limité et peu formalisé. Ainsi, la commission Activités de Pleine Nature du conseil économique, social et culturel du Parc est peu active.

Quelques exemples encourageant de coopération peuvent toutefois être cités :

- le marquage Esprit Parc national des accompagnateurs et la promotion de leurs offres d'activités par le Parc,
- des formations organisées pour sensibiliser les pratiquants aux enjeux de biodiversité (ex : formation enjeux avifaune auprès des pratiquants de vol libre et vol à voile),

- des formations organisées par le Parc national et proposées gratuitement aux accompagnateurs en montagne afin d'améliorer leurs connaissances sur les patrimoines naturel, culturel et paysager,
- des interventions dans les refuges pour sensibiliser les pratiquants aux enjeux de préservation de la faune (exemple : espèces arctico-alpines).

UNE SITUATION MAÎTRISÉE EN TERMES DE PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES AUTRES USAGERS D'ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Sans reprendre les éléments déjà évoqués dans la réponse à la question précédente, il apparaît, globalement, que les impacts des activités de pleine nature ont pu être maîtrisés par le Parc depuis 2014. Pour autant, l'évolution rapide des pratiques (drones, électrification des deux roues, ...) et la clarification de la réglementation afférente à certaines activités interroge les agents de terrain sur leur capacité à maintenir cette maîtrise. En l'absence d'observatoire des activités de pleine nature dont la création n'a pas abouti, les travaux d'évaluation n'ont pas permis de faire remonter des éléments très tangibles concernant d'éventuels conflits d'usages entre pratiquants d'activités de pleine nature et autres usagers des espaces (hors problématiques entre pratiques d'activités pastorales et de randonnée - [voir question 11](#)). Par ailleurs, la qualité des relations entretenues entre le Parc et les multiples partenaires (associations ou Fédérations) actifs sur le territoire en matière d'activités de pleine nature est assez variable selon les acteurs et selon les interlocuteurs en poste durant la période évaluée. Côté Parc, les moyens financiers et humains mobilisés restent très faibles et n'ont permis de mener que des actions ponctuelles.

A noter cependant que les sujets de désaccords ne sont pas nécessairement la cause de mauvaises relations certains acteurs entretenant une bonne communication avec le Parc, y compris autour de sujets sur lesquels ils sont en désaccord (ex : Fédération des Club Alpins sur les voies d'alpinisme, sensibilisation du public aux zones sensibles dans les refuges, ...). La majorité de ces acteurs témoignent d'une amélioration de leurs relations et de la communication avec le Parc depuis la signature de la charte (exception faite de la Fédération Française de Vol Libre -FFVL- avec qui il existe peu de contact).

Ces organismes sont un relais essentiel pour toucher les pratiquants de ces multiples activités, en particulier car le Parc n'est pas en mesure de toucher l'ensemble des visiteurs sur l'étendue du territoire. Les Fédérations sportives en particulier sont des porte-paroles indispensables pour diffuser l'information à leurs membres, que ce soit à l'occasion de formations, de l'adhésion ou de l'organisation d'événements. Renforcer les liens avec ce type d'acteurs demeure donc un enjeu pour appuyer la mission d'éducation à l'environnement que le Parc porte dans l'accueil du public. Par ailleurs, la majorité des professionnels exerçant une activité de pleine nature dans le parc déclarent que la localisation de leur activité dans un Parc national représente un avantage, selon l'enquête grand public.

Dans le cadre du projet BiodivtourAlps, un travail va être engagé sur les interactions entre les pratiques et la biodiversité et une table-ronde des acteurs des activités de pleine nature organisée afin d'améliorer le partenariat et d'identifier des axes de partenariat.

Par ailleurs, les subventions du Parc accordées aux communes et associations depuis 2012 sur ce sujet restent faibles. Elles représentent un total de 107 k€ pour la réalisation de 17 projets relatifs à la gestion de la fréquentation des sites et itinéraires à enjeux ainsi qu'au soutien des activités de pleine nature (ex : Trail des Mélèzes) soit respectivement 4,5 % du budget investi et 5 % des projets financés par le dispositif de subvention.

QUESTION ÉVALUATIVE N° 3 - DANS QUELLE MESURE LES ACTEURS DE LA CHARTE VALORISENT-ILS ENSEMBLE, L'IMAGE ET LES VALEURS DU PARC ?

La réponse à cette question s'appuie, notamment, sur les critères d'évaluation suivants :

- 1 - Niveau de reconnaissance de la qualité et de l'exemplarité des activités
- 2 - Niveau d'engagement des communes en faveur de l'image et des valeurs du Parc
- 3 - Niveau de cohérence de la communication en termes d'image du territoire et de valeurs
- 4 - Niveau d'écoresponsabilité des activités d'accueil, d'hébergement et d'activités de pleine nature en sites isolés

RÉPONSE DE SYNTHÈSE À LA QUESTION ÉVALUATIVE

UNE RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ ET DE L'EXEMPLARITÉ DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES CENTRÉE SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA MARQUE ESPRIT PARC.

A ce jour, la dynamique en faveur de la reconnaissance de la qualité et de l'exemplarité des activités économiques localisées au sein du territoire du PNM s'est fortement centrée sur le déploiement de la marque Esprit Parc. Cette marque commerciale collective aux parcs nationaux vient confirmer l'atteinte d'un niveau d'engagement environnemental par les acteurs concernés. Elle a été attribuée à 79 entreprises à ce jour dont 65 opérateurs touristiques, et 150 produits, également en majorité constitutifs de l'offre touristique du territoire (hébergements, restaurants, randonnées accompagnées, visites de sites et séjours, ...). Si le déploiement de la marque dans le Mercantour est bien moins avancé que dans les parcs des Pyrénées, des Ecrins et des Cévennes, le nombre de prestataires marqués est au-dessus de la moyenne des parcs et le PNM est le quatrième parc possédant le plus de contrats signés (toutes filières confondues)¹⁰.

En outre, le travail des partenaires du Parc (CD06 et particulièrement CCI) a permis de faire monter en puissance les labels Qualité tourisme et Clé verte (ce dernier étant plus exigeant que la marque EPN d'un point de vue environnemental) sur le territoire du Mercantour.

A cet égard, le travail de structuration des acteurs autour de l'association Mercantour Écotourisme, facilité par le volontarisme et l'engagement des professionnels, revêt un caractère exemplaire. Une centaine d'acteurs sont membres de cette association qui applique, depuis 2012, les principes de la Charte Européenne du Tourisme Durable. Cette véritable démarche de progrès facilite la communication, le partage de bonnes pratiques, voire la mutualisation de moyens et a constitué un soutien clé dans le déploiement de la marque Esprit Parc national auprès des acteurs touristiques.

¹⁰ Source : Les parcs nationaux de France, Chiffres clés, Édition 2021 - OFB

Le Parc national a été à l'origine de la structuration de l'association à travers un soutien financier et humain certain. Au fil des années, l'association s'est professionnalisée et n'est plus dépendante du soutien du Parc national ; elle a ainsi su nouer des partenariats directs avec les communes du territoire et les offices de tourisme. Depuis 2016, un week-end Ecotourisme Mercantour est organisé chaque année, preuve du dynamisme de ses membres et de leur volonté de faire connaître le Mercantour comme une destination d'écotourisme.

Ainsi, la qualité des relations entretenues entre le Parc et les partenaires actifs sur le territoire en matière de développement et de promotion d'un tourisme durable semble positive et se renforcer avec le temps, avec une amélioration de la structuration du réseau des acteurs qui intègre de plus en plus les enjeux de la préservation des patrimoines et d'écotourisme. Certains partenaires regrettent toutefois une posture trop « défensive » du Parc concernant le développement touristique.

Concernant les activités artisanales et produits associés, si le territoire n'apparaît pas particulièrement riche en savoir-faire d'exception (nombre d'acteurs et dynamique de développement faibles), on observe néanmoins un manque de connaissance / reconnaissance des savoir-faire locaux en présence. Dans un contexte de croissance de l'activité artisanale qui représente une part importante de l'économie des territoires¹¹ et de la demande des visiteurs de produits artisanaux, le potentiel de valorisation par le biais de la marque, intéressant, est peu exploité à ce jour : seuls 13 produits artisanaux sont « marqués » Esprit Parc national. Si le Parc et les communes n'ont que peu de leviers / moyens d'action dans ce domaine, un travail avec les chambres consulaires (CCI, CMA) pourrait être approfondi, notamment sur la connaissance des initiatives respectives et la marque EPN.

Dans le domaine agricole, le constat est celui d'une faible mobilisation de la marque EPN pour valoriser les produits locaux. L'agriculture biologique est également peu développée sur le territoire (une soixantaine d'exploitations labellisées). Plusieurs facteurs explicatifs peuvent être avancés : absence de moyens dédiés à l'accompagnement des activités agricoles, intérêt limité des producteurs pour ce type de valorisation dans la mesure où ils trouvent déjà des débouchés relativement aisément localement ou auprès des consommateurs du littoral.

Enfin, en matière d'exploitation forestière, si le Parc agit auprès de l'ONF afin de favoriser une exploitation respectueuse des enjeux de biodiversité, la faiblesse des relations avec les propriétaires privés (30% des forêts sur le parc) et leurs représentants (CRPF) n'a pas permis d'avancer vers un « marquage » de ces activités. L'ONF travaille toutefois pour encourager les certifications de gestion forestière durable et les labellisations. (PFEC, FSC, etc.) A noter par ailleurs que si les forêts sont globalement bien entretenues, différents facteurs (qualité des bois, contraintes géographiques et naturelles, faiblesses des débouchés économiques, ...), n'ont pas permis, à ce jour, le développement d'une filière bois en aire d'adhésion.

¹¹Ex : 40,70% dans la Roya, 34,5% dans la Tinée, 48,70% dans la Vésubie.

UNE ADHÉSION GLOBALE À L'IMAGE ET AUX VALEURS DU PARC, UN NIVEAU D'ENGAGEMENT PLUS DISPARATE, FREINÉ PAR DES DÉSACCORDS « PRÉSERVATION VERSUS DÉVELOPPEMENT »

L'ensemble des élus des communes, y compris non adhérentes, reconnaissent le caractère indiscutable de l'utilité de bénéficier d'un label Parc national et des moyens de protection des patrimoines afférents. Avec un taux d'adhésion de ses communes à la charte de 82 %, le Parc national du Mercantour est toutefois en-dessous de la moyenne de 89,8 % dans les parcs nationaux¹². Néanmoins, la totalité des communes adhérentes ont signé des conventions d'application avec le Parc, engageant les deux parties à mettre en œuvre des actions en adéquation avec les objectifs et orientations de la charte. Environ la moitié des 28 communes du parc témoignent s'engager et agir de manière volontariste et dynamique en faveur de l'image et des valeurs du Parc. Cela ne peut néanmoins se faire qu'à la hauteur des moyens, limités, dont elles disposent. Un quart des communes du parc travaillent en partenariat avec le Parc mais pointent un certain nombre de désaccords techniques qui freinent un engagement plus actif. Le dernier quart met une certaine distance entre l'approche promue par le Parc et la leur, ne souhaitant pas contribuer à la diffusion d'une manière de gérer le territoire dont ils ne partagent pas ou partiellement les valeurs. Les points d'achoppement se situent fréquemment autour du point d'équilibre entre préservation et développement durable du territoire. En particulier, le regard des élus est souvent lié à l'économie de leur commune. Si elle repose sur des activités impactantes (ex : stations de ski en aire d'adhésion), ils essaient d'en améliorer la performance environnementale mais ont tendance à refuser les freins. Les élus des plus petites communes, peu développées, adhèrent plus aux valeurs du Parc et projettent souvent un développement d'activités durables.

Ces constats s'observent également à l'échelle des habitants du territoire. 51% des répondants à l'enquête considèrent qu'habiter et/ou fréquenter un espace naturel protégé est une chance, tandis que 7% pensent que c'est une contrainte (proportion plus forte dans les vallées de la Tinée et de la Roya-Bévéra), et 41% à la fois une chance et une contrainte. A ce sujet, la « privation de liberté » en raison de la réglementation en vigueur représente la source principale de contrainte évoquée par les habitants et usagers du territoire. Une réglementation contraignante et souvent incohérente ou incompréhensible, un sentiment d'interdiction permanente, de perte de l'identité du territoire et de ses habitants sont d'autres exemples de contraintes évoquées par les répondants à l'enquête. Par ailleurs, la majorité des contraintes évoquées proviennent pour 73% des habitants des vallées du parc, ce qui démontre que la vie dans un espace protégé est vécue de manière bien plus contraignante localement, par rapport aux personnes externes au territoire. Pour autant, la majorité des habitants et usagers du territoire restent conscients que certaines contraintes sont nécessaires pour éviter les dérives des usagers du parc, des projets d'urbanisation ou encore pour la protection des patrimoines.

L'IMPACT DU LABEL PARC NATIONAL, VECTEUR DE COHÉRENCE DE LA COMMUNICATION EN TERMES D'IMAGE DU TERRITOIRE, DES VALEURS PRISES EN COMPTE DANS L'ACTIVITÉ

La notoriété du label Parc national contribue à l'image très positive du territoire et de son environnement exceptionnel qui facilite la sensibilisation des acteurs. La communication / information auprès du grand public est de qualité, avec des améliorations soulignées par les élus, concernant la communication avec les communes, au travers du lien entretenu avec les services territoriaux du Parc. L'enquête grand public

¹² Source : Tableau de bord de suivi de la politique des Parcs nationaux de France, 2024 - OFB

illustre que le parc est majoritairement perçu comme un territoire doté d'un patrimoine naturel, culturel et paysager riche et sensible (55% des réponses), mais aussi dont les acteurs économiques s'engagent en faveur de l'environnement, en privilégiant particulièrement les activités touristiques et de loisirs respectueuses de la nature (32% des réponses). Également, le fait d'habiter et/ou fréquenter un Parc national influe sur le mode de vie et les actions, à différents degrés, pour 77% des répondants, principalement car cela les pousse à essayer d'économiser les ressources (eau, énergie, ...), à ne pas quitter les sentiers lors de leurs sorties ou encore à sensibiliser leurs proches et leurs connaissances sur l'action menée par le Parc.

Par ailleurs, le site internet du Parc est considéré comme étant de bonne qualité et très complet. Il s'agit d'une des principales sources d'information pour le grand public avec plus de 100 000 visites / an en moyenne. Il fait ainsi partie des relais d'informations les plus cités dans l'enquête grand public, au même titre que les réseaux sociaux. Il est à noter que les habitants du territoire du parc manifestent l'envie de s'informer davantage par le bouche-à-oreille, ce qui interroge sur la nécessité de renforcer le lien direct entre le Parc et ses administrés et la présence sur le territoire.

En 2020, l'étude de notoriété des parcs nationaux auprès du grand public réalisée par l'OFB a démontré que 55 % des personnes enquêtées étaient capables de citer spontanément le nom d'au moins un Parc national français. Parmi ces personnes, les trois parcs nationaux cités spontanément étaient le Mercantour, la Vanoise et les Cévennes¹³.

Les acteurs du territoire sont également nombreux à mettre en avant, dans leur communication, l'image du territoire à travers la valorisation du label Parc national. Pour illustrer cela, notons que 77% des acteurs économiques ayant répondu à l'enquête, valorisent le « label » Parc national dans leur communication/marketing. Ils sont tout autant à estimer que la localisation de leur activité dans un Parc national constitue un avantage (particulièrement pour les activités touristiques, de loisirs et de pleine nature) et à s'engager dans une démarche de prise en compte de l'environnement dans leur activité¹⁴.

Concernant les moyens mis en œuvre par le Parc pour partager ses valeurs et valoriser son image, sa communication est l'un des postes sur lesquels il a le plus investi depuis l'approbation de la charte, en particulier durant les années 2018 et 2019, en lien avec les 40 ans du Parc et de la communication spécifique qui s'est faite auprès du grand public. En effet, l'organisation et l'animation d'événements ont été réalisées, ce qui, sur les autres années, s'est beaucoup moins fait puisque la communication du Parc reste essentiellement institutionnelle (animation réseaux sociaux, relations presse, rapports du Parc, ...). Les moyens humains, quant à eux, ont peu évolué depuis mais ont contribué à valoriser l'image et les valeurs du Parc. Pour assurer cette mission de communication, le Parc s'appuie également sur ses agents thématiques, qui ne sont cependant pas spécialistes de la communication, mais mettent en œuvre des actions de divulgation/vulgarisation/édition de documents de communication tous publics, dans le cadre des projets qu'ils portent.

¹³ Source : *Les parcs nationaux de France, Chiffres clés, Édition 2021 - OFB*

¹⁴Dans le détail, 20% essaient d'informer leurs clients sur la biodiversité, 19% de réduire leur déchets et/ou le réemploi, 18% privilégient des produits non nocifs pour la biodiversité, 16% essaient d'économiser les ressources, 14% soutiennent les actions en faveur des espèces sensibles et 12% évitent les zones de quiétude de la faune lors des sorties organisées.

A noter toutefois que la notoriété du « territoire parc » ne se reflète pas sur « l'institution Parc », dont les missions sont méconnues, notamment en aire d'adhésion, et qui est principalement perçu comme un acteur contraignant. En effet, selon l'enquête grand public, 21% des répondants connaissent vaguement ce que fait le Parc, dont certains savent uniquement qu'ils habitent/visitent un Parc national, voire ignorent ce qu'est le Parc. Par ailleurs, 29% des répondants ne se sentent pas suffisamment informés par le Parc et son action, et une grande partie des répondants souhaiterait bénéficier de plus d'informations. A noter qu'ils ne sont que 5% à regretter l'éloignement des acteurs institutionnels, principalement l'établissement du Parc national du Mercantour, avec le territoire. Certains soulignent également le manque de communication, le manque d'écoute des habitants du territoire, l'absence de dialogue et de proximité avec les locaux, etc.

Enfin, un manque de cohérence dans la communication est à relever sur certains thèmes (ex : promotion de certains sites fragiles), susceptible de générer des incompréhensions avec les partenaires. Sur la cible « Communes » des améliorations sont encore possibles (sensation de ne pas/peu être consultées). Sur la cible « Partenaires thématiques », peu de communication est ciblée. Un manque de visibilité global sur les décisions du Parc (et leurs motivations) est souligné. Le recours aux partenaires comme relais auprès de leurs usagers est encore trop faible.

NIVEAU D'ÉCORESPONSABILITÉ DES ACTIVITÉS D'ACCUEIL, HÉBERGEMENT ET DE PLEINE NATURE EN SITES ISOLÉS

Comme évoqué ci-avant, le dynamisme de l'association Mercantour Écotourisme et l'accompagnement apporté par le Parc aux acteurs adhérents a permis de déployer un programme ambitieux en matière d'écoresponsabilité des activités d'accueil, d'hébergement. Ainsi, 65 entreprises du secteur touristique bénéficient de la marque Esprit Parc national, dont 7 des 16 refuges du parc, et l'ensemble des entreprises adhérentes à Mercantour Écotourisme adhèrent à la Charte Européenne du Tourisme Durable. Dans ce cadre, ces opérateurs s'engagent à réaliser un certain nombre d'actions et de sensibilisation visant à réduire l'impact de leur activité sur les ressources (eau, énergie, déchets, ...). Si la dynamique est positive, le nombre d'entreprises touristiques du territoire qui ne sont encore engagées dans une transition écologique demeure élevé.

Concrètement, l'ensemble de ces actions ont pu déboucher sur des actions d'économie d'eau et d'énergie dans les établissements d'hébergement touristique, de diffusion d'informations sur l'image et les valeurs du Parc mais également sur des projets afférents à l'assainissement des gîtes en sites isolés. Sur ce dernier enjeu, une part importante des efforts restent cependant à fournir.

Le Club Alpin Français travaille, en collaboration avec le Parc, à l'adaptation du fonctionnement des hébergements à leur emplacement et aux ressources disponibles sur le site. En particulier, le Parc s'est beaucoup investi sur le sujet dans les années 2013/2014, avec un budget conséquent octroyé aux grands travaux d'entretiens des refuges (Cayolle, Cantonnière et principalement Bayasse), financés en quasi-totalité par des fonds externes. Sur cette période, un agent était entièrement dédié aux projets architecturaux relatifs aux refuges de propriété du Parc. Du fait des restrictions budgétaires, ce poste n'a pas pu être pérennisé. Toutefois, le projet BiodivTourAlps (2024-2027) devrait mettre d'améliorer les leviers d'actions avec la réalisation d'un plan d'action en faveur des refuges de demain.

En outre, le recours aux « taxiteurs » pour accéder au site des Merveilles (délégation au Syndicat Local des Accompagnateurs 4x4 des Merveilles pour l'organisation de visites guidées avec un accès motorisé aux

secteurs des Merveilles et de Fontanalba) peut poser question quant à la nécessité d'assurer un trafic routier en cœur de parc, afin de véhiculer des usagers sur un site déjà très fréquenté.

Concernant le développement d'alternatives à la voiture en cœur de parc, quelques expérimentations ont été réalisées (ex : acheminement par mulet) mais restent encore trop marginales.

Enfin, il est à noter que le Parc joue un rôle de conseil a minima, voire de validation auprès d'un certain nombre de projets d'aménagement ou de travaux susceptibles d'impacter l'environnement. Ainsi l'expertise environnementale des agents du Parc est reconnue et le conseil scientifique représente une ressource de qualité pour formuler des avis pertinents sur ces sujets, même si son rôle est souvent méconnu voire incompris, et les motivations de ses avis insuffisamment partagées. Pour autant, en aire d'adhésion, cette fonction, chronophage, n'est pas systématiquement assurée. Elle dépend aussi de la volonté des communes de saisir le Parc, qui peut être freinée par des craintes en termes d'exigences de préservation patrimoniale et par conséquent qui peut être considéré parfois comme une source de contraintes et non pas comme le moyen de créer un espace de solidarité écologique avec le cœur, comme le prévoyait la charte.

QUESTION ÉVALUATIVE N° 4 - DANS QUELLE MESURE LES ACTEURS DU TERRITOIRE SONT-ILS SENSIBILISÉS AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

La réponse à cette question s'appuie, notamment, sur les critères d'évaluation suivants :

- 1 - Niveau de contribution de l'action partagée d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) à la sensibilisation des usagers du territoire
- 2 - Niveau de sensibilisation du public à l'EEDD (enquête)
- 3 - Caractère innovant et efficace des outils pédagogiques mobilisés

RÉPONSE DE SYNTHÈSE À LA QUESTION ÉVALUATIVE

UNE ACTION DYNAMIQUE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (EEDD)

Depuis 2013, le Parc renouvelle sa stratégie EEDD triennalement, en synergie croissante avec la stratégie de communication grand public. Depuis 2021, pour renforcer les actions de médiation et de maraudage, le PNM recrute des saisonniers en complément des gardes-moniteurs durant le pic de fréquentation de la saison estivale, en vue de sensibiliser et d'informer le public via des échanges informels et pédagogiques.

Les gardes-moniteurs assurent de nombreuses missions au contact du public, notamment du fait de leur rôle de police environnementale. En particulier, ce sont eux qui assurent l'encadrement et l'animation de la plupart des activités pédagogiques et de découverte du patrimoine proposées aux visiteurs : randonnées pédagogiques, animations en extérieur, activités avec les enfants lors de leurs visites dans les maisons de Parc, ...

Les missions d'EEDD ne représentent toutefois que 20% des missions des gardes-moniteurs, et malgré un renforcement de la coordination de l'EEDD depuis 2021, les moyens humains ne sont pas forcément toujours à la hauteur des besoins du territoire en termes d'animation, notamment en saison estivale, et restent hétérogènes selon les vallées. En effet, les cibles potentielles restent très diversifiées, entre habitants permanents des vallées, visiteurs de passage¹⁵, tranches d'âge différentes dont certaines plus difficiles à sensibiliser, etc. De plus, les outils d'EEDD nécessiteraient d'être mieux partagés à l'ensemble du territoire (ex : bibliothèque des outils de sensibilisation mise à disposition du territoire mais peu utilisée, car potentiellement peu connue).

¹⁵ Selon l'enquête grand public, les visiteurs du parc ont une méconnaissance plus marquée des maisons de Parc comparé à l'ensemble de l'échantillon ou encore aux habitants du territoire du parc. Ils ont plutôt tendance à ne s'y rendre qu'une seule fois, ce qui représente potentiellement un tourisme de passage très centré sur une seule et même vallée, les différentes maisons de Parc étant éloignées. Cela peut également démontrer que les visiteurs ne jugent pas opportun de visiter plusieurs fois une même maison de Parc.

Du fait de la géographie du territoire et du potentiel de visiteurs venant du littoral, le fait de ne pas travailler directement avec les écoles de la côte peut être interprété comme un frein à l'action de sensibilisation aux enjeux de préservation des patrimoines du Mercantour. Enfin, les formations à destination des enseignants vont être de plus en plus difficiles à réaliser à l'avenir en raison de l'évolution des règles de l'éducation nationale à ce sujet, et celles destinées aux professionnels du territoire restent rares (en dehors du secteur touristique).

Pourtant, le travail partenarial avec les acteurs du territoire représente un relais important de sensibilisation, en particulier des acteurs socio-professionnels, puisque selon l'enquête grand public, 80% des socio-professionnels répondants essaient d'informer leurs clients sur la biodiversité du territoire et sa sensibilité. Il s'agit pour la majorité d'acteurs intervenant dans les domaines des activités de pleine nature, de loisirs et de tourisme.

Concernant les actions mises en place, les budgets octroyés par le Parc à l'EEDD sont particulièrement liés à des projets cofinancés (ex : programme Young Ranger dans le cadre du LIFE WolfAlps ou programme pédagogique autour du bouquetin) et s'articulent autour de programmes pédagogiques pluriannuels autour d'une thématique donnée (géologie, paysage, biodiversité, etc.).

Outre le PNM, les communes et les associations s'engagent également à la sensibilisation à l'environnement et au développement durable du territoire. En effet, les subventions accordées par le Parc depuis 2012 ont permis le financement de 37 projets pour un total de 100 k€ soit, respectivement, 11 % des projets subventionnés et 4% du budget alloué globalement. Les projets sélectionnés se répartissent à parts égales entre les communes et les associations. Au niveau des acteurs privés, le dispositif a permis de consolider un partenariat pluriannuel avec plusieurs associations d'éducation à l'environnement du territoire. Par ailleurs, le partenariat avec le syndicat national des accompagnateurs en montagne (SNAM), depuis 2015, autour du programme d'Ecole à la Montagne permet de faire découvrir le Mercantour à des enfants des écoles de la Métropole Nice Côte d'Azur. Ce dispositif a permis de toucher plus de 2000 enfants, hors périmètre des communes du parc et contribue ainsi à sensibiliser le public du littoral aux enjeux de préservation de l'espace protégé.

Les élus dont la commune bénéficie du programme du Parc dédié aux scolaires (19 communes sur 28 en 2022) sont satisfaits et apprécient les interventions d'EEDD dans leurs écoles, reconnaissant leur qualité. Les élus des communes qui n'en bénéficient pas souhaiteraient en bénéficier, y compris les communes non adhérentes. A noter toutefois que le Parc intervient ponctuellement dans des écoles, collèges et lycées de communes non adhérentes, voire dans des écoles en-dehors du périmètre du parc, dans un objectif de continuité de l'information diffusée dans la vallée.

La démarche d'EEDD bénéficie d'une forte dimension partenariale mise en place au travers de la commission thématique au sein du conseil économique, social et culturel (CESC) composée de représentants des acteurs clés de cet enjeu sur le territoire (acteurs institutionnels compétents, associations, représentants de la société civile, élus locaux, etc.). Cette commission est par ailleurs la plus active des commissions du CESC. Cette dimension transversale fédératrice permet notamment au Parc d'entretenir des relations de qualité avec l'ensemble des acteurs. L'EEDD représente ainsi un levier significatif pour générer une mission commune et développer des actions entre partenaires.

UNE PART SIGNIFICATIVE DE LA POPULATION SENSIBILISÉE À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La cible Grand Public (6000 à 7000 personnes touchées par an) bénéficie notamment de sorties découvertes, des projets Explor'nature, d'animations en maisons de Parc, de conférences, et de sensibilisation au travers du maraudage (nombre de personnes touchées en nette augmentation depuis 2022). Concernant la cible scolaire (tous niveaux - écoles, collèges, lycées) entre 55% et 60% des élèves scolarisés sur le territoire sont touchés chaque année. La qualité des interventions est soulignée avec une évolution vers des sorties et animations en extérieur et des formations à destination des enseignants en collaboration avec l'académie de Nice (150 à 200 bénéficiaires par an), qui entraîne une évolution des enseignements scolaires classiques vers une plus grande prise en compte des enjeux de développement durable. Des jeunes sont également touchés chaque année hors cadre scolaire (630 enfants en moyenne). Ainsi le nombre total de personnes sensibilisées, toutes catégories confondues, augmente au fil des années, résultat des efforts réalisés en ce sens. Toutefois, comparativement aux autres parcs nationaux, si le PNM est celui dont le plus grand nombre de classes est sensibilisé aux enjeux de préservation, il est seulement le 6^{ème} concernant le nombre de personnes sensibilisées à travers ses animations grand public, et ce, loin derrière ses homologues alpins.

UN EFFORT DE DIVERSIFICATION DES OUTILS PÉDAGOGIQUES MOBILISÉS

La diversité et l'originalité des supports et formats de pédagogie témoignent d'un réel effort d'expérimentation et d'innovation de la part des agents en charge de l'éducation à l'environnement. La mise en vente ou à disposition de produits dans les maisons de Parc représente notamment un levier de diffusion pour divers supports pédagogiques élaborés par le Parc dans ce cadre.

Depuis plusieurs années, le Parc développe également des projets de sciences participatives. Le projet Explor'nature, organisé successivement à Barcelonnette, Sospel, Guillaumes, Colmars-les-Alpes et Valdeblore, vise à inventorier la biodiversité d'une commune tout en intégrant des temps ouverts au public, comme des sorties naturalistes ou des projections. Si l'action présente certaines dimensions innovantes, une difficulté subsiste pour mobiliser les habitants en nombre et en diversité et débouche sur un certain « entre-soi ». Entre 2018 et 2021, ces projets ont été élargis aux scolaires avec les programmes pédagogiques Explor'nature ECOLES, à destination des scolaires. Les programmes Bio'Adapt ont également pu impliquer les élèves dans la compréhension des mécanismes d'adaptation des différentes espèces à leur milieu et le programme Pierre Feuilles Stylos a permis le rassemblement des élèves pour une école inclusive autour de la nature, en partenariat avec l'Éducation nationale.

Les communes de Sospel, Breil-sur-Roya, Saint-Martin-Vésubie et Colmars-les-Alpes sont entrées dans la démarche des Aires Terrestres Educatives, qui visent à sensibiliser le jeune public à la protection du territoire à travers la gestion participative d'une portion de terrain naturel. La réalisation des Atlas de la Biodiversité Communale a également été l'occasion de démarches pédagogiques et participatives. Enfin, un portail d'inventaire participatif de la biodiversité à destination du grand public a été déployé en 2018 avec l'outil Obs'Mercantour. Pour autant, et malgré ces initiatives, le constat d'une difficulté à mobiliser les habitants du parc en direct est à retenir. Il s'agit d'une approche différente, exposée à des freins spécifiques, que le PNM ne parvient pour l'instant pas à dépasser.

La stratégie scientifique du Parc prévoyait d'engager le Mercantour dans une dynamique de sciences participatives qui aurait pu permettre de démultiplier les canaux de sensibilisation du grand public aux enjeux de préservation des patrimoines. Faute de moyens, cela n'a pu être déployé.

2.3

FICHE ÉVALUATIVE N° 2 : PROTECTION ET VALORISATION DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE CULTUREL

Rappel des objectifs (cœur) et orientations (aire d'adhésion) de la charte

Objectif IV (♥)	Garder l'aspect naturel des paysages - cols, gorges, grands vallons, lacs, forêts monumentales, sommets - les protéger contre l'artificialisation et conserver l'esprit des lieux
Objectif V (♥)	Mettre en valeur les sites remarquables du cœur de parc
Objectif VI (♥)	Maintenir en état et restaurer ponctuellement les paysages construits
Objectif XV (♥)	Limitier la dégradation et l'altération des gravures rupestres du site des Merveilles
Objectif XVI (♥)	Maintenir en état les ouvrages militaires des crêtes et sauvegarder les traces physiques des frontières et les chemins anciens
Objectif XVII (♥)	Protéger et sauvegarder le patrimoine bâti
Orientation 1 (AA)	Prendre soin des paysages
Orientation 3 (AA)	Préserver et valoriser le patrimoine culturel

RAPPEL DES QUESTIONS ÉVALUATIVES

- 5 - Dans quelle mesure le territoire a-t-il mobilisé des moyens permettant la protection et la valorisation du patrimoine paysager et culturel, et de favoriser des opérations exemplaires de préservation du patrimoine ?
- 6 - Comment les paysages du cœur ont-ils été préservés depuis l'approbation de la Charte ?
- 7 - dans quelle mesure les actions de surveillance et de gestion de la fréquentation des sites avec un fort patrimoine archéologique permettent-elles d'en maîtriser la dégradation ?

SYNTHÈSE DES NIVEAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS ET ORIENTATION DE LA CHARTE

Objectifs (cœur) et orientations (aire d'adhésion) de la charte, concernés par la fiche évaluative n° 2		Niveaux d'atteinte ¹⁶		
		1	2	3
Objectif IV (♥) & Orientation 1 (AA)	Garder l'aspect naturel des paysages et les protéger contre l'artificialisation et conserver l'esprit des lieux & Prendre soin des paysages	←→		
Objectif V (♥)	Mettre en valeur les sites remarquables du cœur de parc			
Objectif VI (♥)	Maintenir en état et restaurer ponctuellement les paysages construits	←→		
Objectif XV (♥)	Limiter la dégradation et l'altération des gravures rupestres du site des Merveilles			
Objectif XVI (♥)	Maintenir en état les ouvrages militaires des crêtes et sauvegarder les traces physiques des frontières et les chemins anciens			
Objectif XVII (♥) & Orientation 3 (AA)	Protéger et sauvegarder le patrimoine bâti & Préserver et valoriser le patrimoine culturel	←→		

RÉSUMÉ DU PROPOS ÉVALUATIF AU NIVEAU DE LA FICHE

Dans les premières années de mise en œuvre de la charte (2012-2018), les priorités du Parc et ses partenaires se sont plutôt portées vers les actions à mener sur le patrimoine naturel. Les actions en faveur du paysage et du patrimoine culturel ont été plus tardives, mais connaissent une bonne dynamique sur les dernières années de mise en œuvre et sont prometteuses pour la suite.

Les actions menées ont été partenariales, avec la mobilisation de nombreux acteurs autour de ces projets. Ainsi, les communes, intercommunalités, conseils départementaux, ou encore offices du tourisme, ont pu se mobiliser autour du Parc pour mettre en valeur plusieurs sites remarquables à enjeux, que ce soit par la réalisation d'études d'aménagement, valorisation des paysages, gestion de flux, de mobilités, tout en gérant les pratiques et les impacts sur le milieu.

Plusieurs actions ont pu être menées pour maintenir ou améliorer la qualité paysagère (résorption de points noirs, formations, ...), mais la thématique reste traitée de manière disparate et plutôt via des actions ponctuelles. Il en va de même pour les paysages construits (restanques, abords de villages, oliveraies, châtaigneraies...), qui n'ont pas fait l'objet d'une attention particulière, alors que les besoins existent, mais les interventions restent difficiles sans la mobilisation des propriétaires et partenaires opérants sur ces sujets.

¹⁶ 1 = L'objectif sera loin d'être atteint d'ici 2024.

1<->2 = L'objectif ne sera pas atteint d'ici 2024.

2 = L'objectif devrait être presque atteint d'ici 2024.

2<->3 = L'objectif sera atteint d'ici 2024, voire avant.

3 = L'objectif sera dépassé d'ici 2024

La valorisation des patrimoines bâtis et militaires est un sujet qui a largement émergé sur les derniers mois de mise en œuvre de la charte et devient une priorité pour les prochaines années, grâce à la mobilisation des partenaires qui peuvent démultiplier les moyens humains et financiers proposés par le Parc.

Sur le site des Merveilles, de nombreuses actions ont pu être recensées et contribuent à la bonne gestion du site et une découverte de qualité pour les visiteurs. Des fragilités persistent, mais seront difficiles à corriger au regard des moyens humains et financiers que cela nécessiterait pour plusieurs partenaires.

Ainsi, au regard des montants en jeu et des expertises à mobiliser sur ces thématiques, le Parc a permis de faire un effet levier sur les actions mises en œuvre, dynamisant les initiatives des partenaires comme la DRAC, le Département ou la Métropole. Les résultats obtenus ont permis des avancées majeures en faveur de la protection et la valorisation du patrimoine paysager et culturel. Les conventions d'application avec les communes ont par ailleurs permis de mettre en œuvre des projets que le Parc n'aurait pas été en capacité de faire en interne, au vu des moyens, et particulièrement au travers des dispositifs de subvention (notamment aux associations).

QUESTIONS ÉVALUATIVES N° 5 & 6 - DANS QUELLE MESURE LE TERRITOIRE A-T-IL MOBILISÉ DES MOYENS PERMETTANT LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE PAYSAGER ET CULTUREL, ET DE FAVORISER DES OPÉRATIONS EXEMPLAIRES DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ? COMMENT LES PAYSAGES DU CŒUR ONT-ILS ÉTÉ PRÉSERVÉS DEPUIS L'APPROBATION DE LA CHARTE ?

La réponse à cette question s'appuie, notamment, sur les critères d'évaluation suivants :

- 1 - Intensité des efforts de connaissance et de valorisation patrimoniale du territoire (observatoire des paysages, communication, événementiel, ...)
- 2 - Intensité de l'effort et évolution de l'état de conservation du patrimoine bâti et des paysages (militaire, vernaculaire, paysages construits, résorption des points noirs paysagers, ...)

RÉPONSE DE SYNTHÈSE À LA QUESTION ÉVALUATIVE

DES EFFORTS D'AMÉLIORATION DE LA GESTION DE LA FRÉQUENTATION ET DE MISE EN VALEUR DE L'ENSEMBLE DES SITES REMARQUABLES À ENJEUX

De manière globale, la plupart des sites qui le nécessitaient ont fait l'objet de démarches concertées entre le Parc et ses partenaires (en particulier les communes et les intercommunalités), entraînant la finalisation des stades d'études sur plusieurs sites (ex : site de l'Authion, col de la Bonette, etc.). Pour ce faire, le Parc et les collectivités se sont accordés sur une vision partagée des enjeux en termes de valorisation des paysages, de gestion des flux, d'itinérance, de surveillance, etc., et ont défini un plan d'action commun. La démarche « Grand site » n'a pas été mobilisée car ce « label », n'apportait pas ou peu de plus-value par rapport aux démarches préexistantes qui s'en inspirait toutefois.

De nombreuses actions visant à améliorer les accès et l'accueil (Lauzanier), l'offre de mobilité (navettes - Gordolasque, Lauzanier), gérer la fréquentation et les pratiques (Lac d'Allos, Col de la Bonette, Madone de Fenestre, ...), préserver la naturalité et les paysages des sites (l'Authion), restaurer le patrimoine bâti, sentiers et événements pédagogiques (Lac d'Allos), ont également été menées en fonction des besoins. Par ailleurs, 86% des répondants de l'enquête grand public déclarent que les sites les plus fréquentés sont bien, voire très bien, conservés, bien que le regard des habitants soit plus critique à ce sujet.

Le site des Merveilles, en particulier, a fait l'objet d'une requalification à travers la rénovation de la signalétique du site des gravures rupestres du Mont Bego, afin de structurer et renouveler les contenus, d'améliorer l'intégration paysagère du mobilier et de favoriser l'accueil et la découverte des visiteurs sur le site.

Les élus du territoire ont exprimé par ailleurs, dans le cadre des entretiens menés, une satisfaction globale concernant les modalités de gestion des sites les plus fréquentés.

A l'heure actuelle, il existe toujours un fort enjeu concernant la gestion des flux de visiteurs sur ces sites. Certains sites connaissent des dynamiques de forte fréquentation, qui se sont amplifiées à la suite de la période Covid. De nouvelles typologies de visiteurs, ne s'inscrivant pas toujours dans une pratique respectueuse des lieux, nécessitent de nouvelles mesures de gestion. Certaines nuisances récurrentes sont encore observées sur une majorité des sites situés en cœur de parc (bivouac, présence d'animaux domestiques, nuisances sonores liées au trafic), malgré les actions de surveillance déployées. Cela est confirmé par les élus qui indiquent constater l'augmentation de certains comportements inadaptés pouvant aller jusqu'à la dégradation d'éléments patrimoniaux, sans pour autant disposer de solution à cette problématique. L'absence ou, a minima, le manque d'éléments visuels, clairement identifiables (signalétique) indiquant l'entrée sur la zone « cœur » et les règles qui s'y réfèrent est un point de faiblesse identifié. A cet égard, la réflexion en cours sur le secteur de la Bonette (projet de nouvelle signalétique d'entrée en cœur de parc rappelant les règles à respecter) devra être évaluée en vue d'analyser l'opportunité de sa reproduction sur d'autres sites.

Sur les Espaces Naturels Sensibles cités dans la charte, des projets de requalification paysagère ont été mis en œuvre en partenariat avec les collectivités (ex : travaux du Col d'Allos en concertation avec les communes d'Uvernet-Fours, d'Allos, du PNM et du CD04, gestion du site des Gorges de Daluis et du Cians par la RNR, travaux de restauration du sentier menant à la cascade de la Lance, etc.).

Sur les cols routiers, différentes actions ont également été menées (enlèvement de points noirs paysagers au col de Larche, aménagements d'un parking et d'un cheminement paysager intégrés au col de la Cayolle, démarche de requalification de la haute route du Sel au col de Tende portée par les communes de deux côtés de la frontière, etc.).

Plus récemment, les différentes études de requalification paysagère entreprises sur des sites touristiques majeurs doivent encore se traduire par la réalisation d'interventions concrètes, qui devraient être mises en œuvre à partir de 2024. En effet, pendant longtemps la protection des paysages s'est cantonnée essentiellement à la résorption de points noirs paysagers. C'est surtout à partir des années 2020 que le Parc a commencé à investir le sujet des grands sites paysagers, représentant ainsi la plus grosse partie du budget alloué à la protection du patrimoine paysager.

Enfin, la préservation du paysage sonore, qui n'est pas évoquée dans la charte, est un enjeu qui a été saisi par le Parc et les communes concernées. En effet, des nuisances sonores, induites par la présence de routes au sein même des sites ciblés dans la charte (col de la Bonette, col de la Cayolle) doivent être traitées. Là-aussi, le travail effectué dans le secteur de la Bonette pourrait servir d'exemple (vitesse abaissée à 50 km/h) et être déployé sur l'ensemble des sites concentrant ces enjeux. Les moyens humains permettant de faire appliquer ces arrêtés, via des contrôles réguliers et une verbalisation systématique, devront être prévus.

DES FREINS IMPORTANTS À LA CONSERVATION DES PAYSAGES CONSTRUITS, UNE ACTION PLUS GLOBALE À DÉPLOYER

Des actions sont menées mais restent néanmoins ponctuelles. Les restanques, abords de villages et oliveraies, qui ont tendance à se dégrader, seraient par exemple voués à disparaître, sans la mobilisation de particuliers. En effet, sur ces éléments patrimoniaux situés sur des propriétés privées, l'intervention est difficile car nécessite la création d'une association par les propriétaires afin de pouvoir financer des opérations. De plus, si les dispositifs sont connus, les moyens humains manquent au Parc pour gérer ces sujets.

De manière globale, il n'existe pas d'action coordonnée ciblant le maintien en état et la restauration des paysages construits, des oliveraies et châtaigneraies. Il est à noter que l'intervention du Parc, sur les paysages construits ou la restauration des oliveraies, ne peut se faire sans la mobilisation des particuliers et des partenaires opérants sur ces sujets.

Certaines actions vertueuses ont été réalisées sur le territoire telles que :

- la cartographie des terrains agricoles occupés / à potentiel agricole de la Tinée,
- des journées d'initiation et de formation à la construction de murs en pierre sèche par le PNM et des collectivités (MNCA, CARF), avec en plus quelques appuis financiers et techniques pour l'entretien des éléments issus d'un passé agropastoral (murets, restanques, etc.) dans le cadre notamment des conventions d'application communales.
- le soutien à l'AFA Châtaigneraie (verger de 56 hectares, 16 communes et 136 adhérents), l'atelier de transformation de la châtaigne, la réhabilitation d'une oliveraie sur Saorge et la création de l'association « les olives de Saorge », ... - Post tempête Alex, de nombreuses restaurations de restanques ont été réalisées par les collectivités et les associations de bénévoles dans une logique de préservation des patrimoines paysagers.

A noter que la culture du châtaignier et la production associée a repris avec des tonnages qui augmentent chaque année. Inversement, il n'y a pas de dynamique de réhabilitation de la filière agricole de l'olive.

DES ÉVOLUTIONS DES PAYSAGES LIÉES À L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES AGRICOLES ET PASTORALES ET DU CLIMAT

A la question de la préservation des paysages du cœur de Parc, il convient de répondre que les observations convergent vers l'identification de différentes dynamiques d'évolutions naturelles. Les changements de pratiques agricoles, déjà évoqués concernant les restanques, oliveraies et châtaigneraies, impactent fortement les secteurs de basse altitude, les pourtours des villages et les zones de parcours embroussaillées.

Le cœur a été principalement impacté par :

- ✓ La déprise du pâturage dans certains vallons et l'arrêt de pratiques de fauche pouvant aboutir à une fermeture des milieux / paysages, avec notamment la reconquête territoriale du pin sylvestre qui constitue un sujet complexe et conflictuel pour les éleveurs ;
- ✓ Les évolutions climatiques, avec la remontée progressive du couvert végétal / forestier à des altitudes de plus en plus élevées.

Ces tendances évolutives, qui seront difficiles à inverser, ne contreviennent pas à l'objectif de maintien de l'aspect naturel des paysages, mais leurs impacts sur les milieux naturels et espèces associées interrogent. De plus, les positionnements de principe des acteurs de la charte restent compliqués, avec des objectifs qui peuvent parfois être contradictoires entre renaturation et maintien du paysage ouvert. Ces tendances se reflètent, également, dans les résultats de l'enquête grand public, avec un regard des habitants du territoire globalement plus critique que celui des visiteurs concernant la conservation des patrimoines du territoire, en particulier concernant les paysages agricoles et pastoraux (27 % les estiment en mauvais ou très mauvais état).

Il est à noter toutefois que les collectivités s'engagent de plus en plus sur ce sujet, par exemple la Communauté de communes des Alpes-d'Azur à travers sa stratégie de préservation du foncier agricole ou encore la MNCA au travers de sa politique foncière agricole dans le cadre de son projet alimentaire territorial.

D'IMPORTANTES EFFORTS DE RÉSORPTION DES POINTS NOIRS PAYSAGERS, LA CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE DU PAYSAGE

13 opérations de résorption des points noirs paysagers ont été menées depuis 2012 (30 avant 2012), en partenariat avec l'association Mountain Wilderness. D'importantes opérations d'évacuation de déchets militaires, épaves de véhicules, engins de chantiers, résidus de chantiers, petites zones de dépôt de déchets ont été menées, avec plusieurs tonnes évacuées. Un inventaire de ces évacuations a ainsi pu être réalisé. Un programme d'enfouissement de lignes électriques et téléphoniques est également mené avec certaines communes.

Aujourd'hui, aucun secteur n'est soumis à une présence importante et impactante de points noirs paysagers. Pour autant, de nombreux éléments ont encore vocation à être évacués, particulièrement en aire d'adhésion : remontées mécaniques obsolètes, anciennes décharges, cabanes pastorales en friche (bétons, tôles et autres, ...), certains sites militaires, pare-avalanches obsolètes, ...

L'enquête grand public réalisée dans le cadre de cette évaluation illustre par ailleurs la vision du territoire quant au travail réalisé, puisque 13 % des répondants traduisent une amélioration concernant la résorption des points noirs paysagers (4^{ème} réponse la plus citée sur 9 réponses possibles). Ainsi la dynamique partenariale avec l'association Mountain Wilderness s'avère efficiente.

En 2013, un outil photographique de suivi de la transformation du paysage a été créé sur 45 sites clés. Des prises de vues sont réalisées annuellement sur de nombreux sites par les agents du Parc. Sur la période 2013-2022, 250 photographies ont été réalisées sur 45 sites et l'observatoire commence à accumuler un regard photographique intéressant sur l'évolution des paysages. Une application mettra en accès les prises de vues en 2024 afin de visualiser les évolutions et d'apporter un regard objectif sur les effets du temps, du climat et de l'activité humaine sur les paysages. Son ouverture aux acteurs locaux dans une dynamique de territoire, via notamment des ateliers participatifs, reste un enjeu.

Enfin, l'intégration paysagère des cabanes pastorales représente un sujet majeur à traiter sur le territoire.

UNE ACTION EN FAVEUR DES OUVRAGES MILITAIRES ET DES CHEMINS ANCIENS QUI DEVRAIT S'ACCÉLÉRER

Jusqu'à récemment, l'action menée en faveur de la préservation et de la valorisation des patrimoines militaires était quasi-inexistante, du fait de moyens insuffisants pour intervenir. Ces patrimoines ne bénéficiant d'aucune surveillance ont été exposés à de nombreux vols et dégradations, pour la plupart commis de longue date. Des campagnes de nettoyage ont été menées jusqu'en 2015 sans relevé, avec une perte de données patrimoniales, qui rejoint la nécessité d'inventorier les ouvrages militaires.

Entre 2016 et 2018 le Département des Alpes-Maritimes a commencé à s'emparer du sujet via la campagne de mise en sécurité et de restauration des bâtiments du camp des Fourches (Saint-Dalmas-le-Selvage).

Depuis 2022, la dynamique s'intensifie avec :

- > la mobilisation du Département des Alpes-Maritimes qui prévoit d'investir 5 M€ et de réhabiliter 30 édifices sur cinq ans ;
- > le projet Alcotra COGNITIO-FORT lancé en 2024 qui se fixe comme objectif d'améliorer la connaissance et la gestion du patrimoine militaire franco-italien afin de structurer une offre de découverte. A noter que ce projet permet de renforcer l'ingénierie au sein du Parc par le recrutement d'un agent. Cette récente volonté commune du Parc et du Département des Alpes-Maritimes de s'axer dans une plus forte préservation et valorisation des patrimoines militaires est un exemple concret des bonnes pratiques partenariales qui se consolident, au fil des années, entre les deux entités.

De façon plus générale, au cours des dernières années, ce type d'initiatives contribuant à la sauvegarde des traces physiques, des frontières et des chemins anciens s'est multiplié sur le territoire du Mercantour, du fait notamment du potentiel d'attractivité touristique des offres culturelles et patrimoniales. Ce sujet a particulièrement été investi par les collectivités locales. Citons par exemple également, le travail mené par la Métropole Nice Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française autour des routes du Sel.

UNE DYNAMIQUE DE RESTAURATION DES PATRIMOINES À AMPLIFIER, DANS UN OBJECTIF DE PROTECTION ET DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE BÂTI

Sur la période, le Parc a accompagné la réalisation et les mises à jour d'inventaires du bâti et a produit des outils de recommandations (livrets architecturaux sur les hameaux du cœur - en 2023, manuel d'accompagnement à la restauration du bâti). Plus de 50 opérations communales de restauration du patrimoine bâti / vernaculaire ont été soutenues par le Parc pour un montant total de plus de 450k € de subventions soit environ 20% de l'enveloppe allouée par le Parc au dispositif de subvention. La Fondation du Patrimoine travaille également en lien avec les communes avec à ce jour 17 projets soutenus. En zone cœur, un travail important de réponses aux demandes de travaux a été mené afin qu'ils soient réalisés en conformité avec les objectifs de préservation des patrimoines bâtis. Des journées annuelles consacrées aux formations à la technique de construction en pierre sèche ont également contribué à la valorisation et à la restauration de ce patrimoine.

Pour autant, il apparaît que de nombreux éléments de patrimoine bâti, vernaculaire et religieux restent à restaurer, constituant un sujet récurrent lors des entretiens auprès des élus des communes. D'importants freins réglementaires à la restauration des patrimoines bâtis / vernaculaires du Mercantour (granges, casons, cabanes de bergers, refuges, ...) par leurs propriétaires sont pointés par les acteurs. Globalement, malgré les efforts fournis, les observations convergent vers le constat du maintien voire d'une dégradation des éléments bâtis. Sur ce sujet, des élus locaux regrettent la position du Parc, qu'ils jugent trop passive en matière de préservation des patrimoines bâtis. Le rôle joué par le Parc est, selon leurs dires, insuffisant, apportant parfois plus de contraintes que de moyens et solutions aux enjeux en présence. Ce ressenti est conforté par les habitants du parc, qui, dans l'enquête, sont 37% à juger que ce patrimoine est mal conservé (30%) voire très mal (7%). Il s'agit, selon eux, de la typologie de patrimoines (patrimoine naturel, paysager, ...) la plus dégradée.

A noter que le travail partenarial autour des règlements locaux de publicité a peu été engagé. Faute de ressources humaines dédiées par les partenaires de la charte, il n'existe pas d'accompagnement structuré des porteurs de projets de rénovation en matière architecturale et de qualité environnementale alors

même que ce type de démarche contribue directement à la préservation des paysages des villages et hameaux.

DE NOMBREUSES ACTIONS COMMUNALES DE VALORISATION DES PATRIMOINES CULTURELS, AVEC UNE ACTION ET DES MOYENS PLUS LIMITÉS CÔTÉ PARC

Malgré des moyens humains limités (1 ETP depuis 2015 sur la thématique culture & paysages), le PNM a accompagné environ 150 opérations de valorisation du patrimoine culturel et paysager au travers des conventions d'application, du dispositif de subvention pour les associations ou dans le cadre de programmes cofinancés.

En particulier, deux sites archéologiques (site de la Tournerie et Mine de Vallauria) ont été investigués.

Bien que ne figurant pas comme un objectif au sein de la charte, un travail de recherche et de valorisation a été mené par le Parc sur le site archéologique de la Tournerie (commune de Roubion) en aire d'adhésion. En partenariat avec le PNM, la DRAC, le CD06, la commune et le monde de la recherche (CNRS, universités, etc.), un diagnostic archéologique a été conduit, suivi de plusieurs campagnes de fouilles, avec pour finalité une inscription du site sur la liste des Monuments Historiques en 2020.

Le site fait désormais l'objet d'un projet de valorisation, avec une première exposition à destination du public réalisée par le Musée départemental des Merveilles en 2021/2022 et plusieurs conférences dédiées dispensées par le Parc. La poursuite de la valorisation du site est actuellement portée par le Conseil Départemental avec le projet de création de musée sur la commune de Tende, à laquelle le PNM est associé au travers du comité scientifique.

Quant à la Mine de Vallauria, après 10 ans de chantiers organisés par l'association Neige & Merveilles sur le site, cette ancienne mine de plomb argentifère située sur la commune de Tende (en aire d'adhésion) a été inaugurée en 2023 afin d'accueillir le public à la découverte de son patrimoine historique et archéologique. Ce projet a été soutenu financièrement par le PNM depuis 2016 au travers de son dispositif de subvention aux associations (étude sur le patrimoine minier, chantiers & travaux, centre d'interprétation, etc.)

Enfin, le PNM s'implique dans les Journées du Patrimoine et soutient les programmes et projets des acteurs et associations culturels locaux, notamment l'Ecomusée de la Roudoule ou encore de l'association La Sabença de la Valeia. Ces associations contribuent d'ailleurs fortement à la dynamique culturelle du Mercantour et sont de réels vecteurs de divulgation des patrimoines et savoir-faire du territoire.

L'acquisition et la valorisation de connaissances sur les patrimoines culturels et paysagers reste un enjeu important sur le territoire, pour le Parc et les collectivités territoriales. La proportion des moyens humains et financiers attribués par l'établissement aux actions relatives aux patrimoines naturels reste par ailleurs nettement supérieure à celle dédiée aux patrimoines culturels (2 fois plus élevé, et 4 fois si on isole le budget relatif à la gestion du site des Merveilles).

Au total, le dispositif de subvention aux associations du Parc aura permis le financement de 48 projets relatifs à la préservation des patrimoines culturels et paysagers, pour un total de 195 k€ durant la période 2013-2022. Cette thématique est la plus représentée dans le dispositif de subvention aux associations avec plus de 42% des subventions octroyées pendant la période. Ainsi on peut observer un dynamisme associatif certain à ce sujet, comparativement à d'autres thématiques, avec par exemple 3 fois plus de subventions allouées au patrimoine culturel que naturel.

De même, pour les communes adhérentes, le soutien du Parc, financièrement et en termes d'ingénierie culturelle et paysagère, semble être plutôt bien appréhendé, avec 48% des subventions allouées aux communes. Pour aller encore plus loin sur ces sujets, il serait nécessaire de renforcer les capacités d'interventions locales, notamment via l'action d'associations de préservation des patrimoines culturel et paysager.

QUESTION ÉVALUATIVE N° 7 - DANS QUELLE MESURE LES ACTIONS DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DE LA FRÉQUENTATION DES SITES AVEC UN FORT PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE PERMETTENT-ELLES D'EN MAÎTRISER LA DÉGRADATION ?

La réponse à cette question s'appuie, notamment, sur les critères d'évaluation suivants :

- 1 - Niveau de surveillance et qualité de l'encadrement de la fréquentation touristique (avec une attention particulière sur le site des Merveilles)
- 2 - Evolution du niveau de conservation/dégradation des gravures rupestres

RÉPONSE DE SYNTHÈSE À LA QUESTION ÉVALUATIVE

DE NOMBREUSES ACTIONS FOCALISÉES SUR LE SITE DES MERVEILLES AFIN DE MAÎTRISER LA DÉGRADATION

Un fort travail d'encadrement a été réalisé depuis la signature de la charte afin de renforcer le contrôle de la fréquentation et des flux sur site¹⁷ et la qualité des accompagnements proposés. En effet, une concession de service public avec le syndicat local « Merveilles, Gravures et Découverte » régit les modalités de visite du site afin d'offrir des visites de qualité à tarif modéré et maîtrisé, tout en respectant les lieux. Ainsi un système de réservation en ligne obligatoire régule de fait la fréquentation du site.

Le Parc finance une partie du service et forme annuellement des guides agréés (formation obligatoire). Cet agrément est par ailleurs délivré chaque année aux « accompagnateurs Merveilles » afin d'autoriser les professionnels de la montagne encadrant un groupe à accéder, circuler et stationner dans cette zone. Ce dispositif est porté par le Parc, en partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS). Ce dispositif de visites avec accompagnateurs mandatés est par ailleurs considéré comme efficace.

Une surveillance des sites en période estivale, en lien avec l'OFB et le soutien financier de la DRAC, est toujours assurée, permettant, avec les moyens mis à disposition, de « maîtriser » les impacts de la fréquentation.

Pour autant, plusieurs fragilités peuvent être relevées :

- Un niveau de surveillance en baisse, compensé par des agents « maraudeurs » non assermentés,
- L'allongement de la saison touristique du fait de la baisse de l'enneigement,
- La stabilité de la dotation financière « surveillance » de la DRAC, au regard de cet allongement,

¹⁷Surveillance des sites soumis à des règles de protection spéciale en période estivale, visites encadrées avec système de réservation en ligne obligatoire depuis 2018, circuits de découverte, aménagements d'accès aux sites et refuges, travail avec OFB de sensibilisation active des randonneurs ...

- Des dégradations ponctuelles constatées chaque année avec des difficultés pour les recenser dans le temps,
- L'absence de support/document de suivi des dégradations, ...

Comme précisé précédemment, il est à noter que l'accès motorisé au site pour des visites guidées se maintient, conformément à la réglementation en vigueur dans les Merveilles qui représente une singularité dans le cœur de parc.

Du point de vue de la préservation patrimoniale, la nécessité de combiner plusieurs réglementations (cœur de parc/site classé/monument historique) impacte les projets de requalification du bâti et de l'architecture sur le secteur des Merveilles.

Enfin, le projet pluriannuel autour du site du Mont Bego (stratégie partagée, projet de bâtiment multifonctions, accès au site, signalétique et scénographie, travaux sur des sentiers pédestres, médiation culturelle) et la valorisation de la vallée par le Musée des Merveilles et l'office de tourisme de Tende sont à souligner et représentent également des actions phares en termes de protection et de valorisation du patrimoine archéologique. Par ailleurs le grand public y est réceptif puisque 20% des réponses à l'enquête révèlent que le parc est considéré comme un territoire doté de patrimoines historiques et archéologiques exceptionnels (2^{ème} réponse la plus sélectionnée). A noter que le budget du Parc au site des Merveilles constitue 65% du budget alloué au patrimoine culturel (en forte hausse sur la période 2018-2022, en lien avec le projet de requalification des gravures du Mont Bego), et représente 5 % des dépenses liées aux actions du Parc.

Un agent est dédié à la protection des patrimoines paysager et culturel, dont la gestion du site des Merveilles. Ce dernier est toutefois appuyé par les agents de terrain et particulièrement du Service territorial Roya-Bévéra. En somme, les ETPT consacrés à la gestion du site, majoritairement constitués de saisonniers/surveillants, constituent la troisième plus grande part des ETPT de l'établissement (concernant ses fonctions thématiques), c'est-à-dire 10%.

2.4

FICHE ÉVALUATIVE N° 3 : PRÉSERVATION ET AMÉLIORATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOSYSTEMES, CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET DES ESPÈCES EMBLÉMATIQUES

Rappel des objectifs (cœur) et orientations (aire d'adhésion) de la charte

Objectif III (♥)	Créer des réserves intégrales pour suivre l'évolution naturelle des milieux de manière pérenne
Objectif VII (♥)	Protéger de toute altération les milieux rocheux et la flore associée, en particulier les espèces endémiques
Objectif VIII (♥)	Assurer un usage équilibré des landes et pelouses d'alpage et préserver les pelouses sèches sur calcaire
Objectif IX (♥)	Maintenir ou restaurer l'habitat du tétras-lyre
Objectif XI (♥)	Préserver les milieux aquatiques : maintenir les continuités écologiques des torrents, restaurer le fonctionnement naturel des lacs et protéger les zones humides des perturbations d'origine humaine
Objectif XII (♥)	Protéger la flore patrimoniale et en particulier les 3 espèces emblématiques : Gentiane de Ligurie, Reine des Alpes, Saxifrage à fleurs nombreuses
Objectif XIII (♥)	Assurer la tranquillité des aires de reproduction et des territoires de chasse des grands rapaces, en particulier l'aigle royal et le gypaète barbu
Objectif XIV (♥)	Assurer la quiétude de la grande faune sauvage terrestre et préserver les dynamiques de population naturelles
Orientation 2 (AA)	Préserver les milieux naturels et les espèces

RAPPEL DES QUESTIONS ÉVALUATIVES

- 8** - Dans quelle mesure les initiatives prévues pour suivre les évolutions à long terme et faire du Parc un laboratoire vivant ont-elles été déployées et efficaces pour produire de la connaissance ?
- 9** - Dans quelle mesure la mise en œuvre de la charte a-t-elle permis de préserver voire d'améliorer le bon fonctionnement des écosystèmes et la préservation des continuités écologiques ?
- 10** - Dans quelle mesure la mise en œuvre de la charte a-t-elle permis de suivre et d'assurer la conservation des espèces emblématiques ?
- 11** - La mise en œuvre de la charte a-t-elle permis d'améliorer la coexistence homme-nature ?

SYNTHÈSE DES NIVEAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS ET ORIENTATION DE LA CHARTE

Objectifs (cœur) et orientations (aire d'adhésion) de la charte, concernés par la fiche évaluative n° 3		Niveaux d'atteinte ¹⁸		
		1	2	3
Objectif III (♥)	Créer des réserves intégrales pour suivre l'évolution naturelle des milieux de manière pérenne	←→		
Objectif VII (♥) & Objectif XII (♥)	Protéger de toute altération les milieux rocheux et la flore associée, en particulier les espèces endémiques & Protéger la flore patrimoniale et en particulier les 3 espèces emblématiques			
Objectif VIII (♥)	Assurer un usage équilibré des landes et pelouses d'alpage et préserver les pelouses sèches sur calcaire			
Objectif IX (♥)	Maintenir ou restaurer l'habitat du tétras-lyre			
Objectif XI (♥) & Orientation 9 (AA)	Préserver les milieux aquatiques : maintenir les continuités écologiques des torrents, restaurer le fonctionnement naturel des lacs et protéger les zones humides des perturbations d'origine humaine & Préserver l'eau comme un bien commun, rare et précieux			
Objectif XIII (♥)	Assurer la tranquillité des aires de reproduction et des territoires de chasse des grands rapaces, en particulier l'aigle royal et le gypaète barbu			
Objectif XIV (♥)	Assurer la quiétude de la grande faune sauvage terrestre et préserver les dynamiques de population naturelles		←→	
Orientation 2 (AA)	Préserver les milieux naturels et les espèces, notamment en aire d'adhésion	←→		

RÉSUMÉ DU PROPOS ÉVALUATIF AU NIVEAU DE LA FICHE

Une montée en puissance du sujet relatif aux changements globaux et à leur suivi s'est opérée depuis quelques années, avec un engagement dans de nombreux protocoles de suivi à des échelles dépassant largement le territoire du Mercantour, et ayant vocation à s'étaler dans le temps. Cette accumulation de connaissance a mobilisé plutôt les partenaires scientifiques du Parc. Une meilleure dynamique sur la valorisation de ces connaissances permettrait de faciliter l'appropriation de ces données et enseignements par les élus ou habitants. L'aboutissement du classement de la première Réserve intégrale du Parc reste une réussite largement partagée.

Les paysages du Mercantour ont été largement façonnés par les pratiques agricoles et pastorales sur lesquels des sites de grand intérêt écologique sont présents. La conciliation de ces usages avec les enjeux de conservation représente une priorité et a pu se traduire au travers de préconisation de gestion, pas encore toujours acceptées par les éleveurs mais prometteuses grâce notamment à la mise en place de mesures d'accompagnement. Le levier de la concertation reste primordial pour recréer une confiance avec les acteurs agropastoraux.

¹⁸ 1 = L'objectif sera loin d'être atteint d'ici 2024.

1<->2 = L'objectif ne sera pas atteint d'ici 2024.

2 = L'objectif devrait être presque atteint d'ici 2024.

2<->3 = L'objectif sera atteint d'ici 2024, voire avant.

3 = L'objectif sera dépassé d'ici 2024

Sur le sujet de la conservation et de la préservation des espèces emblématiques, de nombreuses actions ont été portées par le Parc, à travers sa participation aux différents Plans Nationaux d'Actions (PNA) ou à travers son investissement dans de nombreux projets européens et réseaux, permettant le déploiement d'actions structurantes. A ce titre, le Parc a su aller chercher/renforcer les partenariats afin de travailler à la protection et au suivi des espèces emblématiques de son territoire (espèces blanches, bouquetin des Alpes, Gypaète Barbu, loup, ...), qui restent un sujet auquel les habitants et élus sont sensibles, mais assez peu associés. Un enjeu subsiste concernant la valorisation de ces sujets et l'appropriation de tous aux enjeux de préservation du patrimoine naturel.

La mise en œuvre de la charte a permis des avancées concernant l'amélioration de la coexistence homme-nature. Des expérimentations ont été réalisées, avec plus ou moins de réussite, en fonction des usages et activités, mais l'enjeu subsiste, dépendant de la volonté d'action des différents acteurs.

QUESTION ÉVALUATIVE N° 8 - DANS QUELLE MESURE LES INITIATIVES PRÉVUES POUR SUIVRE LES ÉVOLUTIONS À LONG TERME ET FAIRE DU PARC UN LABORATOIRE VIVANT ONT-ELLES ÉTÉ DÉPLOYÉES ET EFFICACES POUR PRODUIRE DE LA CONNAISSANCE ?

La réponse à cette question s'appuie, notamment, sur les critères d'évaluation suivants :

- 1 - Niveau de déploiement des réserves intégrales et du suivi des changements globaux
- 2 - Niveau de progression des connaissances afférentes aux évolutions liées au changement climatique

RÉPONSE DE SYNTHÈSE À LA QUESTION ÉVALUATIVE

RÉSERVES INTÉGRALES : UN OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT, AVEC DES MOYENS LIMITÉS

Dans les douze années à compter de l'approbation de la charte, soit d'ici 2024, la création d'a minima deux réserves intégrales, représentatives de la diversité et de l'originalité des écosystèmes, devait être réalisée. Ces réserves ont vocation à protéger un espace des activités anthropiques et y mesurer l'évolution des milieux sans perturbation d'origine humaine. Depuis 2021, la Réserve intégrale de Roche Grande (481 hectares) située sur la commune d'Entraunes, en cœur de parc, est devenue la 3^{ème} réserve intégrale des parcs nationaux. Un plan de gestion a été établi, de façon collaborative avec l'ONF, la Communauté de communes des Alpes d'Azur, la commune d'Entraunes et le Parc, avec l'implication forte de son Conseil scientifique, ciblant une série de protocoles de suivi à long terme. Lancé en 2022, il s'est poursuivi en 2023 afin d'obtenir un état initial pertinent. Les prochains suivis entomologiques seront engagés en 2032 et 2033, puis poursuivis sur un pas de temps décennal. Un protocole de suivi photographique a également été mis en place afin de suivre l'évolution du paysage au fil du temps. L'inauguration d'une salle d'exposition dédiée à la réserve intégrale est prévue en 2024 au sein du village d'Entraunes.

Malgré la création de cette réserve et la dynamique de projets observée, les moyens du Parc n'ont pas augmenté. Une problématique subsiste par ailleurs pour faire venir les chercheurs dans un site isolé. Cependant il est bon de rappeler que la réserve est jeune, comparée à d'autres réserves intégrales telle que celle du Lauvitel (Parc national des Ecrins, 1995) qui bénéficie de plus de moyens. La réserve de Roche Grande est encore assez méconnue et il faudra un certain temps avant qu'une véritable dynamique de recherche s'y développe.

Cette difficulté à mobiliser des moyens dédiés ainsi que la capacité à mobiliser un portage politique suffisant interroge tout de même l'opportunité et la faisabilité de création d'une 2^{nde} réserve intégrale, qui reste un objectif supplémentaire à atteindre dans le cadre de la mise en œuvre de la charte.

A noter également la création en 2019 de la réserve biologique intégrale (RBI) de la Tellière-Paluel dans le Bachelard, en partenariat avec l'office national des forêts. Située sur la commune d'Uvernet-Fours, qui comprend deux versants sauvages sur un total de 706 ha de forêts, landes, pelouses et rochers. Le périmètre de la réserve a été choisi selon des critères très précis en raison de l'ancienneté de la couverture forestière. Ce statut vise à soustraire certaines forêts remarquables de toute intervention humaine afin

d'en sauvegarder la biodiversité et la naturalité. C'est aussi un espace d'étude scientifique où l'on va pouvoir suivre à long terme les processus naturels de vieillissement d'une forêt et les effets du réchauffement climatique sur celle-ci. La gestion de la réserve est pilotée par l'ONF, conjointement avec le Parc national, à travers un plan de gestion et un comité de pilotage ouvert notamment à la commune, à divers services administratifs et à des scientifiques et naturalistes.

UNE MONTÉE EN PUISSANCE DES CONNAISSANCES AFFÉRENTES AUX ÉVOLUTIONS LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans une optique de suivi de l'évolution du climat en haute altitude sur le long terme, deux stations météo ont été installées sur la commune d'Entraunes, en lien avec la Réserve intégrale de Roche Grande, au travers d'une convention de partenariat entre le PNM et les associations Infoclimat et la Maison de la Météo et du Climat des Alpes du Sud (MMCA).

Outre le travail réalisé sur la Réserve intégrale de Roche Grande, le Parc est engagé sur de nombreux protocoles de suivi / connaissances, sur des sujets divers et variés :

- Depuis 2013, le Parc fait partie du Groupement d'Intérêt Scientifique « Lacs Sentinelles » afin d'assurer le suivi et la préservation des milieux aquatiques et d'améliorer la connaissance et le suivi des lacs d'altitude¹⁹. Toutes les informations collectées et suivies dans le temps, permettent au Parc et à son réseau partenaire, d'observer l'évolution de ces milieux. A titre d'exemple, ces données seront d'ailleurs exploitées dans le cadre d'un projet de recherche sur les effets de la canicule 2022 dans les milieux alpins (Projet CHAUD : Chaleurs Historiques sur les Alpes) ;
- Depuis 2016, le Parc fait partie du réseau « Alpages sentinelles ²⁰», mis en place à l'échelle de l'ensemble de l'arc alpin dans le but d'anticiper l'impact des aléas climatiques et de favoriser l'adaptation des pratiques pastorales et des systèmes d'élevage. Il s'appuie sur un réseau d'alpages et d'exploitations faisant l'objet de suivis, supports des échanges entre les acteurs concernés par la gestion de ces espaces ;
- Depuis 2017, le Parc a concrètement intégré le programme ORCHAMP (Observatoire des Relations Climat-Homme-milieux Agro-sylvo-pastoraux du Massif Alpin)²¹ afin de mieux saisir dans le temps et l'espace les dynamiques couplées entre le climat, l'utilisation des terres et la biodiversité des écosystèmes de montagne.
- Depuis 2018, le Parc fait partie du réseau « Flore sentinelle » qui permet d'identifier et de comprendre les dynamiques démographiques des espèces végétales et des habitats sentinelles pour le suivi des changements globaux dans les Alpes françaises²² ;
- Entre 2018 et 2022, le Parc national s'est impliqué dans des projets européens partenariaux d'envergure afin d'améliorer la connaissance des impacts des changements climatiques. Dans ce cadre, des travaux ambitieux ont été menés pour étudier la répartition spatiale et l'état de santé

¹⁹ Les lacs sentinelles du Parc national du Mercantour sont au nombre de trois : le lac du Lauzanier (Larche, Ubaye), le lac des Bresses Inférieur (Valdeblorre, Vésubie), le lac des Bresses Supérieur (Valdeblorre, Vésubie).

²⁰ En 2024, 6 alpages du Parc font partie du réseau. Il s'agit des alpages de Sanguinière et du col des champs, situés dans le haut-Var et des alpages de l'Alpe Bonette, Pis Parassac, le Démant et le Val d'Enfer Sud.

²¹ Le Parc suit, avec de nombreux chercheurs, 3 transects : un premier, depuis 2017 dans le vallon de Caramagne (vallée de la Roya, commune de Tende), un deuxième, depuis 2018, dans le vallon de la Bonette (vallée de la Tinée, commune de St Dalmas le Sauvage) et un troisième, depuis 2019, dans le vallon du Démant, en aval du Mont Mounier (vallée de la Moyenne Tinée, communes de Roubion et de Beuil).

²² Le Parc a mis en place un suivi flore sentinelle sur 3 espèces : la Reine des Alpes, l'Adonis des Pyrénées et le Géranium argenté.

des populations de lièvre variable et de lagopède, le suivi de la répartition spatiale et altitudinale des communautés d'orthoptères et l'étude de la réponse des communautés végétales d'altitude.

Pour autant, bien que l'engagement du Parc au sein de ces dispositifs s'inscrive pleinement dans les objectifs de suivi et d'accumulation de connaissances afférents aux évolutions liées au changement climatique et à la nécessaire adaptation des pratiques anthropiques, il est nécessaire, a posteriori, de porter un regard évaluatif sur la pertinence de l'acquisition de ces connaissances, notamment au regard des moyens humains et financiers mobilisés. Ainsi, outre l'intérêt d'acquérir ces connaissances, un travail doit/devra être porté sur la valorisation de celles-ci afin qu'elles puissent pleinement s'intégrer dans une dynamique de développement territorial (adaptation des pratiques, communication grand public, éducation au changement climatique, ...). De plus, la pérennité de ces dispositifs est fragilisée du fait de leur dépendance à l'acquisition de financements externes au Parc.

A travers ces différents prismes, on peut constater que les dynamiques partenariales avec les milieux universitaires et scientifiques ont été accentuées ces dernières années, dans un objectif d'acquisition de connaissances et de suivi des évolutions à long terme.

QUESTION ÉVALUATIVE N° 9 - DANS QUELLE MESURE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE A-T-ELLE PERMIS DE PRÉSERVER VOIRE D'AMÉLIORER LE BON FONCTIONNEMENT DES ÉCOSYSTÈMES ET LA PRÉSERVATION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ?

La réponse à cette question s'appuie, notamment, sur les critères d'évaluation suivants :

- 1 - Intensité de l'effort de protection et évolution de l'état de conservation des milieux rocheux
- 2 - Evolution de la mise en place d'une gestion équilibrée des milieux ouverts (landes, pelouses d'alpage, pelouses sèches sur calcaire)
- 3 - Evolution de l'état écologique des milieux aquatiques (zones humides, lacs, cours d'eau, etc.)
- 4 - Evolution de l'état de conservation des continuités écologiques et réservoirs biologiques

NOTA : LES ÉCOSYSTEMES FORESTIERS SONT TRAITÉS DANS LA RÉPONSE À LA Q.E QUESTION ÉVALUATIVE N° 15 - DANS QUELLE MESURE LE PARC ET SES PARTENAIRES ONT-ILS AIDÉ LES ENTREPRISES ARTISANALES À VALORISER LEURS SAVOIR-FAIRE LOCAUX, DANS UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE ? LES SAVOIR-FAIRE ARTISANAUX DU MERCANTOUR SONT-ILS VALORISÉS ET PRÉSERVÉS ?

RÉPONSE DE SYNTHÈSE À LA QUESTION ÉVALUATIVE

DES MILIEUX ROCHEUX PEU ACCESSIBLES ET NATURELLEMENT PRÉSERVÉS EN CŒUR DE PARC

Les milieux rocheux présents en cœur de parc ont comme particularité d'être peu accessibles et moins exposés aux enjeux de conciliation des usages. La réglementation du cœur de parc interdit l'équipement de nouvelles voies d'escalade (sauf dérogation délivrée par le directeur de l'établissement pour rééquiper les voies d'escalade existantes), ce qui contribue également à cette préservation. En aire d'adhésion, ils peuvent être menacés par les travaux en bord de route ou, plus modérément, par la pratique de l'escalade.

Ces milieux sont néanmoins soumis aux changements environnementaux globaux et les enjeux de préservation des espèces endémiques qu'ils abritent nécessitent une surveillance active. Dans ce sens, un Plan National d'Action pour la préservation parois liguro-provençales est en cours d'élaboration par le CBNMed et sera mis en application dans le parc dans les années à venir.

DES EFFORTS IMPORTANTS EN MATIÈRE DE GESTION ÉQUILIBRÉE DES MILIEUX OUVERTS, DES RÉSULTATS À AMÉLIORER PAR UNE AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET DE LA CONFIANCE AVEC LES ACTEURS AGROPASTORAUX

Les paysages du Mercantour ont été largement façonnés par les pratiques agricoles et pastorales, qui sont présentes sur plus de la moitié du territoire. En altitude, ces espaces sont constitués d'alpages sur lesquels on rencontre des sites de grand intérêt écologique (pelouses d'altitude, mosaïques de landes à rhododendron, zones humides, ...). La conciliation de ces usages avec les enjeux de conservation représente un très fort enjeu et une part importante des actions menées par l'établissement. Pour cela ; il identifie les zones à fort enjeu environnemental et s'investit dans la recherche de conciliation des usages. Cet investissement se reflète dans les moyens humains et financiers importants alloués par l'établissement

à la thématique agropastorale puisqu'il s'agit du premier poste de dépense de toutes les thématiques scientifiques relatives à la protection de la biodiversité. Par ailleurs, des moyens humains spécifiques sont alloués à l'accompagnement de l'agropastoralisme avec une réelle montée en puissance dès 2019 (recrutement de médiateurs pastoraux et d'un agent complémentaire chargé des MAEC).

L'établissement s'est aussi investi dans la connaissance puis l'accompagnement de la gestion des alpages. Une grande partie des alpages a bénéficié de diagnostics pastoraux. Des tournées de fin d'estives sont réalisées en collaboration avec le CERPAM afin de suivre la consommation de la ressource en herbe des alpages et de croiser les modalités de gestion pastorale mises en œuvre avec les enjeux écologiques présents. Outre les démarches initiées afin de mettre en place une gestion équilibrée et concertée du domaine pastoral, le Parc est inscrit depuis 2016 dans le programme Sentinelles des Alpes. A ce titre, il participe aux programmes « Alpages Sentinelles » et « Orchamp ».

Le Parc mobilise également les conventions pluriannuelles de pâturage (CPP) et les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), afin de concilier cette pratique extensive avec la préservation des écosystèmes.

Depuis 2016, il est à noter un renforcement du partenariat entre le Parc, les communes et les acteurs agricoles concernant l'analyse des clauses techniques des conventions pluriannuelles de pâturage (CPP). Le Parc travaille étroitement avec l'ONF (gestionnaire majoritaire) afin, d'une part, de mettre ces conventions en cohérence avec la charte du Parc et, d'autre part, de transmettre des préconisations de gestion adaptées aux enjeux de protection des milieux. A ce jour, près d'une trentaine d'avis sont rendus annuellement par le Parc sur la création et le renouvellement de conventions de pâturage. Il est estimé qu'environ 90% du territoire pastoral du cœur de parc est concerné par une CPP. Ainsi le levier de la concertation avec les propriétaires et les éleveurs est primordial pour concilier les pratiques pastorales avec les enjeux écologiques.

En parallèle, des contrats de partenariat avec les éleveurs prenant la forme de « mesure agro-environnementales et climatiques (MAEC) » (anciennement MAET) ont été déployés. Il s'agit de contrats conclus pour 5 ans entre l'éleveur et le Parc national du Mercantour prévoyant la mise en place de pratiques favorables à la préservation d'espèces et de milieux naturels rares ou menacés contre une compensation financière.

Sur la période 2015-2022 :

- > 60 contrats MAEC collectives ont été conclus permettant d'assurer le maintien des pratiques extensives des systèmes d'élevage herbagers et pastoraux. Ils constituent une source de revenu des groupements pastoraux et assurent le maintien des formes d'organisation pastorales collectives ;
- > 28 contrats MAEC localisées ont été engagés sur le territoire du parc (zone cœur et aire d'adhésion) et 4 en aire optimale d'adhésion (sites Natura 2000 inclus au PAEC Mercantour), Ces MAEC localisées visent directement le maintien ou l'adaptation des pratiques pour préserver des espèces patrimoniales ou certains milieux naturels fragiles ;

- > 10 contrats MAEC prairies ont été engagés sur l'aire optimale d'adhésion et concernent principalement des retards de fauche pour, d'une part, maintenir l'équilibre écologique et les ressources naturelles, et d'autre part, conserver l'aspect paysager des lieux.

Par ailleurs sur les prairies de fauche ont été menées également des actions de connaissances (inventaire des pratiques avec les chambres d'agriculture, caractérisation des milieux de prairies de fauche avec les CBN, ...) mais aussi beaucoup d'animation et de sensibilisation aux bonnes pratiques au travers des concours prairies fleuries, exposition photographique, et MAEC contractualisées avec les agriculteurs

Pour autant malgré des progrès environnementaux sensibles sur certaines zones, il existe un manque de retour sur certaines préconisations de gestion et une absence d'évaluation de l'impact environnemental des MAEC. Il est, par conséquent, nécessaire de mettre en place des protocoles visant à évaluer différentes pratiques en vue de maintenir une gestion équilibrée des milieux ouverts et de travailler plus efficacement sur leurs dégradations. Un constat partagé sur l'évaluation de l'état de conservation des alpages et des effets des différentes pratiques de gestion doit permettre une plus grande confiance et une meilleure mise en œuvre.

MALGRÉ UNE ACTION SIGNIFICATIVE SUR LES LACS D'ALTITUDES ET LES ZONES HUMIDES DES ALPAGES, L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES RESTE UN SUJET IMPORTANT

A travers la charte, le Parc cible la protection et la restauration des milieux aquatiques et de leurs continuités à travers trois entrées : le maintien des continuités écologiques des torrents, la restauration du fonctionnement naturel des lacs et la protection et la restauration active de zones humides altérées.

En termes de milieux, le poste de dépenses du Parc relatif aux milieux aquatiques est celui dont le budget est le plus élevé, démontrant une implication certaine du Parc à ce sujet, et le 3^{ème} budget de toutes les thématiques scientifiques relatives à la protection de la biodiversité, avec une montée en puissance nette à partir de 2018.

Le Parc a intégré en 2013 le Groupement d'Intérêt Scientifique « Lacs Sentinelles » afin d'assurer le suivi et la préservation des lacs d'altitude. En 2013, plusieurs réunions avec les APPMA des vallées ont également permis d'établir la liste des lacs autorisés à l'alevinage, leur nombre étant réduit de 10 par rapport à l'année précédente. Le Parc s'est également investi dans un programme de restauration des lacs sur la période 2014-2024 menant à la réduction de la moitié des lacs alevinés à la fin de la période, en concertation avec le monde halieutique. A noter toutefois que la mise en œuvre d'un programme de sciences participatives sur les lacs, action inscrite à l'origine dans la charte, n'a pas été réalisée. En effet, cet objectif est difficile à atteindre puisqu'il s'agit d'un sujet demandant des compétences assez poussées que le public n'a pas forcément.

Le Parc national œuvre depuis 2012 à identifier et à inventorier l'état de conservation des zones humides situées dans les alpages de son territoire en partenariat avec les Conservatoires Botaniques Nationaux alpin et méditerranéen. Ce travail a mis en lumière que plus de la moitié des zones humides étaient en état dégradé. Pièges de dioxyde de carbone très efficaces et réservoirs d'eau naturels, ces milieux sont d'autant plus essentiels au bon fonctionnement écologique des écosystèmes alpins dans un contexte de changements climatiques. C'est pourquoi, dès 2017, des actions concrètes de gestion ont été mises en œuvre. Depuis 21 défens ont été mis en place, sur environ 20 ha et un plan de restauration des zones humides sur 67 alpages

a été ou est en cours de définition dans le but d'améliorer leur état de conservation. Malgré la mise en place d'un tableau de bord des zones humides permettant de suivre l'évolution de l'état de conservation, il n'est, à ce jour, pas encore possible de mesurer la portée des actions de gestion mises en œuvre.

Pour sensibiliser et impliquer les éleveurs et les bergers dans la préservation de ces milieux, un important travail de vulgarisation a été mené à travers la rédaction de notices de gestion présentant les enjeux de préservation des zones humides d'altitude, les fonctions qu'elles jouent, leur vulnérabilité et intégrant des recommandations explicitées à la fois sur carte et par des photographies commentées. Il est toutefois difficile de mesurer l'impact réel de ce type d'actions.

Il est à noter toutefois qu'aucune action de restauration du fonctionnement hydraulique n'a, à ce jour, été initiée sur le territoire, élément pourtant inscrit comme objectif dans la charte. Le projet ACLIMO devrait permettre de réaliser les premières interventions concrètes de restauration sur des zones humides.

Concernant le maintien des continuités écologiques des torrents, un important travail avec les services de l'État et l'OFB autour des débits réservés et de l'inventaire des obstacles à l'écoulement a été réalisé.

Pour autant, le territoire du Parc concentre encore de nombreux sujets en lien avec la protection de ces milieux : pressions issues des prélèvements et débits réservés, rupture de certaines continuités écologiques en lien avec la filière hydroélectrique, bouleversement de l'équilibre écologique de certains milieux aquatiques, eutrophisation de certains plans d'eau, présence de viron en quantité sur certains lacs et effets du changement climatique menacent les milieux aquatiques à moyen/long termes. Ces différents sujets devront faire l'objet d'un positionnement de la part des partenaires de la charte, en fonction de leurs compétences respectives. De nombreux enjeux sont à prendre en compte, afin de réduire les pressions observées et continuer le travail de restauration des milieux en mauvais état, en lien avec les préconisations du SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée, dans un contexte de changement climatique qui aura une forte incidence sur les années à venir.

LES ÉLÉMENTS RELATIFS À LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU (QUALITÉ ET QUANTITÉ) SONT TRAITÉS DANS LA FICHE N° 4, À LA QUESTION ÉVALUATIVE N° 16 - LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU (QUALITÉ ET QUANTITÉ) EST-ELLE EFFECTIVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ?.

UNE ÉVOLUTION POSITIVE DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET RÉSERVOIRS BIOLOGIQUES

Au travers de cet objectif de préservation des continuités écologiques sur le territoire, et en particulier concernant les continuités aquatiques, le Parc a principalement un rôle consultatif au sujet du développement de la filière hydroélectrique en aire d'adhésion (depuis 2012, plusieurs avis et autorisations de travaux en zone cœur délivrés). Sur le sujet, entre 2014 et 2017, une réflexion concernant un contrat de partenariat EDF/Parc a été initiée afin d'engager une collaboration avec pour objectif de réduire l'impact des activités hydroélectriques sur les milieux et les espèces et de mettre en œuvre la réglementation sur les débits réservés. A ce titre, sur les vallées de la Roya et de la Vésubie, une étude importante et partenariale (EDF, PNM, ONEMA, Fédération de pêche, État, etc.) a été menée afin de définir le niveau des débits réservés au niveau des déversoirs des lacs surélevés.

En 2021, à la suite de la tempête Alex qui a entraîné la destruction de deux ouvrages hydroélectriques (un ouvrage EDF et un ouvrage privé) dans le Vallon de Mollières, le Parc a mené une étude géomorphologique

afin notamment de connaître les risques de mobilisation de matériaux et d'aménagement. Cette étude a permis d'accompagner les choix de travaux à réaliser et d'éclairer les choix concernant l'activité hydroélectrique présente sur le vallon. Il a été décidé, de façon concertée avec l'État, le concédant, et selon un croisement de plusieurs critères (vulnérabilité, enjeu énergétique, biodiversité, etc.), de reconstruire le principal ouvrage (EDF) et de renoncer à reconstruire une microcentrale (privée) trop vulnérable.

Cet exemple illustre le rôle que peut jouer le Parc sur le sujet de la préservation du bon état des cours d'eau du territoire, en lien avec les enjeux de continuité piscicole et de conciliation des usages au travers de la mise en œuvre de la filière hydroélectrique. En lien avec ces enjeux, il est nécessaire d'étudier la marge de manœuvre concernant la réduction des pressions observées sur ces milieux, en s'accordant avec l'état des lieux du SDAGE et le programme pluriannuel des mesures correspondantes permettant d'améliorer l'état des cours d'eaux.

Enfin, différentes initiatives importantes permettent d'observer une évolution positive de la situation en matière de préservation des réservoirs biologiques : créations de réserves intégrales, îlots de senescence, ...

A noter également, le projet phare conduit en vue de l'obtention du label de réserve internationale de ciel étoilé (RICE) sur la protection des espèces noctambules, via la préservation des trames noires. Ce travail conséquent mené sur le territoire a été un levier clé pour l'accompagnement des communes dans une démarche de réduction et de rationalisation des éclairages publics. Cet accompagnement de grande ampleur a d'ailleurs été couronné de succès avec l'obtention du label fin 2019 et son projet d'élargissement du périmètre à tout le cœur de Parc en 2024.

QUESTION ÉVALUATIVE N° 10 - DANS QUELLE MESURE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE A-T-ELLE PERMIS DE SUIVRE ET D'ASSURER LA CONSERVATION DES ESPÈCES EMBLÉMATIQUES ?

La réponse à cette question s'appuie, notamment, sur les critères d'évaluation suivants :

- 1 - Evolution des pratiques de suivi et de l'état de conservation de flore patrimoniale et emblématique du territoire
- 2 - Evolution des pratiques de suivi et de l'état de conservation des populations d'espèces emblématiques du territoire
- 3 - Intensité de l'effort mis en place par les communes afin de protéger et valoriser la biodiversité du territoire

RÉPONSE DE SYNTHÈSE À LA QUESTION ÉVALUATIVE

UNE ACTION EFFICACE EN FAVEUR DE LA CONSERVATION DE LA FLORE PATRIMONIALE ET EMBLÉMATIQUE DU TERRITOIRE

Lors de l'élaboration de la charte, la protection de la flore patrimoniale a été inscrite en ciblant, de manière restrictive au regard des enjeux, trois espèces floristiques : Gentiane de Ligurie, Reine des Alpes, Saxifrage à fleurs nombreuses.

Concernant la préservation de la Reine des Alpes (présente sur 15 ha en 2022), on observe une efficacité des mesures de report de pâturage. La Gentiane de Ligurie a bénéficié de mesures de conservation agroécologiques (MAEC, plans de gestion pastorale). La répartition du Saxifrage à fleurs nombreuses est connue (inventaires déjà réalisés), et présente toujours un fort enjeu de conservation mais aucune action particulière n'a été mise en place depuis 2012 pour répondre à cet enjeu.

En matière de connaissance, le Parc s'est investi dans une multiplicité de dispositifs de suivi²³ permettant de disposer aujourd'hui de capacités d'observation et d'analyse renforcées (Flore sentinelles, Gloria, etc.). Par ailleurs, l'établissement s'est doté en 2023 d'une stratégie de conservation de la flore du Mercantour qui va permettre de monter en puissance dans la gestion et la mise en œuvre d'actions concrètes en matière de sauvegarde de la flore patrimoniale (ex. pour la fritillaire de Moggridge). Cette prise de conscience de la nécessité de préserver les espèces floristiques emblématiques du territoire a entraîné l'affectation de moyens supplémentaires tant humains que financiers. La collaboration régulière avec les conservatoires botaniques alpin et méditerranéen permet également de nombreuses avancées communes, de même que les différentes collaborations avec le monde de la recherche/universitaire ou encore avec d'autres acteurs tels que l'ONF, les parcs naturels régionaux, les conservatoires d'espaces naturels, le LECA, etc.

²³Stratégie connaissance / conservation de la flore vasculaire 2023-2028, protocole scientifique de suivi de la végétation d'altitude (Gloria), bilan stationnel sur 17 espèces (stratégies d'acquisition de connaissances des CBN), flore sentinelle, ...

UNE IMPORTANTE ACTION EN MATIÈRE DE PRÉSERVATION DES ESPÈCES EMBLÉMATIQUES DU TERRITOIRE À LA HAUTEUR DES ENJEUX EN TERMES DE PROTECTION

Lorsque nécessaire, au regard des enjeux de protection de certaines espèces, des mesures de quiétude et ZSM ont été déployées sur des points stratégiques du territoire afin de protéger les zones d'habitat et/ou de reproduction des espèces emblématiques ciblées dans la charte (Gypaètes barbus et aigles royaux pour les survols aériens, tétras-lyre). Ces actions ont notamment permis l'installation et/ou l'augmentation des populations ciblées : 5 couples installés de gypaètes contre 2 en début de charte, et 60 couples d'aigles royaux dans le Parc contre 47 en début de charte. En particulier, le Gypaète barbu, réintroduit en 1993 dans le Mercantour, a une dynamique de reproduction plutôt favorable, pour une espèce qui colonise lentement son aire de répartition. La mise en œuvre des programmes LIFE GypHelp et du PNA Gypaète barbu et les différentes collaborations et partenariat (LPO, CNRS, etc.) ont particulièrement contribué à cet objectif.

Concernant les galliformes, comme déjà évoqué, le déploiement sur plusieurs secteurs de mesures de quiétude et de reports de pâturage, dans le cadre des MAEC, pour le Tétrás-Lyre, a été complété au bénéfice d'espèces non ciblées dans la charte tel que le lagopède alpin, qui ont vocation à se développer à l'avenir. Là-aussi, les premiers résultats observés sont positifs même si un suivi plus systématique et un recul temporel sera nécessaire afin de les objectiver (voir [fiche n° 1](#)). Ces actions ont en particulier permis d'améliorer la coexistence entre les activités et usages anthropiques (survol, sports d'hiver, etc.) et les espèces.

Il est également à souligner la professionnalisation des dispositifs de suivi déployés sur les nombreuses espèces, en lien avec de nombreuses structures. Désormais le Parc national n'applique plus que des protocoles cadrés à l'échelle nationale. Cette professionnalisation fait notamment écho au très conséquent travail mené dans le cadre de l'Inventaire Général de la Biodiversité (ATBI). Initié en 2007, le plus ambitieux inventaire de la faune et de la flore jamais réalisé en Europe (et le second à l'échelle de la planète) a été réalisé sur un ensemble de 17 sites couvrant une surface totale de 10 km² à la frontière entre les deux parcs Mercantour et Alpi Marittime. Au total, depuis 2007, ce ne sont pas moins de 12 000 taxons qui ont pu être identifiés. Aujourd'hui, le projet d'ATBI se poursuit à la fois grâce à l'investissement des taxonomistes professionnels et amateurs et à travers la réalisation d'études mêlant connaissance et gestion du territoire (coléoptères coprophages et gestion sanitaire des troupeaux, coléoptères saproxyliques et gestion forestière, abeilles et pollinisation des systèmes agropastoraux, etc.).

Sur le sujet de la conservation et de la préservation de la faune sauvage, de nombreuses actions sont portées par le Parc, à travers sa participation aux différents PNA ou son investissement dans de nombreux projets européens et réseaux, permettant le déploiement d'actions structurantes de conservation des espèces emblématiques et de renforcement des connaissances. Concernant notamment le loup, différentes actions d'observation et de suivi ont amélioré la connaissance des comportements et des modes de vie du loup en milieu pastoral. Il en est de même pour les ongulés et la petite faune (chiroptères, rongeurs, entomofaune, etc.) où ces enjeux de conservation et la préservation sont bien pris en compte par le territoire. En particulier les populations de chiroptères ainsi que leur répartition et connectivités sont étudiées et préservées à travers de nombreuses actions (restauration de gîtes, préservation des trames noires, etc.). Il est à noter que les objectifs et orientations de la charte précisent peu les mesures à prendre en faveur de la petite faune.

La zone cœur demeure une zone non chassée, ce qui permet un fonctionnement naturel des populations. Cela permet au territoire d'accueillir des densités de chamois parmi les plus élevées d'Europe, avec plusieurs milliers d'individus. La population de bouquetins des Alpes continue de s'accroître et de se pérenniser du fait d'actions de repeuplement et d'améliorer sa diversité génétique (ex : opération de translocation entre PN de la Vanoise et du Mercantour). Enfin, le cerf élaphe repeuple peu à peu l'ensemble des zones qui lui sont favorables. Ainsi, le territoire héberge les 6 ongulés sauvages présents en France, répartis et cohabitant dans les habitats respectifs qui leurs sont les plus favorables. Par ailleurs, la présence du loup gris, qui occupe aujourd'hui l'ensemble du territoire, est un élément supplémentaire dans le fonctionnement naturel des populations. Par son action de prédation, il contribue à la régulation et participe à la bonne santé des populations de ses espèces proies.

Ce sujet reste toutefois très politique et conflictuel car les modalités d'une coexistence plus harmonieuse entre pastoralisme et présence du loup n'ont pas encore été trouvées.

Ainsi toutes les espèces vertébrées emblématiques du territoire ont bénéficié de projets soutenus par la mobilisation de moyens financiers et humains issus notamment de projets européens. Ces projets ont permis de mettre en œuvre des plans d'action ambitieux par espèce qui perdurent dans le temps, grâce à des actions plus modestes de veille et suivi actifs. Il convient toutefois de souligner que la majeure partie des ressources financières allouées à la préservation du loup dépasse de loin celles allouées à toutes les autres espèces. Plus spécifiquement, une grande partie des efforts du Parc s'est consacrée à la médiation, aux discussions et à l'accompagnement des éleveurs afin d'améliorer la coexistence entre l'espèce et les activités pastorales.

L'action sur la faune sauvage du territoire est à la hauteur des enjeux, en termes de suivi et de conservation des espèces et s'appuie notamment sur les partenariats, nombreux et consolidés, entre le Parc national, les autres gestionnaires d'espaces protégés, les différents organismes et associations scientifiques et de préservation de la nature (ex : PNE, PNV, CBNA, LECA, ...).

Ce travail gagnerait toutefois à être valorisé, notamment afin de sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux de préservation de ces espèces et ainsi faire accepter les décisions de gestion du territoire.

D'IMPORTANTES INITIATIVES EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ EN AIRE D'ADHÉSION, DES CONTRIBUTIONS ET MOYENS LIMITÉS DES COMMUNES

Tout d'abord, en matière de connaissance, le Parc a pu porter, en aire d'adhésion, l'inventaire biologique généralisé (ATBI), qui a permis de nombreuses publications scientifiques, l'organisation de forums / summer school et la publication de documents de communication grand public.

Également, le PNM s'est mobilisé sur plusieurs actions importantes en faveur de la protection de la biodiversité. Des travaux collaboratifs PNM / intercommunalités ont été menés sur les sites N2000, avec la RNR des Gorges de Daluis ainsi qu'avec les fédérations (comptages, définition des plans de chasse pour une gestion raisonnée de la ressource cynégétique, projet commun autour des galliformes, etc.). De nombreuses actions sont également menées avec des associations et acteurs économiques, par exemple avec Enedis et la LPO qui travaillent depuis une dizaine d'années à la mise place de tiges empêchant les oiseaux de se poser sur les supports ou les interrupteurs aériens, l'équipement des lignes électriques de balises avifaunes pour éviter les collisions, etc. De plus, un travail partenarial est mené avec les stations

de ski dans ce même objectif avec les câbles des remontées mécaniques. On notera aussi les efforts réalisés par EDF au sujet des débits réservés.

La création de l'outil web Biodiv'Mercantour permet notamment au grand public d'accéder aux données de suivis naturalistes alimentées par les agents du PNM. Toutefois l'outil reste peu valorisé auprès du grand public, et l'outil Obs'Mercantour, qui permet quant à lui de saisir des données naturalistes, n'a pas réussi à susciter l'adhésion du grand public faute d'animation. En revanche le Réseau Gypaète Mercantour représente un bon exemple de réussite des sciences participatives avec environ 400 membres qui s'impliquent à divers degrés autour du suivi, de la surveillance et de la sensibilisation autour de l'espèce.

Concernant les communes du parc, elles se sont impliquées dans des initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité à travers quatre principaux types d'actions : les Atlas de la Biodiversité Communale (Sospel, Uvernet-Fours, Guillaumes et Saint-Sauveur-sur-Tinée.), les Explor'nature (Barcelonnette, Sospel, Guillaumes, Colmars-les-Alpes et Valdeblore), les Explor'nature Ecoles et les Aires Terrestres Éducatives (Sospel, Breil-sur-Roya, Saint-Martin-Vésubie et Colmars-les-Alpes).

Il est à noter également le soutien en termes d'ingénierie et de financement apporté par le Parc auprès des communes via les conventions d'application, en fonction des opportunités et des besoins que lui font remonter les communes (prise en compte de populations de Grand Rhinolophe dans le cadre de la restauration du Couvent à Saorge, et dans la prise en compte de colonies de chiroptères à travers le projet de restauration patrimoniale de la chapelle des Agneliers à Uvernet-Fours, etc.). Les communes se saisissent peu des subventions du Parc sur ces sujets, puisqu'elles représentent un total de 9k € relatives à 3 projets, représentant 1% de la totalité des subventions versées aux communes sur la période 2012-2023. En revanche les associations les demandent beaucoup plus étant donné que 59 k€ ont été versés sur la période, pour financer 8 projets (13% de la totalité des subventions versées aux associations sur la période 2012-2023).

A noter que, sur ce même sujet, les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement portées par le Parc participent également à préserver la biodiversité du territoire, notamment sur l'aire d'adhésion.

En revanche, il reste à noter que :

- des pistes de progrès sont à creuser dans la collaboration avec certaines collectivités pour les sites Natura 2000 dont elles sont gestionnaires, afin de soutenir la gestion des sites naturels de grande valeur écologique ;
- peu d'actions ont été entreprises autour de la biodiversité ordinaire du Mercantour, alors que ce sujet devient majeur dans un contexte mondial d'érosion de la biodiversité ;
- quelques expérimentations d'actions de sciences participatives ponctuelles ont été réalisées (ex. observations bouquetins) mais sans stratégie ni plan d'action d'ampleur à l'échelle du territoire. Toutefois, hormis concernant les lacs, cet enjeu est peu inscrit dans la charte. Il s'agit principalement d'un sujet qui a émergé ces dernières années dans les stratégies et plans d'action nationaux. (ex : SNAP 2030).

Sur ces deux derniers sujets les élus seraient preneurs d'une stratégie et d'un plan d'action définis à l'échelle du Mercantour, qui permettraient un engagement plus fort (à travers un accompagnement en termes d'ingénierie surtout). Par ailleurs, au travers des entretiens qualitatifs réalisés, les élus et

partenaires du territoire reconnaissent l'importante action menée par le PNM en faveur de la protection de la biodiversité. Une certaine fierté émane de la présence d'espèces emblématiques (ex : Gypaète barbu), témoignant d'un premier niveau d'appropriation de la valeur de ce patrimoine. En particulier, tous les élus reconnaissent l'importance de l'existence d'un outil de type Parc national, mais sur la forme ils considèrent que les modalités d'application de la réglementation sont jugées trop rigides ou pas assez transparentes, pour la majorité, renvoyant ainsi une image négative du Parc.

Du point de vue du grand public, l'enquête indique que 35% des réponses révèlent que le Parc est considéré comme un territoire doté d'un patrimoine naturel et paysager riche et sensible. Il s'agit de la réponse la plus sélectionnée parmi les 6 réponses possibles. De plus, près de 90% des répondants estiment que les paysages naturels sont bien à très bien, conservés. Par ailleurs 61% des répondants considèrent qu'habiter et/ou fréquenter un espace naturel protégé est une chance, et 31% qu'une amélioration s'est observée durant les dix dernières années sur le territoire concernant la prise en compte de la biodiversité locale dans les projets d'aménagement.

QUESTION ÉVALUATIVE N° 11 - LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE A-T-ELLE PERMIS D'AMÉLIORER LA COEXISTENCE HOMME-NATURE ?

La réponse à cette question s'appuie, notamment, sur les critères d'évaluation suivants :

- 1 - Intensité de l'amélioration des connaissances des milieux naturels et des espèces et de leur partage
- 2 - Évolution de l'état de la coexistence homme-nature sur le territoire

RÉPONSE DE SYNTHÈSE À LA QUESTION ÉVALUATIVE

UNE FORTE DYNAMIQUE D'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPÈCES DONT LE PARTAGE, ENGAGÉ, RESTE EN PARTIE À RÉALISER

Comme déjà évoqué, la période 2012-2023 a permis une amélioration très significative des connaissances ciblant les espèces floristiques et faunistiques et habitats emblématiques du territoire²⁴. En particulier, les ATBI ont permis la découverte de nombreuses espèces au travers d'une participation citoyenne locale à internationale. La structuration d'une stratégie scientifique, qui n'était pas en place avant cette période, a permis d'identifier les lacunes en termes de connaissances et ainsi de les combler. Inversement, le partage de ces connaissances, s'il a été engagé, reste globalement à mener dans les prochaines années. L'enjeu étant notamment de sensibiliser, par l'exemple, la grande fragilité des espèces aux dérangements et pressions anthropiques. Ce travail va notamment être engagé dans le cadre du projet BiodivTourAlps à travers des actions d'animations grand public et la réalisation d'une campagne de sensibilisation inter-parcs.

DES AMÉLIORATIONS EN MATIÈRE DE COEXISTENCE HOMME-NATURE SUR LE TERRITOIRE

Ainsi les observations des mesures mises en œuvre par le Parc et ses partenaires pour assurer la tranquillité des espèces et pour améliorer la conciliation des différentes pratiques permettent globalement de conclure à une efficacité de l'action menée et une évolution positive. En effet, les mesures se sont démultipliées et permettent d'observer des résultats probants (ZSM, Tétras-Quiet, médiateurs pastoraux, etc.). Pour autant, le reste à faire n'est pas négligeable, d'autant que les mesures de quiétude restent récentes pour certaines espèces et seront à déployer à plus grande échelle dans les années à venir. Plus spécifiquement, les nuisances sonores liées à la circulation routière à proximité de sites à enjeux restent globalement à traiter. Un suivi plus performant devra également accompagner ces améliorations. Il sera par ailleurs intéressant de mesurer l'évolution de la prise de conscience des espèces présentes et de leur fragilité auprès des acteurs touristiques / de loisir et publics destinataires des signalétiques mises en place.

²⁴Stratégie de connaissance et de conservation de la flore vasculaire, flore sentinelle, suivi de la flore des combes à neige... suivi du Gypaète barbu, suivi du tétras-lyre, POIA lagopède alpin, POIA lièvre variable, suivi traces et indices de présence du loup, LIFE WolfAlps, Lacs sentinelles, Alpages sentinelles, observatoire du paysage...

Du point de vue de la cohabitation entre le loup et les activités pastorales, le bilan reste plus mitigé. Le Parc s'est beaucoup investi au fil des années sur ce sujet en lien avec l'agropastoralisme, qui représente le premier poste de dépense de toutes les thématiques scientifiques relatives à la protection de la biodiversité, avec 70 % dédié au sujet du loup depuis 2012. Par ailleurs, les moyens humains relatifs au sujet du loup (dont constats loup) représentent la deuxième plus grande part des ETPT de l'établissement concernant ses fonctions thématiques (12%), après la gestion des sentiers. A noter une montée en puissance à partir de 2018 sur le sujet des cabanes pastorales et à partir de 2020 sur le sujet du loup grâce au projet LIFE WolfAlps. Plusieurs initiatives et expérimentations ont été menées afin de faciliter cette coexistence : parcs & clôtures, patous, gardiennage renforcé, mise à disposition d'un berger d'appui pour intervenir sur les alpages en tension à la demande des éleveurs, l'organisation de réunions de fins d'estives, restauration de cabanes pastorales, etc.

Le Parc s'est donc impliqué de manière importante à ce sujet, démultipliant les actions d'observations comportementales du loup au travers du LIFE WolfAlps notamment. Sur la dernière décennie, le nombre de constats semblent se stabiliser ces quelques dernières années alors que le nombre de victimes semblent diminuer assez fortement. On peut penser que malgré l'augmentation du nombre de loups, les mesures de protections fonctionnent et ont permis de diminuer drastiquement les attaques de nuits et les attaques avec un nombre important de victimes. Le loup reste un sujet politique conflictuel qui cristallise les tensions et dont le nécessaire concept de coexistence avec le pastoralisme n'est pas encore partagé par l'ensemble du monde agricole et les décideurs locaux. Les solutions opérantes n'ont pas toujours été trouvées, même si des avancées et expérimentations ont eu lieu, la mise en œuvre de protection adaptée étant vécue comme contraignante par les éleveurs et la modernisation des cabanes pastorales restant difficile à mettre en œuvre. Un effet rebond de actions de protection des troupeaux doit aussi être considéré dans cet enjeu de cohabitation : les chiens de protection peuvent s'avérer dangereux pour les randonneurs, avec des accidents constatés ponctuellement. Le déploiement de médiateurs pastoraux est une action pertinente mais dont l'efficacité est limitée par le turn-over et le manque d'expérience des candidats à la médiation.

Par ailleurs, l'enquête grand public a démontré que le cœur de parc est considéré comme un espace de coexistence entre différentes activités économiques (tourisme, pastoralisme, etc.) pour 64% des réponses. Toutefois, 52% des répondants estiment que les pratiques mises en œuvre pour favoriser la coexistence des pratiques touristiques et pastorales restent perfectibles, et 15% n'ont pas l'impression que les actions menées aient facilité cette coexistence. Par conséquent et malgré les actions menées, le sujet de la coexistence demeure l'un des défis majeurs que les acteurs de la charte auront à relever au cours des prochaines années.

2.5

FICHE ÉVALUATIVE N° 4 : ÉCONOMIE DURABLE

Rappel des objectifs (cœur) et orientations (aire d'adhésion) de la charte

Objectif X (♥)	Favoriser la libre évolution des sapinières ligures et des forêts anciennes et adapter la gestion forestière
Orientation 4 (AA)	Promouvoir un tourisme durable pour un territoire et des hommes
Orientation 5 (AA)	Favoriser une agriculture viable, reconnue, à plus forte valeur ajoutée locale et qui maintienne la biodiversité et les paysages
Orientation 6 (AA)	Valoriser durablement les ressources forestières
Orientation 7 (AA)	Conforter l'artisanat local
Orientation 9 (AA)	Préserver l'eau comme un bien commun, rare et précieux
Orientation 10 (AA)	Promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables

RAPPEL DES QUESTIONS ÉVALUATIVES

- 12** - En quoi la présence du parc national permet-elle d'identifier le territoire comme une destination de tourisme durable à l'échelle locale, régionale, internationale ?
- 13** - Dans quelle mesure le parc et ses partenaires ont-ils pris des initiatives de nature à favoriser un secteur agricole viable et durable ?
- 14** - Dans quelle mesure les acteurs de la filière bois se sont-ils engagés dans une dynamique de gestion forestière durable ?
- 15** - Dans quelle mesure le parc et ses partenaires ont-ils aidé les entreprises artisanales à valoriser leurs savoir-faire locaux, dans une démarche environnementale ? Les savoir-faire artisanaux du Mercantour sont-ils valorisés et préservés ?
- 16** - La préservation de la ressource en eau (qualité et quantité) est-elle effective sur l'ensemble du territoire ?
- 17** - Les productions d'ENR respectueuses des paysages et des milieux naturels et les économies d'énergie ont-elles progressé en aire d'adhésion ?

SYNTHÈSE DES NIVEAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS ET ORIENTATION DE LA CHARTE

Objectifs (cœur) et orientations (aire d'adhésion) de la charte, concernés par la fiche évaluative n° 4		Niveaux d'atteinte ²⁵		
		1	2	3
Objectif X (♥)	Favoriser la libre évolution des sapinières ligures et des forêts anciennes et adapter la gestion forestière			
Orientation 6 (AA)	Valoriser durablement les ressources forestières			
Orientation 4 (AA)	Promouvoir un tourisme durable pour un territoire et des hommes	↔		
Orientation 5 (AA)	Favoriser une agriculture viable, reconnue, à plus forte valeur ajoutée locale et qui maintienne la biodiversité et les paysages	↔		
Orientation 7 (AA)	Conforter l'artisanat local			
Orientation 9 (AA)	Préserver l'eau comme un bien commun, rare et précieux			
Orientation 10 (AA)	Promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables	↔		

RÉSUMÉ DU PROPOS ÉVALUATIF AU NIVEAU DE LA FICHE

Le territoire est fortement engagé en faveur d'un développement responsable du tourisme, permettant de l'identifier comme une destination de tourisme durable à différentes échelles et degrés, même si le positionnement écotouristique reste parfois trop peu lisible dans l'offre proposée, qui se doit d'être améliorée.

La présence du Parc national permet d'identifier le territoire comme une destination durable premièrement à l'échelle locale, grâce à la collaboration des différentes structures de promotion touristique ou encore la création de l'association Mercantour Écotourisme. Également, le travail partenarial mené avec la Région, notamment pour la promotion d'une destination infrarégionale écotouristique, contribue à valoriser le territoire à cette échelle. Enfin, la reconnaissance internationale du Parc, au travers de ses différents labels (RICE, CETD, etc.) mais aussi de sa coopération forte avec les espaces protégés italiens permet également de contribuer à cet objectif.

Concernant le secteur agricole, le Parc national préserve un investissement conséquent dans les questions agropastorales, mobilisant des ressources financières et humaines considérables. Cependant, la dynamique partenariale demeure complexe, influencée par de multiples facteurs tels que la présence du loup, l'accès à l'eau, les objectifs parfois divergents notamment en termes de gestion et priorités en cœur de parc et des défiances historiques, Malgré ces défis, des améliorations sont notées, soulignant la nécessité de

²⁵ 1 = L'objectif sera loin d'être atteint d'ici 2024.

1<->2 = L'objectif ne sera pas atteint d'ici 2024.

2 = L'objectif devrait être presque atteint d'ici 2024.

2<->3 = L'objectif sera atteint d'ici 2024, voire avant.

3 = L'objectif sera dépassé d'ici 2024

renforcer les partenariats. A noter que les actions mises en œuvre, en aire d'adhésion, autour notamment des prés de fauche sont plus consensuelles et mériteraient d'être renforcées.

Des avancées ont été réalisées relativement à la préservation des écosystèmes forestiers et notamment concernant les peuplements en libre évolution. Le travail partenarial entre l'ONF et les communes amène à une gestion durable des forêts. Toutefois la filière bois n'est pas très développée, notamment en raison d'un manque de structuration à l'échelle du territoire.

Un manque de reconnaissance et de valorisation subsiste concernant les savoir-faire artisanaux locaux, malgré un potentiel croissant et une demande émergente. En particulier les entreprises artisanales ne sont que peu accompagnées pour un engagement dans une démarche environnementale.

La préservation de la ressource en eau reste un enjeu fort sur le territoire et source de conflits concernant son partage, dans un contexte de changement climatique et de diminution de la ressource.

Les productions d'ENR deviennent petit à petit plus respectueuses des paysages et des milieux naturels, en lien avec les objectifs nationaux, mais restent toutefois limitées du fait de la réglementation du Parc, bien que le développement de l'énergie solaire en toiture constitue un potentiel de production. Les économies d'énergie ont été fortement impulsées par les conjonctures mondiales et nationales, présentant ainsi des avancées notables. En particulier, l'obtention du label RICE a permis une forte prise en compte de l'enjeu auprès des élus et habitants du territoire.

QUESTION ÉVALUATIVE N° 12 - EN QUOI LA PRÉSENCE DU PARC NATIONAL PERMET-ELLE D'IDENTIFIER LE TERRITOIRE COMME UNE DESTINATION DE TOURISME DURABLE À L'ÉCHELLE LOCALE, RÉGIONALE, INTERNATIONALE ?

La réponse à cette question s'appuie, notamment, sur les critères d'évaluation suivants :

- 1 - Niveau d'association de l'image du Parc à une destination de tourisme durable Niveau d'engagement et de coordination des acteurs au sein d'initiatives de tourisme durable (accueil, offre)
- 2 - Niveau d'accessibilité des sites en mobilité douce

RÉPONSE DE SYNTHÈSE À LA QUESTION ÉVALUATIVE

UN ENGAGEMENT FORT EN FAVEUR D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCOTOURISTIQUE, MAIS L'OFFRE D'HÉBERGEMENT ET L'ÉQUILIBRE TERRITORIAL DES ACTIVITÉS À AMÉLIORER

La présence de l'espace protégé et les valeurs promues par la charte contribuent à la notoriété et à l'attractivité du territoire (voir Question évaluative n°3 - Dans quelle mesure les acteurs de la charte valorisent-ils ensemble, l'image et les valeurs du parc ?). Ainsi, le Parc et ses partenaires privilégient un développement écotouristique centré sur la qualité exceptionnelle du patrimoine naturel local, tenant compte des enjeux de développement durable, qui génère des emplois et correspond à une demande croissante de tourisme vert. En particulier, le PNM s'implique dans le tourisme responsable puisqu'il représente environ 5% du budget relatif à ses actions sur la période 2012-2023 et le premier poste d'investissement en termes d'appui au développement local. Une grande partie des financements provient de la capacité du Parc à mobiliser de nombreux fonds européens, pour accompagner les acteurs, diversifier l'offre et promouvoir un tourisme durable. En partenariat avec les acteurs du territoire (intercommunalités, parcs et espaces protégés voisins, prescripteurs touristiques), l'action menée a notamment permis de constituer une offre d'infrastructures attractive autour de la randonnée pédestre reconnue pour sa qualité, bien valorisée collectivement (GTM, Géotrek). A noter également le potentiel de développement de l'astrotourisme qui se structure à travers le déploiement du label RICE. Concernant les stations de ski, les communes concernées témoignent d'une volonté de prendre en compte les enjeux de transition écologique et climatique, notamment à travers l'obtention du label Flocon vert (Valberg en 2018 et Auron en 2023) et le déploiement de mesures d'économies d'énergie. Par ailleurs des améliorations sont notées par 9% des répondants à l'enquête grand public concernant la transition écologique des stations de ski sur les territoires durant les dix dernières années.

Le travail de structuration du réseau des acteurs de développement et de promotion touristique (OT, CRT, ADT, ...) permet une coopération de plus en plus grande avec le Parc. Citons par exemple le travail

d'élaboration partagée autour d'une destination infrarégionale Mercantour / Alpes de la Méditerranée centrée sur l'écotourisme. Par ailleurs, il convient de souligner que les prescripteurs du tourisme intègrent de plus en plus les enjeux de la préservation des patrimoines et d'écotourisme, entraînant ainsi un début de convergence des acteurs sur le positionnement marketing du Mercantour. Une montée en puissance du tourisme responsable s'observe dans la plupart des structures de promotion touristique (ex : l'OTM NCA a développé son pôle développement durable, le CRT Côte d'Azur s'est doté d'1 ETP sur l'écotourisme, l'OT Menton Riviera Merveilles déploie une stratégie marketing très axée sur l'écotourisme, etc.).

Par ailleurs, de par leur localisation géographique, ces structures ont souvent un double positionnement touristique : accompagnement du tourisme de masse sur la Côte d'Azur et promotion affirmée de l'écotourisme sur les vallées du Mercantour. C'est pourquoi leur investissement dans le tourisme responsable est, d'autant plus, à noter. Le développement de cette offre de tourisme écoresponsable durant les dix dernières années est remarqué pour 31% des répondants à l'enquête grand public. Une action partenariale a également été entreprise autour de la structuration de la filière écotourisme par la Région Sud et, à l'échelle du Mercantour autour de l'association Mercantour Écotourisme, grâce au volontarisme et l'engagement de certains professionnels (cf. réponse à la question évaluative 3 pour plus de détails).

Pour autant, le nombre d'adhérents à la marque Esprit Parc national reste inférieur à celui d'autres parcs nationaux et peu différencié en termes de typologie de structures touristiques. Les infrastructures touristiques doivent encore s'adapter aux attentes des visiteurs en termes de prestations écoresponsables et labellisées, avec des investissements nécessaires sur l'immatériel (création d'offres de découverte du territoire). Également, le niveau de qualité des services reste perfectible (accueil, hébergement, restauration, etc.)

Des efforts restent également à fournir en termes d'infrastructures touristiques : le Mercantour affiche encore un fort déficit d'hébergement (-150 000 lits touristiques) par rapport aux autres parcs nationaux. Ce constat est à mettre en relation avec la forte présence de logements secondaires sur le territoire du parc (68 % des logements localisés sur le périmètre du parc sont des résidences secondaires). En outre, le tourisme 4 saisons reste difficile à développer, du fait d'une offre insuffisante aux intersaisons. De plus, le changement climatique fragilise le modèle actuel et impose de préparer sa conversion en étroite collaboration avec les acteurs qui peuvent voir leurs initiatives découragées à court terme.

UN TERRITOIRE IDENTIFIÉ COMME UNE DESTINATION DE TOURISME DURABLE, UN POSITIONNEMENT ÉCOTOURISTIQUE ENCORE PEU LISIBLE DANS L'OFFRE PROPOSÉE

Pour rappel, le territoire du parc s'inscrit dans un contexte territorial où l'influence de la zone métropolitaine de Nice en tant que bassin de vie, d'emploi mais également touristique tend à lui donner une fonction récréative inadaptée à sa vocation d'espace préservé.

Par ailleurs, 41% des plus de 1000 répondants à l'enquête considèrent le parc comme un « territoire privilégiant des activités touristiques et de loisirs respectueux de la nature ». Il s'agit de la 3^{ème} des 5 propositions relatives à l'image du parc la plus sélectionnée par les répondants. 30% le considèrent également comme un territoire dont les acteurs économiques s'engagent en faveur de l'environnement. En effet, la plupart des acteurs socio-professionnels ayant répondu à l'enquête proviennent du secteur touristique (72%) et sont engagés dans une démarche visant à renforcer la prise en compte de l'environnement dans le cadre de leur activité (77%). Toutefois une grande partie d'entre eux ne se sent pas suffisamment accompagnée dans ses activités sur des actions en lien avec le développement durable

ou la transition écologique (73%). En majorité ceux se sentant accompagnés déclarent l'être par le PNM (52%). En outre, la reconnaissance apportée par le label « Parc national » et l'important travail du Parc en matière de réflexion stratégique (destination tourisme infrarégionale avec partenaires, « stratégie tourisme » interne au Parc) et en matière de développement touristique contribuent à donner de la lisibilité à l'action du Parc sur cet enjeu. Pour autant, certains partenaires expriment des difficultés à bien cerner le positionnement du Parc vis-à-vis des enjeux de développement touristique, regrettant parfois, une posture plutôt défensive.

Plus spécifiquement, du fait d'une offre de prestations écoresponsables et labellisées encore peu développée, le positionnement écotouristique du territoire reste insuffisamment lisible dans l'offre proposée. Malgré les moyens financiers disponibles, encore peu d'acteurs sont sensibilisés sur l'amélioration de l'offre touristique (fermetures, peu d'investissements, peu d'initiatives, ...). Les communes et associations ont toutefois su se saisir des dotations du Parc puisque 29 projets ont pu être subventionnés depuis 2012, représentant un total de 320 k€. De plus, si, au sein du territoire du parc, des efforts significatifs ont été réalisés en faveur de l'écoresponsabilité des activités, les modèles de développement observables sur les communes voisines du territoire, notamment celles dotées de stations de sport d'hiver présentent une dynamique opposée. Des investissements massifs sont réalisés (investissements prévus sur des canons à neige et retenues collinaires) pour maintenir ces activités menacées par le réchauffement climatique (malgré une perte de 2 mois d'enneigement, certaines stations voient encore leur chiffre d'affaires augmenter). Ainsi, la reconversion des stations de montagne, dans une logique de développement durable, reste difficile et inégalement prise en compte par les différents gestionnaires du territoire. Sur ce sujet, certains projets d'investissements structurants ou d'initiatives touristiques susceptibles de générer de nouveaux flux de fréquentation s'opposent à une logique de développement plus durable du territoire.

UNE ACCESSIBILITÉ ENCORE LIMITÉE DES COMMUNES ET SITES ATTRACTIFS DU TERRITOIRE EN MOBILITÉS ALTERNATIVES AU VÉHICULE MOTORISÉ

Le Mercantour est un territoire rural de montagne confronté à des problématiques d'éloignement, de relief, de conditions météo extrêmes, ... L'usage de la voiture individuelle reste largement la norme, engendrant les nuisances associées et une sur-fréquentation des parkings, notamment en période estivale. L'enquête grand public illustre ce constat puisque près de 90% des répondants ont déclaré se déplacer sur le territoire la plupart du temps en voiture. La convergence d'enjeux de réduction d'impacts environnementaux afférents (nuisances sonores, émissions de CO2 et polluants atmosphériques, ...) et de durabilité des activités touristiques, milite pour qu'une offre de mobilités alternatives puisse être mise à la disposition des usagers du territoire. A cet égard, la reconstruction presque à l'identique des routes post-Alex (pas/peu d'aménagements en faveur des mobilités douces) témoigne de l'absence de réflexion et de politique globale afférentes à la desserte du territoire et de ses sites les plus attractifs en mobilités alternatives au véhicule motorisé individuel.

Si l'offre de transports en commun / à la demande reste insuffisante pour la mobilité au quotidien, des offres de mobilités alternatives existent. Deux gares TER sont situées à proximité du territoire, certaines communes sont desservies par les lignes de bus de la Région ou les services de transports en commun organisés par les agglomérations (MNCA ou CARF) avec un réseau bus dense dans le 06 et peu existant dans le 04. De manière plus localisée, des navettes touristiques permettant de connecter les villages à certains sites fréquentés ont été déployées, avec parfois une durée limitée (période estivale). Des options de

transport à la demande sont disponibles sur certaines communes du territoire. A noter que le développement de l'itinérance (arrivée et traversée du territoire à pied) et d'offres touristiques « sans voiture » interroge le déploiement de transports en commun pour le départ ou l'arrivée. A noter que le grand public identifie des améliorations concernant le développement d'offres de mobilités plus durables au quotidien, puisque cela représente 12% des réponses des répondants à l'enquête.

Ainsi, l'accessibilité du territoire en matière de mobilités touristiques reste inégale en fonction des vallées (difficulté à construire une vision commune), comme sa fréquentation touristique concentrée sur quelques sites emblématiques (Merveilles, Lac d'Allos) qui complique la gestion des conflits d'usage et des impacts sur l'environnement et le paysage.

En l'absence de compétence relative à l'organisation des services de « transport », le Parc n'a pas de réelles capacités d'action, mais a tout de même mis en œuvre quelques démarches, comme par exemple l'accompagnement réalisé depuis 2013 auprès de la commune de Val d'Oronaye (anciennement Larche) afin de mettre en place puis pérenniser un dispositif de navettes touristiques estivales du lac du Lauzanier. Ainsi, l'engagement d'une réflexion prospective associant les partenaires compétents (Région et EPCI, voire communes) sur l'offre qu'il serait souhaitable de déployer au regard de la fréquentation du territoire, de sa saisonnalité et des enjeux de réduction des dérangements routiers, apparaîtrait pertinent.

Les intercommunalités ont également mené quelques expérimentations intéressantes. Citons par exemple la navette randonnée estivale qui permet de desservir le site de la Gordolasque depuis Nice à un tarif avantageux et avec des amplitudes horaires compatibles avec les besoins des randonneurs, ou encore le train des neiges Castérino qui, en intermodalité entre le train et un autocar, permet d'atteindre la station pour la journée.

Par ailleurs, les subventions du Parc accordées aux communes et associations depuis 2012 représentent un total de 30 k€ pour la réalisation de 5 projets relatifs au développement d'alternatives à la voiture. Le transfert de la compétence mobilité vers les intercommunalités explique le montant relativement faible dédié à ce sujet. En effet les actions mises en œuvre par les communes et les associations, bien qu'importantes, ne peuvent qu'être marginales (navette du dernier kilomètre, sensibilisation et promotion des offres de mobilité douce) et doivent nécessairement se faire en cohérence avec les stratégies intercommunales de mobilité.

A noter enfin que l'accessibilité des sites aux personnes en situation de handicap, malgré quelques initiatives intéressantes telle que l'organisation de randonnées en joëlettes ou l'édition de guides de randonnée spécifiques, reste un enjeu important. L'engagement du Parc, par le biais de la Charte Européenne du Tourisme Durable, en faveur de l'accessibilité pour tous a toutefois engrangé un important travail de renouvellement de la signalétique adaptée à différents niveaux d'accessibilité.

QUESTION ÉVALUATIVE N° 13 - DANS QUELLE MESURE LE PARC ET SES PARTENAIRES ONT-ILS PRIS DES INITIATIVES DE NATURE À FAVORISER UN SECTEUR AGRICOLE VIABLE ET DURABLE ?

La réponse à cette question s'appuie, notamment, sur les critères d'évaluation suivants :

- 1 - Intensité de l'effort visant à faire évoluer les activités agricoles vers des démarches environnementales ou économiques durables
- 2 - Niveau de préservation des terres agricoles et de leurs aménités écologiques (mares, haies, ...)

RÉPONSE DE SYNTHÈSE À LA QUESTION ÉVALUATIVE

DES EFFORTS IMPORTANTS POUR FAVORISER LA VIABILITÉ ET LA DURABILITÉ DU SECTEUR AGRICOLE, PARTIELLEMENT FRUCTUEUX

L'élevage est la principale activité agricole développée sur le territoire. Activité humaine ancestrale qui a largement participé à façonner les paysages de montagne que l'on connaît aujourd'hui, l'élevage reste un enjeu majeur pour le territoire en matière d'économie et de préservation des milieux ouverts et d'entretien des pâturages. L'action menée cible, en priorité, le pastoralisme à travers l'accompagnement des communes et des éleveurs dans les démarches et les enjeux de structuration de leurs actions communes. Pour ce faire, le Parc se positionne fortement sur ce sujet agropastoral et, à ce titre, un fort travail de concertation avec les propriétaires fonciers et les éleveurs est mené, conjointement avec l'ONF, pour tendre vers une amélioration de la conciliation des pratiques avec les enjeux écologiques. La mise en place d'une gestion équilibrée des milieux ouverts, et donc des pâturages est discutée dans la Question évaluative n°9 - Dans quelle mesure la mise en œuvre de la charte a-t-elle permis de préserver voire d'améliorer le bon fonctionnement des écosystèmes et la préservation des continuités écologiques ?.

Il est à rajouter que le manque d'eau émergeant sur certains alpages avec le changement climatique pose des questions d'abreuvement des troupeaux. Plutôt que point de crispation, ce sujet devrait rassembler les agriculteurs et l'établissement pour réfléchir aux solutions adaptées aux différents pâturages en essayant de concilier enjeux agricoles, environnementaux et paysagers.

La disparation du pâturage sur certains secteurs risquerait de redessiner les milieux et paysages des espaces concernés et la distribution des espèces faunistiques et floristiques inféodées. Les évolutions climatiques constatées militent donc pour qu'une attention renforcée soit apportée à ce sujet.

UNE COMPLEXITÉ DE LA VIABILITÉ DE L'AGRICULTURE DE MONTAGNE

La principale activité dans le parc est l'élevage extensif avec, en aire optimale d'adhésion, quelques autres activités : maraîchage, petite arboriculture, apiculture, ...

Le problème de viabilité du pastoralisme de montagne est qu'elle est structurellement non rentable à cause de son intégration dans un marché mondial. Des aides économiques dédiées existent, principalement découplées de la production et avec assez peu d'engagements environnementaux au vu des enjeux de conservation d'un Parc national.

Les enjeux principaux pour la viabilité des éleveurs sont les équipements pastoraux (cabanes et abreuvement), le maintien des pâturages, la cohabitation avec le loup et les touristes, ainsi que la commercialisation. Sur ces points-là, les partenaires de la charte peuvent plus ou moins s'impliquer en fonction de leurs compétences.

Concernant spécifiquement les équipements, alors que d'importants enjeux de réhabilitation des hébergements et locaux d'activité pastorale étaient identifiés dans la charte et ont été déclinés au sein d'un plan d'action, l'état global du patrimoine bâti pastoral ne s'est que très partiellement amélioré. En 2016, une enquête auprès des bergers avait ainsi mis en évidence que 53 % des cabanes d'alpages des Alpes-Maritimes et 71 % dans les Alpes-de-Haute-Provence étaient en bon état. Sur les 22 projets de rénovation et les 11 projets de création de cabanes principales prévus par le plan d'action, 19 études préalables et 13 projets ont été menés à terme. Malgré un important investissement de temps / énergie / moyens de la part du Parc en cœur en soutien à l'ingénierie sur le montage de ces projets, la mobilisation des acteurs et financeurs autour des travaux de rénovation des infrastructures pastorales a été insuffisante. Il est à noter que malgré la disponibilité de crédits, notamment FEADER, certains projets se sont heurtés aux difficultés du cofinancement et d'avances de trésorerie ainsi qu'à un manque de volonté politique de certaines communes. Ce constat est d'autant plus problématique qu'avec la présence du loup et le besoin de gardiennage des troupeaux par des bergers, l'agrandissement de certaines bâtisses est aujourd'hui nécessaire (création d'une 2^{nde} chambre afin de respecter le droit du travail).

UNE RELATION PARTENARIALE À ENTREtenir

Le travail du Parc en matière de concertation est souligné et reconnu par les élus mais des efforts restent à mener afin de tendre vers une amélioration durable des partenariats. Plusieurs élus témoignent ainsi devoir encore jouer le rôle de médiateurs entre éleveurs et agents de l'établissement, dans le cadre de la gestion des pâturages (cabanes, ressource en eau, conduite des troupeaux, ...).

Sur le territoire, l'établissement public reste perçu comme un acteur engagé en faveur de la réduction de la taille des troupeaux et du nombre d'espaces pâturés. De même, les freins ressentis dans les initiatives visant à réhabiliter les cabanes ou les accès aux pâturages interrogent les élus et les acteurs pastoraux sur les intentions de long terme de l'établissement public quant au maintien des activités pastorales. Les acteurs mettent enfin en avant un manque de transparence et de communication du Parc sur ces sujets sensibles.

Les acteurs représentatifs des activités pastorales souhaiteraient ainsi bénéficier de relations plus directes, fluides et pragmatiques avec le Parc et ses agents afin de faciliter la recherche de solutions consensuelles. Leur métier est devenu aujourd'hui plus difficile à exercer. La présence du loup, la cohabitation avec les touristes, le manque d'eau et les difficultés d'accès à certains alpages sont en cause. D'autant plus que le « loup » reste un sujet très politique et conflictuel qui fragilise le partenariat car le concept de nécessaire co-existence avec le pastoralisme n'est pas encore partagé par l'ensemble du monde agricole et les décideurs locaux.

Il est également à noter la faiblesse des dynamiques partenariales avec les deux chambres d'agriculture. Celles-ci nécessiteraient d'être renforcées afin de contribuer à l'évolution des pratiques et à la dynamique d'installation.

Enfin, plus globalement, du fait de la multitude d'enjeux stratégiques, le maintien de relations constructives entre les acteurs économiques, les communes et le Parc est une priorité qui nécessite, à l'avenir, encore d'être développée et améliorée.

UNE PRISE DE CONSCIENCE RÉCENTE À LA FOIS CITOYENNE MAIS AUSSI DE LA PART DES ÉLUS POUR RENFORCER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

Les intercommunalités se sont engagées dans le déploiement de stratégies agricoles et de projets alimentaires territoriaux. La première étape est souvent l'identification du potentiel agricole de ces vallées afin d'identifier les secteurs déjà cultivés et ceux présentant un potentiel agronomique, puis de sensibiliser les propriétaires à la remise en production. Les habitants des vallées sont demandeurs de produits locaux de qualité et constatent une volonté de certains agriculteurs d'y répondre (vente directe, marché paysan).

La marque « Esprit Parc national » avec son cahier de charge aurait vocation à être valorisée chez les agriculteurs du territoire pour pouvoir promouvoir ce type d'initiative.

QUESTION ÉVALUATIVE N° 14 - DANS QUELLE MESURE LES ACTEURS DE LA FILIÈRE BOIS SE SONT-ILS ENGAGÉS DANS UNE DYNAMIQUE DE GESTION FORESTIÈRE DURABLE ?

La réponse à cette question s'appuie, notamment, sur les critères d'évaluation suivants :

- 1 - Évolution de la mise en place d'une gestion forestière compatible avec la préservation des écosystèmes
- 2 - Niveau d'engagement de la filière bois dans une dynamique de gestion forestière durable
- 3 - Niveau de développement et structuration de la filière bois-énergie et de l'usage du bois éco-matériau sur le territoire

RÉPONSE DE SYNTHÈSE À LA QUESTION ÉVALUATIVE

UN RÔLE LIMITÉ DU PARC DANS LA MISE EN PLACE D'UNE GESTION FORESTIÈRE COMPATIBLE AVEC LA PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES

La gestion forestière durable est un enjeu présent sur une majorité du territoire du parc (52% du territoire du parc est couvert par la forêt) avec un reboisement important dans les vallées au cours du dernier siècle. Elle rassemble une diversité de types d'acteurs : les communes, les propriétaires privés, l'ONF, le CRPF et le Parc national. En particulier, ce dernier s'implique fortement dans la préservation des écosystèmes forestiers. Depuis 2012, le Parc s'est beaucoup investi sur les milieux forestiers qui représentent le deuxième plus grand budget relatif aux différents milieux du parc (après les milieux agropastoraux).

Les études, données et observations développées et partagées par le biais de travaux conduits par le Parc participent à l'amélioration de la connaissance du milieu et de ses spécificités dans le Mercantour. Elles commencent à constituer une base de comparaison, qui continuera à alimenter de futurs travaux sur le suivi de l'évolution des forêts sur le territoire. Il apparaît néanmoins que ces connaissances pourraient être plus largement partagées et utilisées comme levier de sensibilisation et d'information des parties prenantes, notamment privées, dans la gestion de la forêt, mais aussi des visiteurs (notamment concernant l'importance du bois mort).

L'expertise que le Parc apporte dans l'élaboration de documents structurants pour le territoire (chartes forestières, schémas de desserte, etc.) et préconisations en matière de préservation de la biodiversité forestière, participe à la cohérence des efforts sur l'ensemble du territoire et est largement reconnue par les partenaires concernés. Les bonnes relations de travail avec l'ONF notamment (qui gère près de 70% des forêts sur le parc) garantissent une certaine portée opérationnelle, et un travail en bonne intelligence avec les communes. La cible que représente les propriétaires privés, reste cependant un axe à développer. En effet, 30% de la surface forestière couverte par le parc appartient à des acteurs privés, et ceux-ci restent parfois mal identifiés et peu voire pas en contact avec le Parc en particulier. Le CRPF par exemple, qui accompagne les propriétaires privés à l'occasion de l'élaboration de leurs plans de gestion, n'est à ce

jour pas un interlocuteur régulier des services du Parc. Toutefois l'avis du Parc peut être sollicité pour les plans de gestion mis en œuvre dans l'aire d'adhésion, mais il n'est alors pas prescriptif.

Des efforts de préservation de forêts en libre évolution menés en coopération avec l'ONF et les communes ont permis la création de quelques îlots de sénescence (faisant l'objet d'un contrat Natura 2000), couvrant seulement de petites surfaces et dont la présence est très ponctuelle à l'échelle du territoire (5 communes), avec également la création d'une trame de vieux arbres et de bois morts au sein des forêts exploitées par l'ONF. A noter également la création en 2019 de la réserve biologique intégrale (RBI) de la Tellière-Paluel sur la commune d'Uvernet-Fours en partenariat avec l'ONF, permettant de soustraire 706 ha de jeunes forêts, sur un gradient altitudinal important, de toute intervention humaine, afin de garantir la libre expression des processus d'évolution naturelle d'écosystèmes forestiers représentatifs du territoire, à des fins d'accroissement et de préservation de la naturalité forestière et de la diversité biologique associée, ainsi que de développement des connaissances scientifiques. En particulier, sur les plus de 20 000 ha de surface forestière en libre évolution des parcs nationaux métropolitains, plus de la moitié sont actuellement situés dans le Parc national du Mercantour, répartis pour environ 1/3 dans le cœur et 2/3 dans l'aire optimale d'adhésion, faisant du Mercantour le Parc national ayant le plus grand taux de surface forestière en libre évolution comparativement à sa surface forestière totale²⁶. Malgré cela cet enjeu reste à consolider sur le territoire du parc (zone cœur et aire d'adhésion) à travers la montée en puissance d'un réseau de peuplements en libre évolution, jouant le rôle de réservoirs de biodiversité, vers les forêts avoisinantes exploitées de manière extensive avec préservation d'une trame de vieux arbres en leur sein, garantissant une bonne circulation des espèces forestières inter-massifs forestiers. Un point de fragilité réside dans l'absence de ligne directrice partagée sur la question de la libre évolution et l'insuffisante sécurisation des statuts la garantissant à long terme (de type réserve intégrale ou îlots de sénescence, inscrit dans les aménagements forestiers) : certains statuts de libre évolution sont dépendants de documents de gestion régulièrement révisés par exemple. En particulier, la définition d'une stratégie forestière de libre évolution et de sylviculture adaptative reste difficile malgré l'adaptation du territoire à ces enjeux.

Enfin, le milieu forestier reste menacé par les impacts du changement climatique (ex : épidémies de scolytes, stress hydrique, augmentation du risque incendie, etc.)

UNE FILIÈRE-BOIS PLUTÔT DÉCROISSANTE, DU FAIT D'UN POTENTIEL DE DÉBOUCHÉS LIMITÉ ET DE MULTIPLES FACTEURS ÉCONOMIQUES

Le rôle de l'établissement public du Parc et des communes est assez limité sur cet enjeu, la structuration d'une filière économique ne relevant pas de leurs compétences.

Bien qu'identifié par la charte comme un enjeu de développement en aire d'adhésion et malgré le volontarisme de certains acteurs comme le Département des Alpes-Maritimes, le développement de la filière-bois rencontre d'importantes difficultés pour se structurer. En effet, en matière d'exploitation forestière, si les forêts sont globalement bien entretenues, différents facteurs²⁷ en diminuent l'intérêt économique pour les acteurs de la filière (constats d'importantes difficultés à vendre les coupes effectuées) et freinent le développement d'une filière bois locale.

²⁶ Source : Tableau de bord interparcs, Édition 2024 - OFBS

²⁷ Valeur du bois - de second œuvre - sur pied, coût d'exploitation élevé lié aux contraintes géographiques et naturelles (relief, accessibilité) qui nécessite un savoir-faire local, faiblesses des débouchés économiques, forte concurrence de matériaux de constructions venus de l'étranger, ...

Ce faisant, le potentiel d'exploitation subsistant est principalement lié au bois-énergie, qui représente cependant un bénéfice moins intéressant.

Enfin, la faiblesse de la dynamique de renouvellement des exploitants, et la perte progressive des savoir-faire associés, la positionne plutôt comme une filière en déprise. Quelques initiatives doivent néanmoins être signalées notamment dans le cadre de marchés publics de travaux, pour favoriser les constructions en bois et l'utilisation de bois local, mais elles restent ponctuelles et d'échelle modeste.

Les différents acteurs ont toutefois une volonté de développer une filière-bois durable en alliant l'activité à la préservation des écosystèmes (ex : charte forestière sur le territoire de l'Ubaye, certifications de gestion forestière durable et labellisations encouragées par l'ONF, etc.)

Par ailleurs, le choix de l'ONF de vendre le bois via des contrats d'approvisionnement (bois trié bord de route et non pas bois sur pied) a permis d'améliorer la gestion des chantiers forestiers, notamment en cœur de parc, et de mieux valoriser le bois local.

QUESTION ÉVALUATIVE N° 15 - DANS QUELLE MESURE LE PARC ET SES PARTENAIRES ONT-ILS AIDÉ LES ENTREPRISES ARTISANALES À VALORISER LEURS SAVOIR-FAIRE LOCAUX, DANS UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE ? LES SAVOIR-FAIRE ARTISANAUX DU MERCANTOUR SONT-ILS VALORISÉS ET PRÉSERVÉS ?

RÉPONSE DE SYNTHÈSE À LA QUESTION ÉVALUATIVE

UN MANQUE DE CONNAISSANCE / RECONNAISSANCE DES SAVOIR-FAIRE LOCAUX EN PRÉSENCE, UN POTENTIEL LIMITÉ

Concernant les activités artisanales et produits associés, l'enquête grand public a démontré qu'environ 18% des répondants considèrent le Parc comme un « territoire doté de savoir-faire artisanaux spécifiques et de qualité ». Il s'agit cependant de la proposition relative à l'image du parc la moins sélectionnée par les répondants. Si jusqu'ici le potentiel du territoire en termes de savoir-faire²⁸ apparaît insuffisamment étudié et qu'un manque de connaissance et reconnaissance des savoir-faire locaux en présence s'observe, le territoire présente toutefois une activité artisanale croissante et importante dans l'économie des territoires (ex : 40,70% dans la Roya, 34,5% dans la Tinée, 48,70% dans la Vesubie). En effet, la demande émergente de produits locaux et artisanaux crée une offre grandissante, qui aboutit par exemple par la vente directe de produits au travers de maisons de Parc ou autres dispositifs. En particulier, la Maison de Pays de l'Ubaye réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à celui de la station de ski de Pra Loup, ce qui démontre une réelle attente des consommateurs qui pourrait faire l'objet d'une meilleure valorisation. C'est ce que font par ailleurs les structures de promotion touristique qui mettent en avant l'artisanat du territoire. Par ailleurs 32% des répondants à l'enquête grand public ont constaté une amélioration concernant l'accès direct à des produits agricoles locaux ces dix dernières années.

Le potentiel de valorisation par le biais de la marque EPN reste intéressant mais peu exploité à ce jour, avec seulement 3 producteurs et 13 produits artisanaux « marqués » Esprit Parc national²⁹. Ce constat se reflète à l'échelle de l'ensemble des parcs nationaux puisqu'en 2021 seulement 2% des contrats liés de la marque EPN concernaient l'artisanat. Par conséquent, une piste d'amélioration résiderait finalement dans un meilleur déploiement de la marque Esprit Parc national sur les activités artisanales, en s'inspirant de l'exemple du Parc national des Pyrénées, Parc le plus avancé sur le marquage de l'artisanat.

En dehors de l'accompagnement apporté aux artisans engagés dans une démarche environnementale, les leviers et moyens d'action des partenaires de la charte (Parc national et communes) restent limités. Des actions ponctuelles et ciblées sur des filières de niche sont mises en place, comme les journées de formation à la technique de construction en pierre sèche mises en place depuis 2017 par le Parc, concourent à préserver ce savoir-faire qui constitue un héritage culturel et patrimonial. Par ailleurs, les communes

²⁸Quelques savoir-faire locaux intéressants : produits agricoles, méthodes de construction, ébénisterie, artisanat d'art, ...

²⁹Ces produits viennent de la conserverie régionale et saisonnière Les Herbes Folles à Roure, du GAEC Le Rucher aux Marmottes à Beuil et de la Miellerie de Tende.

mobilisent très marginalement le dispositif de subvention du Parc national autour du développement de la filière artisanale (1 seul projet a ainsi été subventionné depuis le déploiement du dispositif).

Enfin les échanges d'information et la collaboration développée autour de certains projets avec des acteurs structurants du monde économique comme la CCI et la CMAR participent principalement à l'accompagnement des entrepreneurs du territoire. Ainsi le travail avec les chambres consulaires pourrait être approfondi, notamment sur l'interconnaissance des actions et la marque EPN, et concernant l'accompagnement des artisans pour un engagement dans une démarche environnementale.

QUESTION ÉVALUATIVE N° 16 - LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU (QUALITÉ ET QUANTITÉ) EST-ELLE EFFECTIVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ?

La réponse à cette question s'appuie, notamment, sur les critères d'évaluation suivants :

- 1 - Evolution de la qualité biologique des eaux du réseau hydrographique du territoire
- 2 - Evolution des mesures de bonne gestion de la ressource en eau et des consommations

RÉPONSE DE SYNTHÈSE À LA QUESTION ÉVALUATIVE

UNE ACTION LIMITÉE SUR LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU, UNE PERSPECTIVE D'ADAPTATION NÉCESSAIRE DES USAGES

Il convient de noter, en propos introductif, que l'action du Parc national afférente à la gestion quantitative et qualitative de l'eau est très circonscrite, d'autant plus que le territoire du parc se trouve en tête de bassin. Il préserve néanmoins la ressource à travers la protection des zones humides (cf. réponse à la Question évaluative n°9 - Dans quelle mesure la mise en œuvre de la charte a-t-elle permis de préserver voire d'améliorer le bon fonctionnement des écosystèmes et la préservation des continuités écologiques ?) qui jouent un rôle de « stockage » naturel, un exemple de solutions fondées sur la nature.

Concernant la préservation de la ressource en eau, l'intervention directe du Parc est relativement limitée du fait des compétences partagées entre différents établissements publics. Elle se résume pour l'instant à la gestion, en collaboration avec les acteurs pastoraux, des carences en eau, liées aux sécheresses récentes. A ce titre, le Parc est membre actif de l'Observatoire départemental de l'Eau du Département des Alpes-Maritimes et des Assises de l'Eau. Sur le sujet, comme déjà évoqué, le panel de solutions pour une vision à long terme est limité et crée des tensions entre le Parc et les acteurs pastoraux. Aujourd'hui les différents acteurs sont plus dans la crainte et l'appréhension d'un manque de ressource que dans des déficits avérés systématisés. En effet, jusqu'à présent des solutions ont toujours été trouvées pour satisfaire les besoins en eau pour l'abreuvement des bêtes dans les alpages, mais les sécheresses de plus en plus fréquentes nécessitent d'envisager de nouvelles solutions. Si la réduction de la pluviométrie se confirme, cela impactera tant la ressource en eau que la ressource en herbe et imposera aux acteurs une réflexion sur les adaptations nécessaires des activités consommatrices. Dans ce cadre, les partenaires de la charte doivent travailler dans les années à venir, avec ses partenaires, pour trouver des solutions adaptées à leur territoire et ses usages, notamment en s'impliquant plus largement afin de faire valoir les enjeux de l'espace protégé et en assurer une meilleure prise en compte auprès des communes du parc. Il s'agit par ailleurs de la tendance prise par le projet ACLIMO pour les prochaines années qui se fixe comme objectif d'accompagner le territoire dans le défi du changement climatique et de la diminution de la ressource en eau, tout en préservant le patrimoine naturel.

En outre, le Département des Alpes-Maritimes a lancé un plan de gestion de la ressource en eau dont l'objectif est de lutter contre les pertes d'eau, favoriser des dispositifs innovants, accompagner les professionnels, collectivités et particuliers et améliorer la connaissance de manière commune afin d'agir.

Concernant la préservation de la qualité des eaux, l'action des différents acteurs de l'eau liée aux différents SDAGE qui se sont succédés a conduit globalement à une amélioration de leurs états écologiques. En particulier, les acteurs concernés du territoire ont agi, en concertation, sur les problématiques de rejets et d'assainissement des refuges d'altitude ainsi que de traitements des effluents issus des activités de transformation. Sur ces deux sujets, des réalisations concrètes ont été réussies, en nombre limité cependant, et avec pour enjeu de les reproduire sur l'ensemble des installations le nécessitant.

Concernant la préservation et la protection des lacs d'altitude (cf. réponse à la Question évaluative n°9 - Dans quelle mesure la mise en œuvre de la charte a-t-elle permis de préserver voire d'améliorer le bon fonctionnement des écosystèmes et la préservation des continuités écologiques ?), il est nécessaire ici de remettre en avant l'important travail réalisé en 2013, qui a débouché sur l'élaboration du programme pluriannuel de restauration des lacs 2014-2024. Ce plan a toutefois suscité certaines incompréhensions concernant la réglementation en vigueur relative à l'arrêt de l'alevinage, bien qu'il ait été construit, sur 10 ans, en partenariat avec les fédérations de pêche.

Outre des mesures d'économies d'eau mises en place dans ses bâtiments, le Parc a déployé une démarche expérimentale écoresponsable, en lien avec les autres parcs nationaux, à travers la mise à disposition de nudges³⁰ auprès des opérateurs touristiques notamment, de manière à sensibiliser les visiteurs par leur biais.

Pour finir, le milieu aquatique est le milieu le plus investi par le Parc en termes financiers. Il représente également le 3^{ème} budget de toutes les thématiques scientifiques relatives à la protection de la biodiversité, avec une montée en puissance nette à partir de 2018. Concernant plus particulièrement la ressource en eau, il s'agit principalement d'actions de connaissance qui ont été réalisées, avec une affectation particulière de budget à la préservation de milieux humides ces dernières années.

Il est à noter que le Parc reste attendu par les différents acteurs de l'eau (collectivités, SMIAGE, Fédération de pêche, EDF, AERMC, etc.) sur sa contribution à la réduction des pressions observées et sur la restauration des milieux aquatiques en mauvais état écologique, en lien avec les recommandations du SDAGE.

³⁰ Le projet nudges, rassemblant les parcs nationaux de Provence-Alpes Côte d'Azur (Écrins, Mercantour, Port-Cros, Calanques) et la Vanoise, vise à inciter les utilisateurs à agir de façon écoresponsable en utilisant des leviers originaux qui sortent du registre classique de la sensibilisation (gamme originale de 22 outils, intervenant sur plusieurs champs thématiques autour de la protection de l'environnement : économie d'eau, économies d'énergie, bonne gestion des déchets, lutte contre le gaspillage...).

QUESTION ÉVALUATIVE N° 17 - LES PRODUCTIONS D'ENR RESPECTUEUSES DES PAYSAGES ET DES MILIEUX NATURELS ET LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ONT-ELLES PROGRESSÉ EN AIRE D'ADHÉSION ?

La réponse à cette question s'appuie, notamment, sur les critères d'évaluation suivants :

- 1 - Niveau de développement des énergies renouvelables, dans le respect des paysages et des milieux naturels
- 2 - Degré de sensibilisation aux enjeux de maîtrise de l'énergie et évolution des consommations

RÉPONSE DE SYNTHÈSE À LA QUESTION ÉVALUATIVE

UNE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES PLUTÔT STABLE SUR LA PÉRIODE

Le développement de sources d'énergies renouvelables est une transition indispensable engagée à l'échelle nationale et qui a vocation à s'accroître dans les années à venir. Dans le Parc national du Mercantour, les cours d'eau sont déjà très équipés d'installations hydroélectriques (28 centrales pour un total de 223,5 MW sur l'aire optimale d'adhésion), et les infrastructures des sites les plus importants se mettent progressivement aux normes environnementales. Des avancées partenariales sont à noter entre les acteurs concernés pour réduire l'impact des activités hydroélectriques et garantir une meilleure préservation des enjeux environnementaux.

Les acteurs locaux, et notamment les maires des communes, sont nombreux à être intéressés par le développement de petits projets d'hydroélectricité, notamment du fait des recettes potentielles qui pourraient être générées. En présence d'enjeux de préservation fonctionnelle de la biodiversité, souvent majeurs, le Parc joue activement son rôle en matière de contrôle et d'encadrement des activités susceptibles d'affecter l'environnement, la biodiversité et la continuité écologique des cours d'eau, conformément à la mission qui lui est confiée dans le cadre des arrêtés successifs qui encadrent le fonctionnement des parcs nationaux et la mise en œuvre de la charte. En aire d'adhésion, les avis et la position du PNM (mise en place de débits réservés, etc.), sollicités par les services de l'État quant aux enjeux environnementaux, sont souvent mal acceptés par les communes, et ce malgré leur cohérence avec les documents et acteurs de référence (SDAGE, AERMC). En effet, les communes fondent certains espoirs dans ce type d'ouvrages en matière de création de ressources complémentaires,

La modification du régime hydrologique liée au changement climatique amène à reconsidérer le potentiel hydroélectrique et renforce l'importance de respecter les débits à réserver pour maintenir le bon fonctionnement écologique du réseau hydrographique. Cela nécessite l'engagement d'une réflexion poussée sur le développement de la filière hydroélectrique et des débits réservés, en lien avec EDF et les acteurs de la politique GEMAPI, car la baisse du potentiel hydroélectrique et de productivité engendrée contrevient aux objectifs nationaux fixés par l'État en termes de transition énergétique.

Le développement d'autres types d'installations de production d'énergie renouvelable sur le territoire (solaire thermique ou photovoltaïque et bois-énergie) a fait l'objet de quelques projets d'ampleur locale (3 communes soutenues au travers des subventions du Parc pour l'installation de panneaux photovoltaïques et 1 projet sur l'usage du bois-énergie en circuit court). Des perspectives de développement de la production d'énergie solaire (territoire globalement propice, bon ensoleillement) montent en puissance graduellement, même si le gisement peut parfois être difficile à exploiter du fait de la configuration géographique des vallées (ombrage en raison du relief). L'installation de centrales photovoltaïques ne présente pas de difficulté en toiture, excepté en matière d'aspects paysagers (ex : à proximité d'un monument historique). En effet, les enjeux de préservation des patrimoines naturel, bâti et paysager du territoire, dans le contexte de développement de nouveaux modes de production, nécessitent consultation et collaboration en amont avec le Parc, ce qui peut susciter des divergences de point de vue mais qui permet parfois de trouver des alternatives. Enfin, un potentiel de ressource locale existe également en matière de bois-énergie, pour l'instant peu exploité du fait d'un manque de structuration de la filière.

En termes d'animation et sensibilisation autour du développement des énergies renouvelables, peu d'actions sont réalisées sur le territoire. Par ailleurs, 12% des répondants à l'enquête grand public ont constaté une amélioration concernant le développement des énergies renouvelables sur le territoire durant les dix dernières années. Il s'agit d'une des réponses les moins sélectionnées par les répondants concernant les améliorations constatées.

LA RÉSERVE INTERNATIONALE DE CIEL ÉTOILÉ (RICE), UNE ACTION QUI A ESSAIMÉ, DANS UN CONTEXTE DE HAUSSE DU COÛT DE L'ÉNERGIE

En cohérence avec les valeurs portées par le Parc, les actions réalisées et/ou soutenues par celui-ci sur le territoire intègrent une dimension transversale d'écoresponsabilité. Sans avoir été développés comme axes de travail dédiés, les enjeux de développement durable, et notamment de maîtrise des consommations énergétiques, sont traités de manière transversale dans les différents projets et plus particulièrement dans le cadre de la RICE.

L'action phare conduite en vue de l'obtention du label RICE pour le territoire a été un levier clé dans l'accompagnement des communes en faveur d'une démarche de réduction et de rationalisation des éclairages publics. En partenariat étroit avec la communauté de communes des Alpes d'Azur et le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, cet accompagnement de grande ampleur a été couronné de succès avec l'obtention du label fin 2019 et participe à la valorisation du territoire.

Cette prise de conscience a mené des communes pionnières du Mercantour, des Alpes et Préalpes d'Azur à prendre des initiatives de lutte contre la pollution lumineuse. C'est le cas de 12 communes du territoire qui ont modifié leur parc d'éclairage public. En outre, 5 communes du PNM³¹ et ont été distinguées par le label Villes et Villages Étoilés.

D'autres communes souhaitent s'engager dans cette démarche favorable qui revêt plusieurs intérêts : une contribution, peu coûteuse, à la préservation de la biodiversité nocturne à travers la préservation de la qualité de ciel nocturne, des bénéfices pour la santé humaine, et des économies d'énergies, donc

³¹ Barcelonnette, Entraunes, Péone, Val d'Oronaye et Uvernet-Fours.

budgétaires, dans un contexte de renchérissement des prix de l'électricité. Ainsi, au regard des résultats encourageants de la RICE et devant les sollicitations des autres communes adhérentes à la charte du Parc national, l'extension du périmètre de la RICE à l'ensemble du Parc du Mercantour a été lancée en 2023 et devrait aboutir fin 2024, afin d'inclure l'intégralité du cœur du parc dans la zone cœur de la RICE et l'intégralité des aires d'adhésion des communes ayant délibéré favorablement, en zone tampon de la RICE. A noter que même si la MNCA n'est pas engagée dans le partenariat autour de la RICE, elle a développé un grand travail sur ses communes, autour des questions de trame noire et d'éclairage public.

Ainsi, le projet de RICE est représentatif d'une réussite partenariale sur le territoire, avec un renforcement du rôle du Parc en termes d'ingénierie et de partenaire clé auprès des communes du territoire. Cependant les moyens mis en œuvre sont relativement faibles et ponctuels comparés aux attentes du territoire concernant les actions à déployer, et questionnent quant à la pérennité de la dynamique.

Au-delà de la RICE, les actions de sensibilisation concernant les mesures d'économies d'énergie sont montées en puissance, portées par une pluralité d'acteurs qui a permis de toucher le plus grand nombre. Toutefois, 6% des répondants à l'enquête grand public ont constaté une amélioration concernant l'accompagnement local vers une meilleure maîtrise des consommations d'énergie et/ou d'eau sur le territoire durant les dix dernières années. Il s'agit toutefois de la réponse la moins sélectionnée par les répondants concernant les améliorations constatées.

En particulier, le Parc a soutenu 8 projets de rénovation énergétique à travers son dispositif de subvention aux communes et associations, représentant un total de 69 k€ depuis 2012. Il a également déployé une démarche expérimentale écoresponsable, en lien avec les autres parcs nationaux, à travers la mise à disposition de nudges³² auprès des opérateurs touristiques notamment, de manière à sensibiliser les visiteurs par leur biais. Sur son propre parc immobilier, l'établissement a mis en œuvre des investissements conséquents (siège du Parc, MDP de Saint-Étienne-de-Tinée désormais à énergie positive) et une politique d'économie des énergies auprès de ses agents est promue.

La plus-value du Parc et des communes sur le sujet de promotion des économies d'énergie sur le territoire semble assez faible comparée à la forte augmentation des aides financières et de l'incitation pour une meilleure maîtrise de l'énergie (sobriété et efficacité énergétique) de la part de l'État et des collectivités, en particulier depuis la crise énergétique liée à la guerre entre l'Ukraine et la Russie. Ainsi, les conjonctures ont beaucoup joué sur le développement de démarches de maîtrise de l'énergie.

³² Le projet nudges, rassemblant les parcs nationaux de Provence-Alpes Côte d'Azur (Écrins, Mercantour, Port-Cros, Calanques) et la Vanoise, vise à inciter les utilisateurs à agir de façon écoresponsable en utilisant des leviers originaux qui sortent du registre classique de la sensibilisation (gamme originale de 22 outils, intervenant sur plusieurs champs thématiques autour de la protection de l'environnement : économie d'eau, économies d'énergie, bonne gestion des déchets, lutte contre le gaspillage...).

2.6

FICHE ÉVALUATIVE N° 5 : COOPÉRATION ET GOUVERNANCE

Rappel des objectifs (cœur) et orientations (aire d'adhésion) de la charte

Orientation 8 (AA)

Intensifier la coopération avec d'autres espaces protégés

RAPPEL DES QUESTIONS ÉVALUATIVES

18- La mise en œuvre de la Charte a-t-elle permis de suivre et renforcer les initiatives de coopération et la gouvernance transnationale initiée avec le Parco naturale Alpi Marittime ?

19 - Dans quelle mesure les échanges avec d'autres territoires ont-ils été développés ?

SYNTHÈSE DES NIVEAUX D'ATTEINTE DES OBJECTIFS ET ORIENTATION DE LA CHARTE

Objectifs (cœur) et orientations (aire d'adhésion) de la charte, concernés par la fiche évaluative n° 5		Niveaux d'atteinte ³³		
		1	2	3
Orientation 8 (AA)	Intensifier la coopération avec d'autres espaces protégés		↔	

RÉSUMÉ DU PROPOS ÉVALUATIF AU NIVEAU DE LA FICHE

La mise en œuvre de la charte a permis de suivre et de renforcer les initiatives de coopération et la gouvernance transnationale initiée avec le Parco naturale Alpi Marittime, d'une part par la création du GECT et la multitude de projets transfrontaliers qu'il a permis, et d'autre part, par l'élargissement de la coopération à d'autres espaces protégés. Cela a permis par ailleurs le développement des échanges entre territoires et ce, à différentes échelles (régionale, nationale et européenne), facilitant ainsi le partage d'expériences positives d'autres territoires et l'engagement du territoire du parc vers un développement durable.

³³ 1 = L'objectif sera loin d'être atteint d'ici 2024.

1<->2 = L'objectif ne sera pas atteint d'ici 2024.

2 = L'objectif devrait être presque atteint d'ici 2024.

2<->3 = L'objectif sera atteint d'ici 2024, voire avant.

3 = L'objectif sera dépassé d'ici 2024

Le Parc a affirmé sa grande capacité à créer des partenariats transfrontaliers qui amènent ressources financières, créent des synergies d'actions et démontrent une certaine agilité pour s'adapter aux différentes contraintes des partenaires. Il est à noter toutefois que les actions menées dans le cadre de cette coopération dépendent fortement des financements européens, sans lesquels les projets réalisés n'auraient, sans doute, jamais pu voir le jour.

Par ailleurs, le Parc national et ses communes ont su établir des conventions d'application, dispositif encore inexistant dans certains autres parcs nationaux. Le système reste toutefois chronophage administrativement de part et d'autre et mériterait d'être simplifié. Ces conventions ont permis à de nombreux projets d'aboutir, projets qui ne seraient pas forcément éligibles à d'autres types de subventions.

Ce travail de coopération a été initié avec les intercommunalités, qui ont récupéré de nombreuses compétences suite à la loi NOTRE, mais mériterait un renforcement et un affichage plus assumé.

QUESTIONS ÉVALUATIVES N° 18 ET 19 : LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE A-T-ELLE PERMIS DE SUIVRE ET RENFORCER LES INITIATIVES DE COOPÉRATION ET LA GOUVERNANCE TRANSNATIONALE INITIÉE AVEC LE PARCO NATURELE ALPI MARITTIME ? DANS QUELLE MESURE LES ÉCHANGES AVEC D'AUTRES TERRITOIRES ONT-ILS ÉTÉ DÉVELOPPÉS ?

La réponse à cette question s'appuie, notamment, sur les critères d'évaluation suivants :

- 1 - Intensité et qualité de la coopération et de la gouvernance transnationale du parc et des acteurs du territoire avec le Parco naturale Alpi Marittime
- 2 - Niveau d'échanges avec d'autres territoires

RÉPONSE DE SYNTHÈSE À LA QUESTION ÉVALUATIVE

UNE COOPÉRATION DYNAMIQUE DU PARC ET DES ACTEURS DU TERRITOIRE AVEC LE PARCO NATURELE ALPI MARITTIME MALGRÉ UNE MONTÉE EN PUISSANCE LIMITÉE DE L'OUTIL GECT

La coopération avec le Parco naturale Alpi Marittime, historique à l'échelle des deux parcs, est fondée sur la grande cohérence géographique de cet espace protégé, au-delà de la frontière. L'antériorité dont bénéficie ce partenariat, entretenu depuis la création du Parc national du Mercantour, participe à la qualité des liens entre les deux structures et des projets portés ensemble. Toutefois cette coopération dépend d'une multitude de facteurs, en partie humains car la coopération est avant tout une question de personnes et nécessite la consolidation d'une relation de travail sur du moyen / long terme. Ainsi, la situation de turnover au sein du Parc national du Mercantour est un facteur limitant pour la montée en puissance des actions transfrontalières. De même, des facteurs conjoncturels (crise sanitaire avec la restriction des déplacements, tempête Alex avec des problématiques d'accessibilité, en particulier en raison de la fermeture du col de Tende) peuvent amener parfois à un essoufflement de cette coopération.

La création du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT), objectif de la charte, est désormais effective. A noter qu'entre 2017 et 2020, le GECT a employé une chargée de mission afin d'animer la dynamique transfrontalière sur le tourisme et qu'il a été identifié comme un acteur majeur de la coopération territoriale franco-italienne en intégrant le cercle restreint des partenaires du projet ALPIMED.

Les actions phares des différents plans d'action transfrontaliers ont été mises en œuvre avec une mobilisation significative des fonds européens (21 projets ALCOTRA pour 4,8 M€, 1 projet LIFE 2014-2020 et WOLFALPS EU). Ainsi, la période 2012-2023 représente une réelle avancée dans la structuration du

travail de coopération Maritime-Mercantour par la diversité des sujets traités et leur complexité technique.

Il est à noter toutefois que généralement les actions de coopération menées sont celles ayant bénéficié de subventions, au détriment de celles qui nécessitent uniquement du temps humain. Ainsi, il apparaît que la coopération est fortement dépendante des financements externes et que le Parc national est fortement dépendant de la coopération pour mettre en œuvre les actions de la charte. 43 % des projets cofinancés de l'établissement proviennent, en effet, de fonds Interreg Alcotra ou d'autres dispositifs de programmes transfrontaliers.

Par ailleurs, le territoire des « Alpes de la Méditerranée » n'aura pas hissé l'espace Alpi Maritime-Mercantour au plus haut niveau d'exigence et de reconnaissance internationale, puisque le bien n'a pas fait l'objet d'un autre classement UNESCO (réserve de Biosphère ou Geoparc). Cette appellation des Alpes de la Méditerranée s'est toutefois imposée, dans le cadre de la collaboration transfrontalière entre les espaces protégés, intercommunalités, chambres consulaires et promoteurs du tourisme. L'échec du projet commun de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO n'a pas entaché la qualité de la collaboration entre les deux parcs transfrontaliers. De plus, l'importance des besoins en matière de préservation de l'environnement à l'échelle de l'ensemble du massif alpin laisse présager de nombreux autres projets communs. Par exemple, des actions de promotion touristique autour de cette destination ont été promues et le territoire s'est engagé, début 2024, dans le dépôt d'un deuxième Plan Intégré Territorial autour de l'espace des Alpes de la Méditerranée.

A noter par ailleurs qu'en termes de reconnaissance internationale, le PNM fait partie des parcs nationaux les plus dotés de labels internationaux (CETD, RICE, Diplôme Européen des espaces protégés), après le Parc national des Calanques, de Guyane et des Pyrénées³⁴ et dispose d'un très large réseau de partenaires européens. Outre le Parco naturale delle Alpi Marittime, depuis 2012 la coopération transfrontalière s'est élargie à d'autres espaces protégés italiens au gré des projets (UNESCO, Alpimed, BiodivTourAlps, ACLIMO, etc.) : Parco fluviale Gesso Stura, Parco naturale regionale Alpi Liguri, Parco Alpi Cozie, Parco nazionale Gran Paradiso, etc. D'autres projets ont également permis une coopération avec d'autres pays alpins, par exemple dans le cadre du projet LIFE WolfAlps qui implique des espaces protégés d'Autriche et de Slovaquie.

Il est toutefois notable que les sources de financement pour ce type de projets dits « de coopération » sont limitées et dépendent de plus en plus fortement au fil du temps des crédits de la Politique de Cohésion européenne (par le biais des fonds Interreg ou des programmes communautaires tels que LIFE). Les deux parcs transfrontaliers peinent à investir des crédits propres dans ces actions de coopération, comme en témoigne le manque de capacité de portage du GECT de ses projets, menant jusqu'à la disparition de poste dédié à sa gestion.

La décision commune, dans le cadre de la préparation des projets soumis à la programmation européenne 2021-2027, d'écarter le GECT du portage de ce type de projets par lourdeur administrative, manque de capacité financière et complexité de prise en compte de l'outil GECT par les programmes Interreg, questionne la finalité et la viabilité à long terme de cette structure juridique commune.

³⁴ Source : Tableau de bord de suivi de la politique des Parcs nationaux de France, 2024 - OFB

LES PROJETS EUROPÉENS, UN EFFET LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DE DYNAMIQUES PARTENARIALES LOCALES

Il semble important de rappeler que les projets de coopération ont été l'un des principaux outils de mise en œuvre de la charte du Parc national du Mercantour. A titre d'exemple, la stratégie du PIT Maritime-Mercantour a été conçue pour répondre à un maximum d'orientations de la charte. Les projets européens sont ainsi l'outil majeur du PNM pour favoriser le partenariat avec les acteurs institutionnels de son territoire. Si ces projets renforcent la coopération transfrontalière, ils permettent également aux acteurs de la charte de travailler en partenariat et en mode projet, ce qu'ils ne feraient pas autant sans ce type de financement. En effet, ces projets permettent de sortir du cadre des relations de travail habituelles entre les structures pour s'engager dans des projets volontaristes de développement local. Citons par exemple le partenariat avec la Région PACA autour de la biodiversité dans le cadre du projet BiodivAlp, les projets écotourisme et RICE qui permettent de travailler en transversalité avec la CCAA et le PNR ou encore le PITER Monviso qui a permis à l'établissement d'être intégré dans une dynamique de territoire qui dépasse les frontières administratives. L'opportunité de coopération territoriale représentée par ces projets mériterait toutefois d'être renforcée de manière pérenne, en continuant à animer encore cette coopération après la fin des projets.

UN ÉTABLISSEMENT ENGAGÉ DANS DE NOMBREUX PARTENARIATS PERTINENTS, MAIS CERTAINS INTERROGENT SA CAPACITÉ À S'Y IMPLIQUER ET EN RETIRER UNE PLUS-VALUE TRÈS OPÉRATIONNELLE

Le Parc national du Mercantour entretient des relations partenariales avec de nombreux acteurs régionaux, nationaux et européens. Le Parc a déployé de nombreux projets de coopération uniquement avec des partenaires français (alpins, acteurs de la biodiversité, ...), mais dans une moindre mesure (en moyenne 11 % des projets). Ces partenariats peuvent donner lieu à des projets de coopération, dont certains, emblématiques, participent activement aux missions du PNM et à la valorisation de son territoire. C'est le cas des programmes « Lacs sentinelles » et « Alpages sentinelles » mis en place à l'échelle de l'ensemble de l'arc alpin par exemple ou des opérations communes de préservation et collecte d'observations scientifique sur la faune sauvage (bouquetin, Gypaète barbu, aigle, lièvre variable, ...). La candidature commune au label RICE, développée en partenariat avec le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, est également un exemple phare de la coopération développée par le Parc et ses communes partenaires. Ce type de projet est également un axe de travail intéressant pour le Parc en matière de gestion de ses ressources humaines et financières, dans un objectif de mutualisation des moyens autour d'un projet commun, comme c'est le cas entre les parcs nationaux français, en particulier avec les parcs nationaux alpins de la Vanoise et des Écrins ou dans le cadre du PITEM Biodivalp. A noter par ailleurs que chaque chargé.e de mission dédie une partie de son temps à des actions de coopération, qui fluctue en fonction des années et selon les projets développés.

Le PNM s'inscrit également dans d'autres réseaux d'espaces protégés et partenaires tels que le réseau régional des espaces naturels protégés (RREN) au niveau régional, RNF et Fédération des PNR au niveau national ou encore ALPARC et EUROPARC au niveau européen. Le potentiel d'impacts positifs de ces axes de coopération pour le Parc et son territoire est important, et les projets développés dans le cadre de ces divers partenariats gagneraient à faire l'objet d'une communication structurée au service de la visibilité des actions du Parc, mais aussi de ses objectifs d'éducation à l'environnement et de valorisation du territoire.

En contrepoint de ces projets bénéficiant d'une certaine visibilité et productivité, le PNM entretient également des partenariats méconnus du public, voire de ses acteurs partenaires. C'est en particulier le

cas de son jumelage avec des parcs étrangers non frontaliers du territoire, à savoir au Canada ou en Slovénie. A noter toutefois que la contribution financière du PNM aux réseaux divers est restée stable tout au long de la mise en œuvre de la charte.

UNE COOPÉRATION AVEC LES COMMUNES ET LEURS INTERCOMMUNALITÉS À INTERROGER

Au travers des conventions d'application notamment, le Parc national et ses communes ont mis en œuvre de nombreux projets, qui ne seraient pas forcément éligibles à d'autres types de subventions par ailleurs. Au total, ce sont 2,3 millions d'euros qui ont été mobilisés en faveur de 331 projets depuis 2013.

Ce travail de coopération a été également initié avec les intercommunalités (MNCA, CCAA, CCVUSP, CARF, etc.), qui ont récupéré de nombreuses compétences suite à la loi NOTRE, permettant la mise en œuvre de projets de coopération territoriale. Cette dynamique, encore récente, peine à se structurer, par exemple par le biais de conventions de partenariat entre les intercommunalités et le Parc national qui permettraient de définir les priorités communes et les moyens mobilisés par chacun. Cette coopération locale entre le Parc et les communes ou intercommunalités du territoire est assez méconnue des partenaires du Parc et du grand public. En effet, 59% des répondants de l'enquête grand public déclarent n'avoir aucune connaissance d'un travail de coopération entre le Parc et la commune où ils habitent ou qu'ils fréquentent le plus.

La charte en elle-même est finalement assez peu connue, puisque 33% des habitants ignorent si leur commune est adhérente ou non à la charte, ce qui pose des questions quant à la visibilité locale du projet de territoire. 60 % des répondants de l'enquête grand public déclarent avoir une connaissance limitée du rôle de la charte ou en avoir seulement entendu parler, et 17% indiquent ignorer son existence. 70% aimerait toutefois être mieux informés à ce sujet, démontrant ainsi une grande marge de progression quant à la valorisation de la charte. Ainsi, l'intégration des acteurs locaux et du grand public dans le développement du territoire reste un enjeu fort sur le territoire du parc. .



3 CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

UNE CHARTE QUI RESTE PERTINENTE

La charte du Parc National du Mercantour, approuvée en 2012, **couvre la quasi-totalité des enjeux de préservation et de développement durable du territoire**, et a permis de structurer et de fédérer les acteurs malgré des changements importants survenus ces douze dernières années :

- refonte des compétences communales (loi NOTRe) et transfert des compétences de développement durable aux intercommunalités,
- crise sanitaire en 2020 et ses répercussions,
- restrictions budgétaires depuis 2012 et crise énergétique,
- changements climatiques accélérés avec des bouleversements à l'œuvre sur le territoire qui mettent à l'épreuve les infrastructures : multiplication des tempêtes (Alex en 2020, Aline en 2023) et éboulements, épisodes de sécheresse, etc.

Pour autant, de nombreuses actions liées aux enjeux de la charte ont pu être mises en œuvre, avec une amélioration de la situation à souligner dans les domaines clés que sont la connaissance et la préservation de la biodiversité, la sensibilisation à l'environnement, l'information et l'accueil des publics, notamment sur les sites sensibles, le développement d'un tourisme durable ou encore la coopération avec les territoires frontaliers. Les opérations d'appui au développement local, notamment mises en œuvre dans le cadre des conventions d'application, ont permis d'initier des habitudes de travail avec les communes, les acteurs locaux et l'établissement du Parc national. Cela a contribué à renforcer le partenariat et la confiance mutuelle, ainsi que la prise en compte des enjeux de préservation des patrimoines portés par le Parc.

La charte a ainsi permis de répondre à de nombreux enjeux du territoire à travers l'atteinte de près de la moitié des multiples objectifs fixés à l'origine. Entre 2012 et 2023, l'établissement du Parc national a dû faire face à une baisse importante de ses moyens, avec **-14,4% de son plafond d'emploi et -4% de sa dotation**, ce qui est considérable pour les ambitions qui étaient assignées. Dans un contexte de moyens réduits, l'établissement public du Parc a été contraint de mettre la priorité sur ses missions régaliennes. C'est pourquoi :

- > **Certains enjeux restent en retrait et ont été peu investis** : appui au développement local, artisanat, valorisation patrimoine vernaculaire et militaire, valorisation des ressources forestières.
- > **Certains sujets restent centraux et sources de divergences entre les acteurs du territoire** : ressource en eau, gestion des flux en zone cœur, conciliation de la pratique pastorale et de la préservation des milieux, ... ;
- > Certaines notions, comme le **changement climatique et ses impacts sur le territoire** (ex : tempêtes Alex/Aline) et la pollution lumineuse, n'y sont pas inscrites mais ont été traitées de manière transversale dans sa mise en œuvre.

Pour conclure :

1. Les grands enjeux du territoire, définis en 2012, restent pertinents et d'actualité et les évolutions des pratiques, des usagers, des acteurs et du contexte climatique ont pu trouver leur place dans les objectifs tels que rédigés en 2012.
2. En particulier, la charte avait vocation à investir considérablement le champ du développement local. De ce fait, son périmètre d'action très large et le contexte de réduction des moyens humains affiliés à l'établissement du Parc national, acteur majeur de la mise en œuvre de la charte, ont conduit à une atteinte partielle d'un certain nombre d'objectifs. Par conséquent, l'effort collectif devrait être porté sur l'atteinte finale de ces objectifs qui contribuent directement à répondre aux enjeux du territoire.
3. 3. Compte-tenu de ces grands constats transversaux, de l'urgence de certains enjeux et de l'importance de concentrer les moyens disponibles à l'action, il apparaît que **le rapport entre les enjeux non directement exprimés par des objectifs de la charte et l'effort partenarial nécessaire à la conduite d'une révision de charte milite largement en faveur du maintien de l'actuelle charte.**

Autrement dit, il est préconisé de conserver le cadre général que constitue la charte de 2012, qui reste pertinent avec les enjeux du territoire, et de tirer parti de l'évaluation de cette charte pour en améliorer la mise en œuvre et le caractère très opérationnel.

Il est proposé, à cette fin, des recommandations pour prioriser les actions des partenaires de la charte et de renforcer la prise en compte du changement climatique dans sa mise en œuvre.

UNE PROPOSITION DE RECOMMANDATIONS

Il est proposé, plutôt que d'engager le territoire dans un processus de révision long et coûteux en temps et en énergie partenariale, de mettre en œuvre des recommandations. Celles-ci viendront prioriser la mise en œuvre de la charte afin de mieux l'adapter aux évolutions connues depuis 2012 et de répondre aux aspirations des élus et habitants du territoire.

Afin de renforcer efficacement l'action du Parc et de ses partenaires, les actions à déployer / renforcer au regard des moyens humains et financiers à disposition de chacun ont été identifiées et hiérarchisées autour de trois sujets centraux :

1. Compte-tenu de l'évolution rapide de la situation, et des épisodes extrêmes connus récemment par le territoire, **la définition d'une stratégie d'adaptation au changement climatique**, devant permettre au territoire de se préparer, en les anticipant, aux conséquences à court, moyen et long terme des changements climatiques, **a été plébiscitée par l'ensemble des participants aux séminaires partenariaux.** Parmi les conséquences devant être traitées en priorité par cette stratégie, **l'enjeu de préservation collective de la ressource en eau** (qualité et quantité) a été largement évoqué, tant il est impactant pour la préservation de la biodiversité et le maintien des activités humaines.

2. **Le renforcement du caractère participatif, partagé et transparent des processus, motifs des décisions et règles guidant les arbitrages quant aux projets portés par les acteurs du territoire, est également ressorti comme très important pour les élus et habitants du territoire.** Une association plus étroite des usagers du territoire aux réflexions relatives à la préservation sera nécessaire.
3. Tout en étant très conscients de l'importance et de la valeur du patrimoine naturel du Mercantour, les élus des communes **attachent une importance accrue au soutien d'une dynamique de développement d'activités et d'emplois** adaptés aux caractéristiques de leurs territoires. Ce faisant, il conviendra, comme cela est détaillé dans les recommandations proposées, de mobiliser le partenariat autour d'une stratégie de développement local innovante, afin de **faire du Mercantour un laboratoire d'une économie à haute valeur écologique**. La question de l'adaptation des activités pastorales et forestières en cœur, particulièrement complexes, devra continuer à faire l'objet d'une attention particulière.

4

RECOMMENDATIONS



RECOMMANDATIONS

Deux séminaires ont été organisés sur le territoire afin, d'une part, de partager les premiers éléments du bilan évaluatif réalisé, sur la base des entretiens qualitatifs menés sur le territoire, de l'enquête grand public, ainsi que de l'analyse du corpus documentaire mis à disposition de l'évaluateur par le Parc et les partenaires de la charte. D'autre part, ces séminaires ont constitué une occasion de **travailler collectivement à l'identification de pistes d'amélioration** pour rendre la mise en œuvre de la Charte plus efficace dans les années à venir.

Ainsi les constats réalisés dans le cadre de l'évaluation, notamment au travers des réponses aux questions évaluatives, ainsi que les travaux menés au cours des différents séminaires, ont permis la **co-construction de recommandations pour le territoire**.

Ces dernières ont été travaillées autour de **5 grands axes** ayant été identifiés comme prioritaires et transversaux suite aux travaux d'évaluation :

- **Axe transversal à la mise en œuvre de la charte,**
- **Une fréquentation du public compatible avec la préservation de l'environnement,**
- **L'appropriation des enjeux de préservation des patrimoines naturels et culturels,**
- **L'anticipation des impacts du changement climatique,**
- **Un développement local soutenable du territoire, à la portée de tous.**

Un **dernier séminaire** a été organisé afin de restituer les grands enseignements de l'évaluation, mais également de travailler collectivement à la **priorisation des recommandations identifiées**.

Le tableau ci-dessous regroupe les **16 recommandations**, réparties suivant les **5 axes** pré-cités. Celles ayant été priorisées lors du séminaire de restitution apparaissent en **bleu**. Les recommandations s'accompagnent d'**exemples d'actions, non exhaustifs**, qui viennent **illustrer les propos**.

Feuille de route pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre de la Charte

AXE TRANSVERSAL A LA MISE EN OEUVRE DE LA CHARTE

Recommandations	Rappel des constats	Exemples d'actions
<p style="text-align: center;">RENFORCER LA COLLABORATION AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE EN FAVEUR D'UN DÉVELOPPEMENT LOCAL SOUTENABLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La charte du Parc National du Mercantour prévoyait un axe dédié au développement économique durable du territoire, centré autour du développement touristique, agricole, forestier, artisanal et des énergies renouvelables ; • A défaut de moyens humains et financiers adaptés, l'appui au développement local est passé, sur la période 2012-2024, au second plan ; • Les élus ont exprimé, lors des temps d'échanges organisés pendant l'évaluation de la charte, le souhait que le partenariat puisse soutenir plus fortement la dynamisation économique de leurs communes ; • Dans un territoire de parc national comme le Mercantour, de nombreuses opportunités existent, permettant d'envisager un développement d'activités dans le respect de la biodiversité, notamment autour de la découverte des patrimoines naturel et historique du territoire ; • Cela rejoint un enjeu spécifique au domaine touristique, dont l'offre d'activités écoresponsables doit encore largement être étoffée. 	<p>Pour impulser puis soutenir une dynamique de développement local il convient de disposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de porteurs de projets intéressés par la création d'activités sur le territoire ; • d'un écosystème d'acteurs en capacité d'accompagner ces créateurs dans la conception de leur projet ; • de partenaires financeurs, facilitant la mobilisation du budget nécessaire à la création d'activité ; • de promoteurs contribuant, à travers leurs médias de communication, à faire connaître l'offre créée. <p>Afin de faciliter l'inscription des futurs projets d'activités dans le territoire et d'en assurer la cohérence avec l'enjeu de privilégier des activités soutenables du point de vue environnemental et respectueuses de la biodiversité, il serait pertinent de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mener une étude participative (élus, habitants, socio-professionnels, ...) visant à identifier les potentiels et projets de développement existant au sein des territoires des communes du Mercantour ; - définir, à l'issue de cette étude, les types d'activités à potentiel dont les processus d'étude préalable puis de création seront soutenus ; - Déployer un dispositif de soutien au développement local à haute valeur écologique en faveur de l'animation et de la médiation territoriale, de l'accompagnement technique des porteurs de projets et de l'apport de financements ; - Expérimenter une gouvernance territorialisée du développement local permettant, avec les élus des communes, de faire remonter les projets et les suivre.

Recommandations	Rappel des constats	Exemples d'actions
<p>RENFORCER LA PLACE DES PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE LA CHARTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Globalement, le rôle des partenaires institutionnels et des collectivités locales et publiques, notamment les intercommunalités, a été limité sur la période 2012-2024 dans la mise en œuvre de la charte ; • La difficulté à trouver des temps de dialogue, des points de convergence et des synergies entre le Parc National et certains partenaires a pu être l'un des facteurs explicatifs de ce niveau d'implication ; • Il conviendrait de renforcer largement ces participations afin que ce projet de territoire soit réellement porté et déployé de manière partenariale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Définir plus clairement la répartition des rôles sur les actions prioritaires à mener sur le territoire ; • Mettre en place et animer des conventions, notamment avec les partenaires à fortes compétences locales (EPCI, Départements & Région) en faveur de la mise en œuvre de la Charte ; • Rechercher l'optimisation et le déploiement de moyens (humains, financiers) pour que chacun contribue à la mise en œuvre des actions.
<p>RENFORCER LA GOUVERNANCE PARTAGÉE ET LA CO-CONSTRUCTION DE SOLUTIONS AD HOC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs du territoire ont aujourd'hui une bonne connaissance de la réglementation s'y appliquant ; • Pour autant, de nombreux sujets d'achoppement persistent autour du point d'équilibre entre préservation et développement du territoire ; • Le renforcement d'une gouvernance partagée, permettant de co-construire les décisions, est nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux faire connaître la charte auprès des parties prenantes, acteurs et habitants ; • Prendre en compte les valeurs et objectifs de la Charte dans les stratégies des partenaires, avec une participation effective de ceux-ci à la gouvernance et aux relais auprès des usagers ; • Renforcer la co-construction des stratégies du parc en aire d'adhésion avec les partenaires, acteurs locaux et instances consultatives ; • Renforcer l'association du parc aux décisions prises par les communes ou collectivités sur les domaines portés par la charte ; • Rechercher la conciliation et les solutions médianes sur les sujets sensibles (ex : stockage de l'eau) ; • Mobiliser plus fortement les acteurs et partenaires en tant que relais auprès des usagers.

UNE FREQUENTATION DU PUBLIC COMPATIBLE AVEC LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Recommandations	Rappel des constats	Exemples d'actions
<p>AMÉLIORER LA LOGIQUE D'ACCUEIL / SENSIBILISATION POUR LES VISITEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le réseau des Maisons du Parc et autres points d'accueil touristiques a fait l'objet d'améliorations immobilières mais également d'offres d'informations, découvertes et expositions. A cet égard, les résultats de l'enquête menée auprès de 1200 touristes et habitants expriment une très forte satisfaction en termes de qualité d'accueil ; Le réseau des sites attractifs a bénéficié, dans le cadre de dynamiques propres à chaque site, de nombreuses actions autour de l'amélioration de la gestion des visiteurs et de l'accueil sur site ; Malgré une amélioration notable des conditions d'accueil des visiteurs, de nombreuses pressions sont encore observées sur plusieurs sites remarquables à enjeu ; L'augmentation de la fréquentation du territoire (+20 % entre 2011 et 2018), invite à maintenir une action ambitieuse en matière d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> Matérialiser les entrées routières du Parc par une signalétique positive et adaptée avec rappel des "droits et devoirs" ; Communiquer de manière partenariale autour de la marque Esprit parc National, ses avantages et créer des synergies avec les autres labels ; Renforcer l'offre de médiation sur les sites les plus attractifs en ayant par exemple recours à des écogardes et des services civiques ; Déployer une stratégie commune afin d'orienter des nouveaux visiteurs vers un réseau d'aires de sensibilisation et/ou points d'accueil ; Développer d'accessibilité pour tous et toutes aux maisons de Parc et points d'accueil ; Former un réseau de médiateurs bénévoles au service de l'information et de la sensibilisation des visiteurs (habitants, fédérations, restaurateurs, hébergeurs, ...) en lien étroit avec les communes, les associations et le PNM.
<p>RECHERCHER DES ALTERNATIVES AU TOUT AUTOMOBILE POUR L'ACCÈS AU TERRITOIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> La mobilité en cœur de parc est quasi-exclusivement centrée sur l'utilisation de la voiture ; Les nuisances routières constituent d'importants dérangements pour la biodiversité ; Quelques navettes commencent à se déployer en saison estivale sans pour autant que la circulation automobile soit interrompue sur les itinéraires concernés ; Quelques communes, dans ou à proximité du territoire, sont desservies en transports en commun mais de manière assez ponctuelle et avec des fréquences limitées. 	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser les collectivités compétentes (ex : Région, EPCI) autour d'une analyse des forces et faiblesses (fréquence, interconnexion, ...) des offres de mobilités alternatives à la voiture pour accéder au territoire ; Création d'une gouvernance partagée permettant de conduire les études pré-opérationnelles pour l'aménagement des aires de stationnement en vallée ; Accélérer le déploiement de navettes vers les principaux sites attractifs du territoire, en privilégiant l'arrêt de la circulation automobile sur les itinéraires concernés ; Réguler des mobilités touristiques vers les principaux sites touristiques (cf - "dernier kilomètre") afin de réduire les nuisances, ralentir le rythme de visite du territoire et allonger les séjours.

Recommandations	Rappel des constats	Exemples d'actions
<p>REPENSER UNE GESTION DES FLUX POUR LA VALORISATION DU TERRITOIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Malgré de nombreuses actions réalisées, un fort enjeu de gestion des flux de visiteurs persiste sur les sites attractifs ; • Dans le même temps, les élus des communes, souhaiteraient plus fortement bénéficier de la fréquentation du territoire pour valoriser leur patrimoine. 	<ul style="list-style-type: none"> • Définition d'une stratégie concertée de gestion des flux toutes saisons dans l'espace et dans le temps ; • Réguler la fréquentation des sites majeurs (équipement adapté aux capacités d'accueil, surveillance et suivi de fréquentation, réorientation des flux vers d'autres sites, ...) ; • Optimiser l'entretien des sentiers en zone cœur afin de maîtriser les surcoûts liés aux aléas climatiques ; • Définir la vocation, l'usage et le niveau d'entretien des pistes en zone cœur (rôle fonctionnel ou patrimonial) ; • Développer une offre de boucles locales vers/autour des lieux d'intérêt des communes en aire d'adhésion (capacités d'accueil, commerces, services, patrimoines, ...), en concertation avec les collectivités publiques et territoriales, dans le respect des PDIPR existants ; • Communiquer de façon partagée afin de ne pas centrer la fréquentation dans les sites majeurs sur-fréquentés ; • Expérimenter une politique de dé-marketing sur les points chauds, en concertation avec les communes concernées, dans une logique d'un quota d'accueil qualitatif ; • Réduire les nuisances routières, notamment la pollution sonore, en zone cœur (respect des limitations de vitesse, etc.) ; • Réaliser des améliorations pour l'accessibilité de certains sites aux personnes en situation de handicap.

L'APPROPRIATION DES ENJEUX DE PRESERVATION DES PATRIMOINES NATUREL ET CULTUREL

Recommandations	Rappel des constats	Exemples d'actions
<p>ASSOCIER LES USAGERS D'ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE AUX RÉFLEXIONS RELATIVES A LA PRÉSERVATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Parc entretient une relation de travail, plus ou moins approfondie, avec la plupart des fédérations de pratiques de plein air ; • En particulier, une démarche de formation et de sensibilisation a été menée avec la fédération de vol libre ; • Le renforcement de ces relations, autour de la sensibilisation aux enjeux et l'adaptation des pratiques, permettrait aux usagers de mieux maîtriser leurs impacts sur le patrimoine naturel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier les impacts des nouvelles pratiques avec les fédérations de référence ; • Renforcer la mobilisation des fédérations sportives autour de l'adaptation des pratiques, à travers par exemple la formation et la sensibilisation des accompagnateurs en montagne ; • Informer et sensibiliser les pratiquants par les fédérations ; • Eco-concevoir collectivement des événements plus adaptés aux enjeux de préservation ; • Expérimenter des actions pédagogiques à destination des gestionnaires d'espaces (ex : Départements, intercommunalités), des promoteurs touristiques (ex : OT) et des responsables et usagers des stations de ski ; • Amplifier le travail partenarial avec les accompagnateurs en montagne ; • Mener une communication partagée au travers des outils majeurs du numérique (réseaux sociaux, plateformes telles que Visorando, etc.).
<p>RENFORCER LE PARTAGE DES CHOIX, MOTIFS DES DÉCISIONS ET RÈGLES AUPRÈS DES ACTEURS HABITANTS ET DES VISITEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les habitants regrettent, souvent sur la forme, parfois sur le fond, la manière dont le Parc se positionne sur les projets afférents à la présence humaine et ses activités sur la zone cœur ; • Même si les dossiers les plus conflictuels appartiennent au passé, l'historique est lourd à cet égard ; • Encore aujourd'hui, des incompréhensions demeurent concernant la justification des choix du PNM sur des arbitrages en défaveurs de projets, notamment d'aménagement (bâti, route, ...), ou les modalités de circulation en zone cœur ; • Un vrai travail de pédagogie, de partage des contraintes existantes (règles, enjeux de tranquillité des espèces, ...) et d'association des acteurs locaux concernés par les décisions serait nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les visiteurs (expérimenter davantage le public littoral ?), habitants, décideurs (élu.e.s, entrepreneurs, agriculteurs, etc.) à une écologie fonctionnelle et aux relations entre les êtres vivants, à travers l'expérience vécue et sensible (visites sur site, ...) directement connectée à un enjeu local, afin de renforcer la fierté d'appartenance au territoire ; • Organiser, avec (par ?) les communes, des débats pédagogiques sur les enjeux de protection et règles à respecter en cœur de parc (en valorisant le pendant positif) ; • Diffuser et expliciter la grille de priorisation des enjeux utilisée par le PNM à travers un dispositif de concertation et de pédagogie renforcé (ex : protection biodiversité vs production énergies) ; • Anticiper des sujets porteurs de controverse afin de créer le dialogue dès l'amont et expliquer la décision.

Recommandations	Rappel des constats	Exemples d'actions
<p>SUIVRE ET ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les nombreux témoignages croisés recueillis durant l'évaluation convergent vers l'identification de tendances d'évolutions naturelles des paysages du Mercantour. Deux principaux phénomènes en sont la cause : le changement climatique et l'évolution des pratiques agricoles et de l'usage du territoire par l'Homme ; • En termes d'évolutions, s'observe une tendance à la fermeture de certains vallons non pâturés ou d'anciennes prairies de fauche et à une densification et une remontée du couvert forestier plus en altitude ; • Les paysages du Mercantour ont été largement façonnés par l'Homme et les éléments de paysages construits liés à d'anciennes pratiques sont également en voie de dégradation avancée (terrasses, restanques, ...) , • Différentes actions de maintien ou d'amélioration de la qualité paysagère et des paysages construits ont été menées, mais restent disparates et ponctuelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploiter et partager l'observatoire photographique du PNM afin d'objectiver l'évolution des paysages ; • Mobiliser des associations, communes et usagers en faveur de la conservation des paysages construits ; • Co-construire une offre de formation aux artisans et aux propriétaires et faciliter l'accès aux types de matériaux et constructions conseillés (lien avec les fournisseurs) ; • Mettre en valeur des villages et hameaux de manière concertée (ex : règlements locaux de publicité avec les communes) ; • Poursuivre les efforts de résorption des points noirs paysagers avec les communes ; • Améliorer la connaissance et de la gestion du patrimoine militaire franco-italien ; • Définir une stratégie partagée d'inventaire, de réhabilitation et de valorisation des patrimoines bâtis vernaculaires (granges, casouns, cabanes de bergers, refuges ...), religieux et militaires (chantiers et financements participatifs, ...), avec une prise en compte des moyens (financiers et humains) à associer et des contraintes réglementaires, tout en mobilisant les professionnels du bâti.
<p>RENFORCER LA COMMUNICATION SUR LES ENR COMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ</p>	<p>Le développement des énergies renouvelables (ENR) reste limité dans le Parc par la réglementation nationale et leurs impacts sur l'environnement. Il doit également tenir compte des continuités écologiques, des patrimoines culturels et du caractère du Parc national, ce qui rend certaines décisions difficiles à comprendre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser autour des ENR compatibles avec la charte, potentiels exploitables et leurs conditions (notamment hydroélectricité) ; • Soutenir les projets d'énergies renouvelables compatibles avec la charte ; • Mettre en place et animer un groupe de travail dédié à la valorisation du bois local (ONF, CRPF, Départements, Région, EPCI, PNM, ...).
<p>AMÉLIORER LA CONNAISSANCE ET LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ VERS LES USAGERS DU TERRITOIRE, POUR UNE MEILLEURE SOLIDARITÉ ÉCOLOGIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les actions de connaissance et de préservation de la biodiversité sont davantage menées dans le cœur de parc, plutôt qu'en aire d'adhésion ; • Il s'agirait de développer d'autant plus ces actions en aire d'adhésion, dans une logique de solidarité écologique sur tout le territoire, pour préserver les interdépendances écologiques et sociales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Intensifier les actions volontaires de préservation de la biodiversité, par exemple au travers des conventions d'applications avec les communes ou encore le déploiement de zones Quiet'attitude par différents acteurs ; • Développer des actions participatives avec les communes autour de la biodiversité ordinaire du Mercantour ; • Développer les solutions de diminution de pollution lumineuse dans le cadre de la RICE, et de diminution du bruit et de pollution sonore. • Surveiller l'arrivée et la propagation des espèces envahissantes dans le territoire du Parc.

L'ANTICIPATION DES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Recommandations	Rappel des constats	Exemples d'actions
<p>DÉPLOYER UNE STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, AXÉE NOTAMMENT SUR LA PRÉSERVATION COLLECTIVE DES RESSOURCES HYDRIQUES ET FORESTIÈRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les changements induits par le réchauffement climatique sont multiples et particulièrement sensibles sur le territoire du Mercantour : épisodes de sécheresse et ressource en eau, risques d'incendies et aléas climatiques, dépérissement des essences forestières ou encore impacts sur les aires de répartition des espèces arctico-alpine, ... ; • Ils nécessitent que l'ensemble des acteurs du territoire puisse réfléchir collectivement à l'adaptation du territoire, en lien avec la biodiversité et les besoins en eau ; • Ce sera l'une des priorités pour le Mercantour sur les prochaines années ; • En particulier, la préservation de la ressource en eau est un enjeu montant sur le territoire ; • Dans une logique d'adaptation des pratiques en lien avec les impacts du changement climatique, il est nécessaire de pérenniser les démarches de concertation et de décision collective sur son utilisation ; • Notamment, il convient d'anticiper les éventuels conflits d'usage à venir afin qu'une doctrine de prise de décision puisse être définie avant qu'ils n'adviennent. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les niveaux minimaux du réseau hydrique nécessaires aux écosystèmes pour aider à la prise de décision en matière de gestion des usages ; • Analyser et projeter à long terme, les dynamiques d'évolutions naturelles liées aux changements climatiques, sur le territoire ; • Suivre et anticiper les impacts de ces dynamiques d'évolutions naturelles sur les typologies d'espaces, les milieux naturels (régimes hydrologiques, lacs, forêt, ...) et les espèces animales et végétales associées ; • Sensibiliser afin d'aider à la prise de conscience, l'acceptation de la réalité climatique, ses impacts sur les activités humaines et les nécessaires mesures d'adaptation mais également sur l'élévation des risques (sécheresse, incendies, chutes de bloc, mouvement de terrain, inondation, avalanches, crise sanitaire, ...) ; • Observer spécifiquement les impacts du changement climatique sur les forêts et incidences sur la gestion et développer des expérimentations (sylvopastoralisme, accompagnement de la régénération des peuplements inadaptés, ...) ; • Maintenir une gestion forestière adaptée à la biodiversité ; • Mener spécifiquement des initiatives partenariales en faveur d'une meilleure gestion de la ressource en eau et d'une sobriété d'usage de l'eau, autour notamment des refuges, des acteurs pastoraux, des stations de montagne, ... ; • Prioriser les usages de l'eau entre activités anthropiques et définir collectivement de la grille de décision pour l'acceptation d'un projet consommateur (ex : projet d'hébergement touristique) ; • Renforcer la gestion / protection des milieux aquatiques (ex : mise en défens de portion de rivière, zones humides, etc.)

Recommandations	Rappel des constats	Exemples d'actions
<p style="text-align: center;">ACCOMPAGNER L'ADAPTATION ET LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET PASTORALE DURABLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Parc s'investit fortement sur les questions agropastorales, mobilisant d'importantes ressources financières et humaines. • Si la dynamique partenariale demeure complexe, des améliorations sont à noter. • Pour autant, l'enjeu de préservation et de conciliation de ces activités avec celui de la protection de l'environnement reste majeur. • Si le Parc et ses partenaires sont présents auprès des acteurs agropastoraux, ils le sont moins auprès de la profession agricole dans son ensemble ; • Certains acteurs constatent une faible productivité des exploitations • Des débouchés importants sur le littoral, permettant aux producteurs d'écouler facilement leur production • Pour autant, l'agriculture du territoire n'en nourrit pas l'ensemble des habitants • La marque parc national est peu utilisée pour valoriser les produits agricoles • L'accompagnement et le renforcement de la filière à une échelle locale reste un enjeu économique et écologique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les partenariats pour partager les enjeux et définir les actions pour le maintien de l'activité pastorale (prospective / adaptation des pratiques avec le changement climatique) ; • Accompagner le maintien et l'adaptation des activités pastorales (actions expérimentales, ...) • Utiliser les connaissances produites sur le loup pour améliorer la cohabitation ; • Soutenir, en s'appuyant sur les acteurs compétents (ex : Chambres d'agriculture, EPCI, ...), les activités agricoles à forte valeur ajoutée locale, favorables à la biodiversité et aux paysages ; • Préserver les terres agricoles et améliorer les infrastructures agropastorales ; • Soutenir la diversification des productions et promouvoir des activités agricoles favorisant la biodiversité, notamment à travers un engagement dans l'agriculture biologique ; • Soutenir la structuration des agriculteurs locaux et reconnaître leur contribution à la qualité du territoire.

UN DEVELOPPEMENT LOCAL SOUTENABLE DU TERRITOIRE, A LA PORTEE DE TOUS

Recommandations	Rappel des constats	Exemples d'actions
<p>ACCÉLÉRER LA TRANSITION ECOTOURISTIQUE DU TERRITOIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le Parc et ses partenaires privilégient un développement écotouristique centré sur la qualité exceptionnelle du patrimoine naturel local ; Pour autant, l'offre de prestations écoresponsables et labellisées reste insuffisante. 	<ul style="list-style-type: none"> Développer les offres de prestations écoresponsables et labellisées de découverte patrimoniale du territoire en lien étroit avec les acteurs du tourisme (CRT, CDT, EPCI, OT, ...) ; Valoriser et mettre en tourisme les offres d'activités de pleine nature respectueuses de l'environnement, tout en encadrant les activités de transition (ex : VTAE, etc.) ; Développer un tourisme 4 saisons, notamment dans les stations de montagne ; Soutenir la création d'hébergements et d'infrastructures écotouristiques à travers la mobilisation d'une ingénierie financière de proximité (Région, Départements, etc.) ; Renforcer la valorisation des productions locales auprès des touristes ; Développer l'astro-tourisme (à travers le label RICE notamment).
<p>MIEUX CONNAÎTRE ET VALORISER LES SAVOIR-FAIRE ET PATRIMOINES CULTURELS DU TERRITOIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Un niveau de reconnaissance et de valorisation des savoir-faire artisanaux remarquables du territoire qui reste limité, malgré un potentiel croissant et une demande émergente ; Les témoignages croisés des acteurs observent que le territoire reste peu doté en matière de savoir-faire artisanaux remarquables ; La connaissance des savoir-faire artisanaux remarquables reste insuffisante. 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation des associations, artistes, communes et usagers sur la connaissance et la valorisation du patrimoine culturel et immatériel du territoire ; Réaliser un inventaire communal des savoir-faire artisanaux & artisanat d'art afin de les mettre en valeur ; Mobilisation de la marque EPN en faveur des savoir-faire et de l'artisanat local ; Accompagnement au développement de productions artisanales remarquables et de qualité, en lien avec les acteurs concernés (ex : Chambre des métiers et de l'artisanat, CCI, etc.) ; Renforcement de la qualité du lien social et de la rencontre entre habitants, acteurs et visiteurs ; Expérimentation de projets pilotes en matière d'excellence environnementale.
<p>ÉLARGIR L'ACTION MENÉE EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGETIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les enjeux de maîtrise des consommations énergétiques sont principalement traités dans le cadre de la RICE, sur une partie des communes du Parc. Le sujet mériterait d'être abordé plus globalement et à l'échelle de l'ensemble du territoire afin d'identifier les gisements d'économies d'énergie subsistants et les modalités d'intervention à privilégier. 	<ul style="list-style-type: none"> Élargir territorialement l'action menée auprès des communes sur l'éclairage public, en lien notamment avec la RICE ; Réfléchir collectivement sur les gisements d'économie d'énergie à cibler en priorité ; Déployer des actions de sobriété en lien avec les communes et partenaires de la charte.

Comme évoqué précédemment, lors d'un dernier séminaire regroupant **55 participants** (élus, associations, fédérations, services de l'État, collectivités, acteurs du tourisme, etc.), des ateliers de travail ont été organisés afin de **prioriser les propositions de recommandations** issues des précédents séminaires, à partir de votes individuels puis communs pour l'ensemble des recommandations. Cela a également été l'occasion de renommer voire regrouper certaines recommandations afin de les préciser.

Si on observe le nombre de recommandations sélectionnées individuellement par axe, c'est l'axe « **L'anticipation des impacts du changement climatique** » qui a obtenu le plus de votes (**36%**), suivi de l'axe « **L'appropriation des enjeux de préservation des patrimoines naturels et culturels** » (**30%**), de l'axe « **Un développement local du territoire à la portée de tous** » (**19%**) et enfin de l'axe « **Une fréquentation du public compatible avec la préservation de l'environnement** » (**14%**).

L'axe transversal à la mise en œuvre de la charte n'a quant à lui pas fait l'objet de hiérarchisation, puisque ses recommandations sont davantage de l'ordre des modalités d'application de la charte.

Au final, les **8 recommandations** suivantes se sont distinguées :

RECOMMANDATIONS	NOMBRE DE VOTES
Déployer une stratégie d'adaptation au changement climatique, axée notamment sur la préservation collective des ressources hydriques et forestières	40
Accompagner l'adaptation et le soutien au développement agricole et pastorale durable	20
Renforcer le partage des choix, motifs des décisions et règles auprès des acteurs habitants et des visiteurs	16
Associer les usagers d'activités de pleine nature aux réflexions relatives à la préservation	12
Améliorer la connaissance et la préservation de la biodiversité vers les usagers du territoire, pour une meilleure solidarité écologique du territoire	11
Repenser une gestion des flux pour la valorisation du territoire	9
Mieux connaître et valoriser les savoir-faire et patrimoines culturels du territoire	8
Améliorer la logique d'accueil / sensibilisation pour les visiteurs	7

D'autres recommandations ont été sélectionnées, récoltant moins de votes que ces 8 principales : accélérer la transition écotouristique du territoire, rechercher des alternatives au tout automobile pour l'accès au territoire, élargir l'action menée en faveur de la sobriété énergétique, suivre et accompagner l'évolution des paysages, etc.



Teritéo

TERRITOIRES EN MOUVEMENT